

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**COUR DES COMPTES**

**RAPPORT DE CONTROLE DE L'EXECUTION DU  
BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2009**

**Approuvé en audience plénière solennelle  
du ...../...../ 2011**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	i
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	iii
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	viii
<b>DELIBERE</b> .....	1
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	2
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>I. DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT EXERCICE 2009</b> .....	10
<b>I.1. De l'état de réalisation des ressources</b> .....	10
<b>I.2 Des recettes fiscales</b> .....	13
<b>I.2.1. De l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital</b> .....	14
<b>I. 2.2. De la taxe sur les biens et services</b> .....	16
I.2.3. Des taxes sur le commerce extérieur .....	25
<b>I.2. 4. Des autres recettes fiscales</b> .....	27
<b>I.3.1. Des revenus de la propriété (Compte 721)</b> .....	29
<b>I. 3 .2. Des droits administratifs (Compte 723)</b> .....	31
<b>I.3.3. Des amendes, pénalités et confiscations (Compte 724)</b> .....	31
<b>I.3 .4. Des produits divers non identifiés (Compte 729)</b> .....	32
<b>I. 4 .Des dons</b> .....	33
<b>I.4. 1. De l'évolution des recettes en dons</b> .....	33
<b>I. 4. 2. De la ventilation des dons courants selon la source</b> .....	34
<b>I.4 .3. De la ventilation des dons en capital selon l'origine et la destination</b> .....	35
<b>I. 6. Des produits exceptionnels</b> .....	38
<b>I. 7. Des droits constatés.</b> .....	38
<b>II. DES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2009</b> .....	39
<b>II.1. De l'état général d'exécution des charges</b> .....	39
<b>II.2. Des réalisations des dépenses selon la classification économique</b> .....	41
<b>II.3. Des modifications des crédits</b> .....	44
<b>II.4. De la répartition des dépenses par compte</b> .....	45
<b>II.4.1. Des immobilisations</b> .....	46
<b>II.4.2. Rémunérations des salariés</b> .....	49
<b>II.4.3. Des autres biens et services : compte 62</b> .....	59
<b>II.4.4. Des intérêts : compte 64</b> .....	68
<b>II.4.5. Des contributions et subsides</b> .....	69
<b>II.4.6. Des prestations sociales</b> .....	73
<b>II.4.7. Des autres charges</b> .....	74
<b>II.4.8. Des dépenses des fonds d'affectation spéciale</b> .....	75
<b>II.4. 9. Des autres fonds</b> .....	75
<b>II.5. De la passation des marchés publics</b> .....	76
<b>III. DES FONDS I-PPTE – exercice 2009.</b> .....	79
<b>III.1. Des ressources I-PPTE</b> .....	79
<b>III.2. Des dépenses I-PPTE</b> .....	80
<b>IV. DE L'ENDETTEMENT DU BURUNDI AU 31/12/2009</b> .....	83
<b>IV.1. De la dette totale au 31/12/2009</b> .....	83
<b>IV.2. De la dette intérieure</b> .....	83

<b>V. SOLDES PRINCIPAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET ET LE FINANCEMENT DU DEFICIT</b> .....	88
<b>V.1. De l'analyse des soldes budgétaires</b> .....	88
<b>V.2. Du financement du déficit</b> .....	90
<b>VI. DES CONSTATATIONS</b> .....	93
<b>VII. DES RECOMMANDATIONS</b> .....	97
<b>ANNEXES</b> .....	100

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>1<sup>er</sup></b>	: Premier
<b>APE</b>	: Administration Personnalisée de l'Etat
<b>Art.</b>	: Article
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BEI</b>	: Budget Extraordinaire et d'Investissement
<b>BGC</b>	: Balance Générale des Comptes
<b>BRB</b>	: Banque de la République du Burundi
<b>CE</b>	: Classification Economique
<b>CEE</b>	: Communauté Economique Européenne
<b>CENI</b>	: Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CGE</b>	: Compte Général de l'Etat
<b>COMESA</b>	: Common Market for Eastern and Southern Africa
<b>DDR</b>	: Démobilisation, Désarmement et Réintégration
<b>DNCMP</b>	: Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
<b>EAC</b>	: East African Community
<b>EPA</b>	: Etablissement Public Administratif
<b>FAD</b>	: Fonds Africain de Développement
<b>FBU</b>	: Francs Burundais
<b>FIDA</b>	: Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FNL</b>	: Force Nationale de Libération
<b>FRN</b>	: Fonds Routier National
<b>FRPC</b>	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
<b>IADM</b>	: Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
<b>IDA</b>	: International Development Association
<b>INSS</b>	: Institut National de Sécurité Sociale
<b>IPPTE</b>	: Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
<b>ISTEEBU</b>	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
<b>MDNAC</b>	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
<b>Min des TPT</b>	: Ministère des Transports, Postes et Télécommunications
<b>MINATET</b>	: Ministère de l'Aménagement du Territoire, Environnement et Tourisme

<b>MSNRRR</b>	: Ministère de la Solidarité Nationale du Rapatriement, des Réfugiés et de la Réintégration
<b>nca</b>	: non connu d'avance
<b>OBR</b>	: Office Burundais des Recettes
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OPEP</b>	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
<b>OTBU</b>	: Ordonnateur-Trésorier du Burundi
<b>PAFE</b>	: Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers
<b>PAP</b>	: Programme d'Actions Prioritaires
<b>PBCE</b>	: Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PLR</b>	: Projet de Loi de Règlement
<b>S/C</b>	: Sous-Contrat
<b>S/S</b>	: Sous-Statut
<b>S/total</b>	: Sous total
<b>SIGEFI</b>	: Système Intégré de Gestion des Finances
<b>TEC</b>	: Tarifs Extérieurs Communs
<b>TVA</b>	: Taxes sur Valeur Ajoutée
<b>VP</b>	: Vice-Présidence

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Titre</b>	<b>page</b>
Tableau n° 1 : Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels .....	8
Tableau n° 2 : Niveau de réalisation des ressources par rapport aux prévisions .....	11
Tableau n° 3 : Evolution des réalisations des recettes totales depuis 2005 à 2009.....	12
Tableau n° 4 : Discordances entre le PLR et la BGC pour les recettes.....	12
Tableau n° 5 : Recettes fiscales.....	13
Tableau n° 6 : Recettes de l'impôt sur les rémunérations et les revenus de 2005 à 2009.....	14
Tableau n° 7 : Evolution des recettes de l'impôt sur les revenus .....	15
Tableau n° 8 : Recettes de la taxe sur les biens et services .....	16
Tableau n° 9 : Evolution des recettes sur les biens et services.....	16
Tableau n° 10 : Recettes des impôts généraux sur les biens et services.....	18
Tableau n° 11 : Recettes des accises .....	20
Tableau n° 12 : Evolution des recettes sur les accises de 2005 à 2009 .....	21
Tableau n° 13 : Recettes des taxes sur la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités .....	22
Tableau n° 14 : Evolution des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités.....	23
Tableau n° 15 : Recettes des impôts sur biens et services directement affectés .....	24
Tableau n° 16 : Evolution des recettes des fonds .....	25
Tableau n° 17 : Recettes des taxes sur le commerce extérieur .....	26
Tableau n° 18 : Evolution des recettes de l'impôt sur le commerce extérieur .....	27
Tableau n° 19 : Autres recettes fiscales .....	28
Tableau n° 20 : Recettes non fiscales .....	29
Tableau n° 21 : Evolution des recettes non fiscales .....	29
Tableau n° 22 : Recettes des revenus de la propriété .....	30
Tableau n° 23 : Situation des dividendes payés à l'Etat .....	31
Tableau n° 24 : Situation des prélèvements sur les excédents des quasi- sociétés .....	31
Tableau n° 25 : Situation des loyers payés à l'Etat .....	31
Tableau n° 26 : Recettes des droits administratifs .....	32
Tableau n° 27 : Recettes des amendes, pénalités et confiscations .....	32
Tableau n° 28 : Recettes des produits divers non identifiés .....	33
Tableau n° 29 : Recettes des dons .....	34

Tableau n° 30 : Evolution des recettes en dons au cours des 4 dernières années .....	34
Tableau n° 31 : Ventilation des dons courants selon la source .....	35
Tableau n° 32 : Ventilation des dons en capital selon l'origine et la destination .....	36
Tableau n° 33 : Exonérations accordées en 2008 et en 2009 .....	37
Tableau n° 34 : Evolution des exonérations depuis 2006 à 2009 .....	38
Tableau n° 35 : Réalisation des produits exceptionnels .....	39
Tableau n° 36 : Niveau d'exécution des charges du budget .....	40
Tableau n° 37 : Réalisations des dépenses selon la classification économique .....	42
Tableau n° 38 : Répartition du crédit accordé aux comptes d'immobilisations .....	48
Tableau n° 39 : Mouvements des immobilisations dans la Balance Générale des Comptes ...	49
Tableau n° 40 : Répartition des dépenses d'investissement par Institution ou Ministère.....	50
Tableau n° 41 : Total des rémunérations des salariés .....	52
Tableau n° 42 : Evolution des salaires .....	53
Tableau n° 43 : Rémunérations des sous contrats .....	54
Tableau n° 44 : Rémunérations des vacataires, journaliers et occasionnels .....	55
Tableau n° 45 : Indemnités particulières .....	56
Tableau n° 46 : Répartition des rémunérations par entité administrative .....	57
Tableau n° 47 : Impayés sur salaires de l'exercice 2009 et des exercices antérieurs.....	60
Tableau n° 48 : Autres biens et services .....	62
Tableau n° 49 : Dépenses des acquisitions des biens et fournitures .....	64
Tableau n° 50 : Dépenses en intrants et fournitures techniques .....	64
Tableau n° 51 : Dépenses des contrats de services et abonnements .....	65
Tableau n° 52 : Dépenses de locations .....	66
Tableau n° 53 : Dépenses d'entretiens et réparations .....	67
Tableau n° 54 : Dépenses d'assurances .....	67
Tableau n° 55 : Frais de mission, contact, intendance et réception. ....	68
Tableau n° 56 : Dépenses d'honoraires et frais d'actes .....	68
Tableau n° 57 : Dépenses relatives au paiement d'intérêts .....	69
Tableau n° 58 : Discordance de montants entre la BGC et la Classification économique des comptes pour les intérêts .....	70
Tableau n° 59 : Dépenses de contributions et subsides .....	71
Tableau n° 60 : Dépenses de transferts courants aux ménages .....	71
Tableau n° 61 : Dépenses de fonds d'assistance sociale .....	72

Tableau n° 62 : Dépenses d'allocations aux frais de fonctionnement .....	73
Tableau n° 63 : Dépenses de prestations sociales .....	75
Tableau n° 64 : Dépenses des autres charges .....	75
Tableau n° 65 : Marchés publics passés en 2009 par Rapport à l'exercice 2008 .....	77
Tableau n° 66 : Dépenses IPPTE ventilées par ministère .....	82
Tableau n° 67 : Dépenses IPPTE ventilées par nature .....	83
Tableau n° 68 : Composition de la dette intérieure .....	84
Tableau n° 69 : Composition de la dette extérieure .....	86
Tableau n° 70 : Evolution de la dette intérieure .....	87
Tableau n° 71 : Evolution de la dette extérieure .....	87
Tableau n° 72 : Encours de la dette non IADM .....	89
Tableau n° 73 : Les soldes budgétaires .....	91
Tableau n° 74 : Evolution du déficit budgétaire .....	92
Tableau n° 75 : Financement du déficit .....	92



## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Titre</b>	<b>page</b>
Graphique n° 1 : Evolution des recettes de l'impôt sur les revenus .....	15
Graphique n° 2 : Evolution des recettes sur les biens et les services .....	18
Graphique n°3 : Evolution des recettes sur les accises .....	21
Graphique n°4 : Evolution des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités .....	24
Graphique n° 5 : Evolution des recettes de l'impôt sur biens et services directement affectées .....	26
Graphique n° 6 : Evolution des recettes de l'impôt sur le commerce extérieur .....	28
Graphique n° 7 : Evolution des recettes non fiscales .....	30
Graphique n°8 : Evolution des dons de 2006 à 2009 .....	37
Graphique n° 9 : Evolution des exonérations de 2006 à 2009 .....	51
Graphique n° 10 : Crédits, engagements, paiements des rémunérations des salariés ....	53
Graphique n° 11 : Evolution des charges salariales de 2006 à 2009 .....	56

**DELIBERE**

La Cour des Comptes publie son Rapport de contrôle de l'exécution du Budget Général de l'Etat de l'exercice 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 178 de la Constitution, des articles 52, 53, 54, 56, 57 de la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques et des articles 2, 3, 4, 36, 38, 118 et 121 de la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes ; la Cour des Comptes, délibérant en audience plénière solennelle, a adopté le présent Rapport sur l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2009.

Ce Rapport a été arrêté au vu du Projet qui avait été communiqué au préalable au Ministre des Finances pour ses réponses aux observations de la Cour.

Etaient présents :

M. Elysée NDAYE, Président de la Cour des Comptes ; M. Fidèle MBUNDE, Vice-Président ; Mme Adélaïde NIJIMBERE, MM. Bonaventure NINTERETSE et Léonidas KARORERO Présidents de Chambre ; Mmes et MM. Célestin NJEBARIKANUYE, Dominique WAKANA, Alida KARAMA, Anatole MANIRAKIZA, Déogratias KAGURIZA, Appolinaire RYIVUZE, Sam Alhag KUBWAYO, Jean Marie Vianney HARUSHIMANA, Ernest NDAYIZEYE, Fulgence NKUNZI MANA, Chantal NIYONKURU, Marie NAMINANI, Mireille NZOKIRA, Emile BAZIRUTWABO, Christine NIRAGIRA, Isidore NIYONKURU, Nestor NDUWABAGENZI, Jean Bosco BIRAKABONA, Marie Rose MANARIYO, Rémi NIHEZAGIRE, Aline KARIYO, Ferdinand MANIRAKIZA, Norbert BUKURU, Salvator MACUMI, Innocent GIRUKWISHAKA, Védaste NGENDANGANYA, Marie Christine NTARWIRUMUGARA, Ignace RANGUZA et André BIHA, Conseillers.

M. Pax-Joyce BIGIRIMANA, Greffier en chef, a assisté la Cour.

**Fait à Bujumbura, le .....Mai 2011.**

## RESUME EXECUTIF

- 1- Le présent Rapport est établi dans le cadre de la mission conférée à la Cour des Comptes par la Constitution en son article 178 ; la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques en ses articles 52, 53, 54, 56, 57 et la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes en ses articles 3, 4, 118 et 121.
- 2- Voté en décembre 2008, puis révisé en septembre 2009, dans un environnement international secoué par les effets de la flambée des prix des produits pétroliers en 2008 et de la crise financière en 2009 ; le budget de 2009 a été exécuté dans un contexte de ralentissement de la croissance économique causé par les effets des deux crises.
- 3- En valeur absolue, le PIB<sup>1</sup> nominal du pays, de 1 059,2 milliards de FBU en 2007 et 1 378,1 milliards de FBU en 2008 ; est passé à 1 540,4 milliards de FBU en 2009. Le taux de croissance<sup>2</sup> ; de 4,8% en 2004 ; 0,9% en 2005 ; 5,1% en 2006 ; 3,6% en 2007 et 4,5% en 2008 ; est tombé à 3,4% en 2009 ; alors qu'il avait été projeté à 6%. Quant au taux<sup>3</sup> de croissance économique mondiale, il est passé de 3,9% en 2006 à 5% en 2007, puis à 3,6% en 2008.
- 4- Le taux d'inflation ; de 24,5% en 2008 ; devait être ramené à 5%<sup>4</sup> en 2009, mais il a atteint 10,6%<sup>5</sup>.

### Sur les ressources

- 5- Les ressources totales (ressources nationales et dons) prévues pour un montant de 734 779 527 917 FBU ont été réalisées à hauteur de 523 790 422 895 FBU<sup>6</sup>, soit un taux d'exécution de 70,21%.
- 6- Les recettes intérieures ont été réalisées de manière satisfaisante pour l'exercice 2009. Prévues à 325 647 062 207 FBU, elles ont atteint un montant de 306 783 270 175 FBU, soit un taux de réalisation de 94,20 %.
- 7- Les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 278 749 435 383 FBU sur une prévision de 298 277 719 986 FBU, soit un taux de réalisation de 93,45%. Quant aux recettes non fiscales, elles ont été réalisées à hauteur de 23 329 450 978 FBU par rapport aux prévisions de 27 369 342 221 FBU, soit un taux de réalisation de 85,2%. Il importe de signaler que la pression fiscale qui était à 19% a atteint 20,7%.
- 8- Les dons qui avaient été prévus à 393 483 994 866 de FBU ont connu un taux de réalisation de 43,97%, soit 173 045 884 468 FBU en terme nominal.

<sup>1</sup> Source : Economie burundaise 2008, Ministère du Plan et de la reconstruction.

<sup>2</sup> Source : Ministère du Plan et de la Reconstruction.

<sup>3</sup> Source : Economie burundaise 2008, Ministère du Plan et de la Reconstruction.

<sup>4</sup> Selon la lettre de cadrage macro-économique.

<sup>5</sup> Source : ISTEERU et BRB.

<sup>6</sup> Source :BGC

Les dons courants ont connu une réalisation très satisfaisante. En effet, sur une prévision de 156 747 708 000 FBU, les réalisations ont été de 155 048 933 674 FBU, soit un taux de 98,91%. Par contre, les réalisations des dons en capital sont très faibles. En effet, sur une prévision de 236 736 286 866 FBU, elles n'ont été que de 17 996 950 794 FBU, soit un taux de 7,60 %.

- 9- Les exonérations sont passées de 45 332,29 millions de FBU en 2008 à 40 707, 20 millions de FBU en 2009 en recettes, et 44 603,72 millions de FBU<sup>7</sup> en dépenses, soit une diminution de 4 625,09 millions de FBU en recettes et 728,57 millions de FBU en dépenses. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre par le renforcement de leurs mécanismes de gestion, parce qu'elles sont à l'origine des pertes importantes des recettes fiscales pour le Pays. Bien plus, les prévisions de 20 000 000 000 FBU ont été largement dépassées au cours de ces dernières années, passant du simple à plus du double.
- 10-La tenue de la comptabilité des droits constatés, assurée depuis les années antérieures par des Comptables commissionnés par l'OTBU, n'est plus effectuée à partir de l'exercice budgétaire 2007, ce qui ne permet pas de connaître leur montant pour le Compte du trésor, ni de garantir l'exhaustivité des opérations contenues dans le Compte Général de l'Etat (CGE) et le Projet de Loi de Règlement (PLR). Cela dénote l'absence d'une stratégie de leur recouvrement.
- 11-Le rapprochement entre les chiffres du Projet de Loi de Règlement et les chiffres de la Balance Générale des Comptes lui annexée dégage des discordances importantes, alors que le Projet de Loi de Règlement est produit sur la base des données de la BGC. Il ne devrait donc pas y avoir de telles discordances.
- 12-Par rapport au PIB, les recettes totales représentent 34,0%, les recettes nationales 22,8%, et les dons 11,2%.

### **Sur les charges**

- 13- Au niveau des charges, la loi n° 1/21 du 8 septembre 2009 portant Fixation du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2009 les avait fixées à un montant de 848 552 527 967 FBU réparti comme suit :
- Dépenses courantes : 454 373 929 204 FBU ;
  - Dépenses en capital et prêts nets : 394 178 598 763 FBU.
- 14- Selon le Projet de Loi portant Règlement des comptes de la République du Burundi pour l'exercice 2009, le niveau de réalisation des charges est de 577 209 787 844 FBU, soit un taux de réalisation de 68,02%.
- 15- Par rapport au PIB, les dépenses totales représentent 37,5%, les dépenses courantes 31,4%, pendant que les dépenses en capital représentent 6,1%.

---

<sup>7</sup> BGC et PLR.

- 16- Les réalisations des dépenses courantes (483 266 270 790 FBU) représentent 83,72% des dépenses totales tandis que les dépenses en capital et prêts nets (93 943 517 054 FBU) représentent seulement 16,27%. Cette faible performance est expliquée par le taux de réalisation des tirages sur la dette directe qui n'a été que de 21,61% ; soit 16 595 981 813 FBU en termes nominaux sur des prévisions de 76 793 812 130 FBU ; tandis que les dépenses sur dons en capital ont été de 18 996 351 878 FBU sur des prévisions de 236 736 286 866 FBU, soit un taux de 8,02%.
- 17- Les dépenses en salaires et primes représentent 32,4% des dépenses totales ; 38,7% des dépenses courantes ; 35,1% des recettes totales ; 54,2% des recettes nationales et 11,9% du PIB.
- 18- Les dépenses dont les réalisations ont dépassé les prévisions concernent les rubriques « autres biens et services » (104,80%), les transferts aux ménages (101,79%), les versements d'intérêts intérieurs (136,40%), le Fonds Routier National (FRN) (142,40%), les exonérations (223,02%) et le recouvrement des prêts rétrocédés (111,71%).
- 19- Les arriérés sur le secteur privé n'ont pas eu de crédits. L'absence de crédits pour le paiement des arriérés prive les moyens de financement aux activités économiques du secteur privé.
- 20- Par rapport aux crédits de 52 151 195 065 FBU, les dépenses IPPTE payées se sont élevées à 42 331 781 366 FBU dont 21 364 698 791 FBU pour les investissements et 20 967 082 575 FBU pour le fonctionnement, soit un taux d'exécution de 81,18%. Selon le PLR et la BGC, le montant des fonds IPPTE ayant servi au financement du déficit est de 66 294 420 186 FBU. Par contre, le Rapport de l'OTBU montre que les entrées du compte IPPTE s'élèvent à 81 475 476 212 FBU et les sorties à 65 378 170 085 FBU.
- 21- Le montant des arriérés sur les rémunérations des salariés se chiffre à 7 736 414 163 FBU<sup>8</sup>. Ce montant vient alourdir davantage le poids des arriérés antérieurs à l'Exercice 2009. Cette situation pourrait certes compromettre la stabilité sociale du pays (revendications syndicales).
- 22- Au cours de l'Exercice budgétaire 2009, le constat est tel qu'un montant de 7 294 453 524 FBU<sup>9</sup> a été tiré de la ligne des imprévus vers les autres lignes budgétaires pour contenir des dépenses diverses. Cette pratique n'est ni conforme à la Loi relative aux Finances Publiques, ni à la Loi de Finances de l'exercice 2009 et ne constitue en aucun cas un modèle à suivre.

### **Sur le déficit budgétaire et son financement**

---

<sup>8</sup> Annexe 2 du PLR, classification économique de l'exécution des dépenses.

<sup>9</sup> Somme des relevés des différentes décisions du Ministre des Finances.

- 23- Le déficit budgétaire global avec dons arrêté par le PLR pour la gestion budgétaire de 2009 est de 127 651 348 594 FBU. Il est en diminution de 16,59% par Rapport à celui de 2008 d'un montant de 148 833 289 609 FBU. Cette diminution est le résultat des effets cumulés d'une légère baisse des recettes (-9,7%) et d'une baisse des dépenses plus grande que celle des recettes (- 11,8%). Ce déficit représente 24,37% des recettes totales ; 22,11% des dépenses totales et 8,29% du PIB.
- 24- Ledit déficit a été comblé par un financement extérieur net de -20 950 551 358 FBU et par un financement intérieur net de 148 601 899 952 FBU. Ce dernier étant constitué principalement des avances de la BRB, des bons et obligations du Trésor (287 727 437 486 FBU), de l'allègement du produit de la dette IPPTE (66 294 420 186 FBU), des autres financements bancaires et non bancaires (62 680 975 507 FBU), diminué des remboursements de la dette intérieure (-268 100 933 227 FBU).
- 25- Pour ce qui est du solde courant hors dons, il s'élève à -140 429 295 822 FBU pendant que le solde courant y compris les dons s'élève à -33 707 831 540 FBU et le solde global hors dons à -234 372 812 876 FBU.
- 26- Le Compte Général du Trésor au 31 décembre 2009 (compte 511) affiche un solde négatif de 76 613 606 438<sup>10</sup> FBU et ce montant se répartit comme suit :  
- 95 224 051 054 FBU pour le compte courant du trésor et +18 610 444 616 FBU pour le compte IPPTE.

### Sur l'endettement

- 27- Selon la Balance Générale des Comptes (BGC) de l'Etat du Burundi, la dette publique à fin 2009 s'élève à 1 698 425 248 207 FBU, dont 220 079 141 392 FBU pour la dette intérieure et 1 478 346 106 815 FBU pour la dette extérieure. La dette totale représente 110,26% du PIB ; 324,25% des recettes totales et 495,4% des recettes nationales. Cependant, les données recueillies auprès des services de la Direction de la Trésorerie révèlent un montant de 313 639,79 millions pour la dette intérieure et un montant de 1 573 409,10 millions pour la dette extérieure. Cette dernière comprendrait 1 098 782,10 millions de dette IADM et 474 627,00 millions de dette non IADM. Selon les données des mêmes services, le remboursement de la dette intérieure en 2009 se serait élevé à 35 152 659 651 FBU dont 17 559 327 690 en principal et 17 593 331 961 en intérêts. Les données des mêmes services montrent que le remboursement de la dette extérieure est de 48 959 362 385 FBU.
- 28- De ce qui précède, la Cour relève des difficultés persistantes en matière de reddition des comptes ; la sincérité et la fiabilité des comptes ne sont donc pas également garanties.
- 29- Un renforcement des capacités des services en charge de cette activité s'impose pour s'assurer de la production d'une information financière et comptable de qualité.

<sup>10</sup> Le compte 1101 ouvert à la BRB est débiteur de 76 613 606 438 FBU au 31 décembre 2009.

30- La Cour a fait des constatations et a formulé des recommandations y relatives.

## **INTRODUCTION**

### **1. Du cadre légal**

Le présent Rapport est établi conformément à la Constitution, à la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques ainsi qu'à la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 sur la Cour des Comptes.

L'article 178 alinéas 1 et 2 de la Constitution dispose que la Cour « ... assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances. La Cour des Comptes présente au Parlement un Rapport sur la régularité du compte général de l'Etat et confirme si les fonds ont été utilisés conformément aux procédures établies et au budget approuvé par le Parlement. Elle donne copie dudit Rapport au Gouvernement. »

L'article 57 de la loi relative aux Finances Publiques dispose : « Le Projet de Loi de Règlement et de Compte-Rendu budgétaire fait l'objet d'un avis de la Cour des Comptes transmis au Parlement ... ».

L'article 121 de la loi sur la Cour des Comptes dispose : « La Cour élabore chaque année un Rapport sur la régularité des comptes généraux de l'Etat et des comptes extrabudgétaires et une déclaration générale de conformité relatifs à l'exercice écoulé. Ce Rapport et cette déclaration de conformité sont(...) adressés à l'Assemblée Nationale en réservant une copie au Gouvernement ».

C'est dans ce cadre que la Cour des Comptes exerce sa mission d'assister le Parlement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances.

### **2. Des éléments du contexte économique du budget de 2009**

La loi de finances révisée 2009 a été votée dans un contexte économique international difficile, caractérisé par une croissance économique en dents de scie. De 3,9% en 2006, elle est passée à 5% en 2007, puis à 3,6% en 2008<sup>11</sup>. Cette situation s'explique par plusieurs raisons, notamment l'instabilité du prix du pétrole depuis 2002 et la crise économique et financière mondiale éclatée en 2007 et qui s'est poursuivie jusqu'en 2009. Les effets conjugués des deux crises ont eu des conséquences néfastes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui est de l'économie nationale, elle a été marquée par un taux de croissance variable de 2005 à 2009. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du taux de croissance du PIB en termes réels de 2005 à 2009.

---

<sup>11</sup> Source : Economie burundaise 2008, Ministère du Plan et de la Reconstruction, Rapport final, octobre 2009



**Tableau n° 1 : Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels**

Années	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance	0,9	5,1	3,6	4,5	3,4

**Source** : BRB, Rapport Annuel 2009.

### 3. Des hypothèses de l'élaboration du budget de 2009

Suivant la lettre de cadrage macroéconomique du Vice-Ministre en charge de la Planification, et la lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2009 du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement, le budget de 2009 devait s'inscrire dans la logique de la gestion transparente des finances publiques, permettre la consolidation de la relance économique et viser la réduction de la pauvreté.

Ainsi, l'élaboration du budget 2009 était fondée sur les hypothèses suivantes :

- La mise en œuvre du CSLP à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP) ;
- La mise en œuvre du nouveau Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) signé entre le Gouvernement et le FMI en 2004 ;
- La consolidation des réformes déjà en cours ;
- Le retour effectif de la sécurité sur tout le territoire national ;
- La poursuite de l'effort pour augmenter les recettes et maîtriser les dépenses publiques en renforçant leur efficacité ;
- Une amélioration substantielle de l'aide extérieure grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et du produit de l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM)..

### 4. Des objectifs macro-économiques de la loi de finances pour l'exercice 2009

Parmi les objectifs macro-économiques du budget révisé de l'Etat 2009 figuraient :

- Une croissance économique de 6% en termes réels et de 15,5% en prix courants ;
- Un taux d'inflation de 5% ;
- Un taux de pression fiscale de 19% ;
- Un déficit budgétaire primaire après dons maintenu à 4% du PIB. ;
- Le maintien du niveau des recettes budgétaires (hors dons) à 19,1%.

## 5. De la méthodologie

La Cour a analysé et examiné les documents suivants lui communiqués par le Ministre des Finances et par les autres services impliqués dans la gestion des finances publiques :

- Le Projet de Loi de Règlement des Comptes de la République du Burundi pour l'exercice 2009 et ses annexes ;
- Les Rapports de l'OTBU (le Compte Général du Trésor et le Compte IPPTE) ;
- les Comptes individuels des comptables publics ;
- Les Comptes de la BRB dans sa fonction de caissier de l'Etat ;
- A défaut d'une transmission en bonne et due forme du Compte Général de l'Etat (article 178 de la Constitution), la Cour s'est contentée de la Balance Générale des Comptes (Balance Cumulée des Comptes) annexée au Projet de Loi de Règlement.

La Cour a consulté les textes légaux et réglementaires en vigueur en matière des finances publiques, notamment :

- La loi relative aux finances publiques ;
- Le plan budgétaire et comptable ;
- La loi sur la Cour des Comptes ;
- Les textes légaux et réglementaires relatifs à la comptabilité publique ;
- La loi de finances révisée de 2009.

La Cour a collecté la documentation qu'elle a jugée utile auprès des différents services publics et a procédé à des entretiens avec les Cadres des différents services publics pouvant apporter des éclairages nécessaires.

Le Rapport définitif a été arrêté après qu'un Rapport provisoire eut été transmis au Ministre des Finances pour observations. Le Ministre des Finances n'a pas répondu aux observations de la Cour.

Un questionnaire sur le rapprochement des Comptes a été adressé à la Direction de la Comptabilité Publique et des réunions ont été tenues avec le personnel de cette même Direction sur le rapprochement des Comptes.

Le Rapport est articulé en sept parties. La première analyse les ressources du budget et leur composition, la deuxième les charges et leur destination, la troisième les fonds IPPTE et leur utilisation, la quatrième la composition de la dette de l'Etat, les soldes principaux de l'exécution du budget et le financement du déficit, la cinquième les soldes principaux, la sixième et la septième étant réservées aux constatations et aux recommandations.

## **I. DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2009**

La loi n°1/21 du 08 Septembre 2009 portant fixation du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2009 a prévu, en son article 1<sup>er</sup>, les ressources du Budget Général de l'Etat en quatre catégories à savoir :

▪ Les recettes fiscales	: 298 277 719 986 FBU
▪ Les recettes non fiscales	: 27 369 342 221 FBU
▪ Les dons	: 393 483 994 866 FBU
▪ Les produits exceptionnels	: <u>15 648 470 844 FBU</u>
<b>Total</b>	<b>734 779 527 917 FBU</b>

### **I.1. De l'état de réalisation des ressources**

Le niveau de réalisation des ressources (Article 1<sup>er</sup> du Projet de Loi de Règlement) par Rapport aux prévisions budgétaires 2009 se présente comme suit :

**Tableau n° 2 : Niveau de réalisation des ressources par Rapport aux prévisions**

Comptes	Intitulés	Réalisations2008	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Taux d'exécution 2009 (%)
<b>7</b>	<b>RECETTES</b>				
71	Recettes fiscales	229 906 961 094	298 277 719 343 <sup>12</sup>	319 507 525 990 <sup>13</sup>	107,11
72	Recettes non fiscales	29 144 279 453	27 369 342 221	23 329 450 978 <sup>14</sup>	85,23
	<b>S/Total des recettes courantes (A)</b>	<b>259 051 240 547</b>	<b>325 647 061 564</b>	<b>342 836 976 968</b>	<b>105,27</b>
<b>73</b>	<b>Dons</b>				
731	Dons courants	130 629 165 767	156 747 708 000	155 048 933 674	98,91
732	Dons en capital	70 615 172 362	236 736 286 866	17 996 950 794	7,60
	<b>S/Total des Dons</b>	<b>201 244 338 129</b>	<b>393 483 994 866</b>	<b>173 045 884 468</b>	<b>43,97</b>
<b>78</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>15 648 470 844</b>	<b>7 907 551 080</b>	<b>50,53</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>505 627 855 833</b>	<b>734 779 527 917<sup>15</sup></b>	<b>523 790 410 516<sup>16</sup></b>	<b>71,28</b>

**Source :** PLR 2008, Budget révisé 2009 et PLR 2009.

Au regard du tableau ci-dessus, l'ensemble des ressources a été réalisé pour un montant de 523 790 410 516 FBU sur une prévision de 734 779 527 917 FBU, soit 71,28%.

Les recettes courantes ont connu une réalisation très satisfaisante. En effet, sur une prévision de 325 647 061 564 FBU, les réalisations ont été de 342 836 976 968 FBU, soit 105,27 %.

Par contre, la réalisation des dons n'a pas répondu aux attentes car sur une prévision de 393 483 994 866 FBU, les dons ont été réalisés pour un montant de 173 045 884 468 FBU, soit 43,97% par Rapport aux prévisions.

<sup>12</sup> L'article 1<sup>er</sup> du PLR 2009 indique, au niveau des prévisions 2009, que le montant total des produits fiscaux est de 298 277 719 343 FBU alors qu'après vérification et addition des chiffres qui le composent, la Cour obtient une somme de 298 277 719 986 FBU ; soit une différence de 643 FBU.

<sup>13</sup> L'article 1<sup>er</sup> du PLR 2009 indique, au niveau des réalisations 2009, que le montant total des produits fiscaux est de 319 507 525 990 FBU alors qu'après vérification et addition des chiffres qui le composent, la Cour obtient une somme de 319 507 523 990 FBU ; soit une différence de 2 000 FBU.

<sup>14</sup> L'article 1<sup>er</sup> du PLR 2009 indique, au niveau des réalisations 2009, que le montant total des produits non fiscaux est de 23 329 450 978 FBU alors qu'après vérification et addition des chiffres qui le composent, la Cour obtient une somme de 23 326 066 878 FBU ; soit une différence de 3 384 100 FBU.

<sup>15</sup> L'article 1<sup>er</sup> du PLR 2009 indique, au niveau des prévisions 2009, que le montant total des ressources est de 734 779 527 917 FBU alors qu'après vérification et addition des chiffres qui le composent, la Cour obtient une somme de 734 779 527 274 FBU ; soit une différence de 643 FBU.

<sup>16</sup> L'article 1<sup>er</sup> du PLR 2009 indique, au niveau des réalisations 2009, que le montant total des ressources est de 523 790 410 516 FBU alors qu'après vérification et addition des chiffres qui le composent, la Cour obtient une somme de 523 790 412 516 FBU ; soit une différence de 2 000 FBU.

Le tableau suivant donne l'évolution du taux de réalisation des recettes totales depuis 2005.

**Tableau n° 3 : Evolution du taux de réalisation des ressources totales depuis 2005 à 2009.**

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Taux (%)	92,85	85,90	84,27	82,59	71,28

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes.

**1°. Des incohérences de chiffres au niveau des documents communiqués à la Cour (Projet de Loi de Règlement et Balance cumulée des comptes).**

Les réalisations chiffrées communiquées à la Cour par le Ministère des Finances indiquent, au niveau des recettes fiscales, des données différentes au regard du contenu du PLR et de la Balance Générale des Comptes (BGC).

Ainsi, le tableau ci-après illustre ces divergences lorsqu'on compare les réalisations du PLR (Article 1<sup>er</sup>) et de son annexe (la Balance Générale des Comptes):

**Tableau n° 4 : Discordances entre le PLR et la BGC pour les recettes**

Nature des ressources	Prévisions 2009	Réalisations /PLR /2009 (I)	Réalisations /BGC/2009 (II)	Ecart en FBU (II-I)
<b>Produits fiscaux</b>	298 277 719 343	319 507 525 990	278 799 591 985	- 40 707 934 005
<b>Produits non fiscaux</b>	27 369 342 221	23 329 450 978	23 329 450 978	0
<b>Dons</b>	393 483 994 866	173 045 884 468	173 045 884 468	0
<b>Impôts et taxes exonérés</b>	20 000 000 000	40 707 932 005	40 707 932 005	0
<b>Produits exceptionnels</b>	15 648 470 844	7 907 551 080	7 907 551 080	0
<b>Total</b>	<b>734 779 527 917</b>	<b>523 790 410 516</b>	<b>523 790 422 895</b>	<b>12 379</b>

**Source** : PLR 2009 et BGC 2009

Le rapprochement entre les chiffres du PLR (Art 1<sup>er</sup>) et ceux de la Balance Générale des Comptes lui annexée dégage des discordances importantes au niveau des produits fiscaux car le PLR renseigne un montant de 319 507 525 990 FBU alors que la Balance Générale des Comptes indique une somme de 278 799 591 985 FBU, soit une différence de 40 707 934 005 FBU. Cela résulte du fait que le PLR 2009 intègre les exonérations dans les produits fiscaux donc ne les isole pas comme un Compte à part entière tel qu'on le lie dans la Balance Générale des Comptes. D'où un écart important de - 40 707 934 005

## 2°. Du rapprochement entre les comptes des comptabilités publiques et spécialisées avec les comptes du grand livre

Le rapprochement, par échantillonnage, effectué entre les comptes individuels des comptabilités publiques et spécialisées et les comptes du grand livre montre que certains soldes ne concordent pas. C'est le cas du compte 5430360 « Caisse du comptable de province Bujumbura » pour lequel la Balance Générale des Comptes indique un solde débiteur de 937 131 FBU alors que le grand-livre enregistre un solde débiteur de 483 370 339 FBU.

### I. 2. Des recettes fiscales (Compte 71)

Les recettes fiscales, appelées aussi produits fiscaux et comptabilisées au compte 71 du plan budgétaire et comptable des finances publiques sont réparties comme suit :

**Tableau n° 5 : Les recettes fiscales**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009 (I)	Réalisations 2009 (II)	Ecart en FBU (II-I)	Ecart en %
711	Impôts/revenus, les bénéfices & gains en capital	72 782 277 343	84 699 824 671	11 917 547 328	16,37
714	Impôts/les biens et services	138 320 855 412	147 351 005 691	9 030 150 279	6,52
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	62 501 026 791	44 515 973 587	- 17 985 053 204	-28,78
716	Autre produits fiscaux	4 673 560 440	2 232 788 036	- 2 440 772 404	-52,23
75	Exonérations	20 000 000 000	40 707 932 005	20 707 932 005	103,54
<b>Total</b>		<b>298 277 719 986</b>	<b>319 507 523 990</b>	<b>21 229 804 004</b>	<b>7,11</b>

**Source :** Budget révisé 2009 et PLR 2009.

Les produits fiscaux ont connu une réalisation très satisfaisante, passant des prévisions de 298 277 719 986 FBU aux réalisations de 319 507 523 990 FBU, soit un écart positif de 21 229 804 004 FBU, représentant 7,11%.

Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :

- Impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital qui ont augmenté de 11 917 547 328 FBU par rapport aux prévisions ;
- Impôt sur les biens et services dont les réalisations ont dépassé les prévisions d'un montant de 9 030 150 279 FBU ;
- Exonérations exécutées à hauteur de 40 707 932 005 FBU contre les prévisions de 20 000 000 000 FBU.

Par contre, d'autres rubriques n'ont pas atteint les prévisions. Il s'agit de :

- Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales qui a diminué de 17 985 053 204 FBU par rapport aux prévisions ;
- Autres produits fiscaux qui ont connu une diminution de 2 440 772 404 FBU par rapport aux prévisions.

### I.2.1. De l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (Compte 711)

#### 1° Des réalisations des impôts sur les revenus

Selon le Projet de Loi de Règlement transmis à la Cour des Comptes, les réalisations en ce qui concerne l'impôt sur les rémunérations et les revenus se répartissent comme ci-après :

**Tableau n° 6 : Les recettes de l'impôt sur les rémunérations et les revenus.**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009 (I)	Réalisations 2009 /PLR (II)	Ecarts en FBU (II-I)	Ecarts en %
71111	Imp/Pers.physiques	28 175 328 536	30 330 059 528	2 154 730 992	7,64
71112	Impôt /Sociétés et Entreprises	35 113 882 432	41 157 260 986	6 043 378 554	17,21
71113	Imp ./ Rev non ventilables	9 493 066 375	13 212 504 157	3 719 437 782	39,18
<b>Total</b>		<b>72 782 277 343</b>	<b>84 699 824 671</b>	<b>11 917 547 328</b>	<b>16,37</b>

**Source :** Budget révisé 2009 et PLR 2009

Le tableau ci-dessus montre que l'impôt sur les revenus (84 699 824 671 FBU) dépasse les prévisions de l'année 2009 (72 782 277 343 FBU) d'un montant de 11 917 547 328 FBU représentant un taux de 16,37% ; cela prouve qu'il y a eu une performance au niveau des services chargés du recouvrement. Ce dépassement est dû principalement à:

- l'impôt sur le revenu payé par les personnes physiques qui a connu des réalisations très encourageantes (30 330 059 528 FBU) par rapport aux prévisions (28 175 328 536 FBU), soit un écart d'un montant de 2 154 730 992 FBU;
- l'impôt sur le revenu payé par les sociétés et autres entreprises dont la réalisation (41 157 260 986 FBU) a connu un dépassement de 6 043 378 554 FBU (représentant 17,21%) par rapport aux prévisions de 35 113 882 132 FBU ;
- l'impôt sur le revenu non ventilable qui a été réalisé à 13 212 504 157 FBU par rapport aux prévisions de 9 493 066 375 FBU, soit un écart de 3 719 437 782 FBU représentant 39,18%.

*Le dépassement des prévisions peut également s'expliquer par d'autres facteurs comme l'amélioration de la sécurité et l'accroissement de l'assiette imposable.*

## 2° De l'évolution des recettes de l'impôt sur les revenus

L'évolution des recettes de l'impôt sur les revenus se présente comme suit :

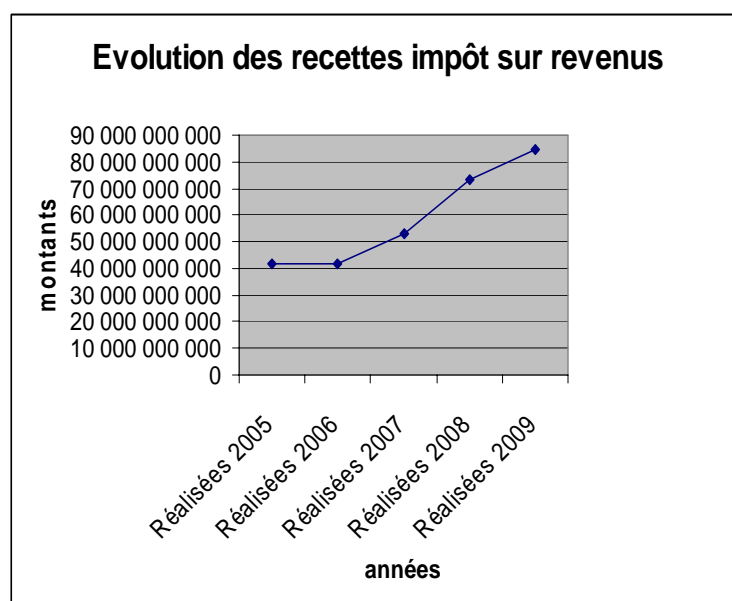
**Tableau n° 7 : Evolution des recettes de l'impôt sur les revenus de 2005 à 2009**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2005	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
71111	Impôts /personnes physiques	14 576 720 363	13 794 402 817	18 696 268 125	25 485 109 198	30 330 059 528
71112	Impôt sur les sociétés	23 240 609 911	21 790 477 188	26 498 281 649	34 640 335 179	41 157 260 986
71113	Impôts non ventilables	4 128 284 714	6 227 732 038	8 024 389 345	13 216 394 380	13 212 504 157
	<b>Total</b>	<b>41 945 614 988</b>	<b>41 812 612 043</b>	<b>53 218 939 119</b>	<b>73 341 838 757</b>	<b>84 699 824 671</b>
	<b>Taux de variation en %</b>	-	<b>- 0,01</b>	<b>27,27</b>	<b>37,81</b>	<b>15,48</b>

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes.

Le graphique ci-après indique l'évolution des recettes de l'impôt sur les revenus.

**Graphique n° 1 : Evolution des recettes de l'impôt sur les revenus**



Le tableau ainsi que le graphique ci-dessus montrent que les recettes provenant de l'impôt sur les revenus ont connu une évolution positive de 2006 à 2009.



## I. 2. 2. De la taxe sur les biens et services (Compte 714)

Il s'agit de la taxation sur les biens ou produits importés par les personnes physiques ou morales résidant au Burundi ou sur les affaires faites au Burundi et dont l'activité consiste à fabriquer, à produire, à transformer ou à vendre des biens et/ou des services.

### 1°. Des réalisations de l'année 2009

Les réalisations de la taxe sur les biens et services se présentent comme suit :

**Tableau n° 8 : Recettes de la taxe sur les biens et les services**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009 (I)	Réalisations PLR (II)	Réalisations BGC (III)	Ecart en FBU (II-I)	Ecart en FBU (III-II)	Ecart en % (II-I)
7141	Impôts généraux / biens & services	84 753 611 561	91 502 406 628	91 502 406 628	6 748 795 067	0	7,96
7142	Droits d'accise	53 012 771 851	50 122 402 043	50 122 402 043	-2 890 369 808	0	- 5,45
7145	Taxes/perm d'util des biens ou d'exerc des activi	51 624 000	248 215 759	4 952 599 573	196 591 759	4 704 383 814	380,81
7147	Autres Impôts direct affectés	502 848 000	5 077 278 141	372 894 327	4 574 430 141	-4 704 383 814	909,7
7149	Autres impôts B&S	0	400 703 120	400 703 120	400 703 120	0	
	<b>Total</b>	<b>138 320 855 412</b>	<b>147 351 005 691</b>		<b>9 030 150 279</b>		<b>6,52</b>

**Source :** PLR 2009 et BGC 2009

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en ce qui concerne l'impôt sur les biens et services, les recettes totales réalisées (147 351 005 691 FBU) ont dépassé les prévisions (138 320 855 412 FBU), soit une augmentation de 9 030 150 279 FBU représentant un écart de 6,52%.

Cette performance est due à :

- l'impôt général sur les biens et services dont la réalisation a été, selon le PLR, de 91 502 406 628 FBU sur une prévision de 84 753 611 561 FBU, soit une augmentation de 6 748 795 067 FBU ;
- des taxes sur les permissions d'utiliser des biens ou d'exercer des activités dont la réalisation se chiffre à 248 215 759 FBU, selon le PLR, pour une prévision de 51 624 000 FBU, soit un accroissement de 196 591 759 FBU ;

- d'autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales dont la réalisation a été de 5 077 278 141 FBU<sup>17</sup> sur une prévision de 502 848 000 FBU, soit une augmentation de 4 574 430 141 FBU ;
- des recettes non prévues pour un montant de 400 703 120 FBU provenant des autres impôts enrôlés sur biens et services.

Les données de la Balance Générale des Comptes (BGC) et celles du PLR diffèrent sous deux rubriques à savoir :

- les recettes provenant des taxes sur les permissions d'utiliser des biens ou d'exercer des activités. En effet, la BGC enregistre ces recettes provenant des taxes sur les permissions d'utiliser des biens ou d'exercer des activités pour un montant de 4 952 599 573 FBU alors que le PLR les porte à 248 215 759 FBU, soit une différence de 4 704 383 814 FBU ;

*Cette différence provient d'une omission de saisie de l'impôt sur les véhicules à moteur car le PLR n'a pas intégré le montant de 4 704 383 814 FBU y relatif.*

- les recettes provenant des autres impôts sur les biens et services affectés que la BGC porte à 372 894 327 FBU alors que le PLR les enregistre à 5 077 278 141 FBU, soit un écart négatif de 4 704 383 814 FBU.

## 2 ° De l'évolution des recettes de la taxe sur les biens et les services

L'évolution des recettes de la taxe sur les biens et services se présente comme suit :

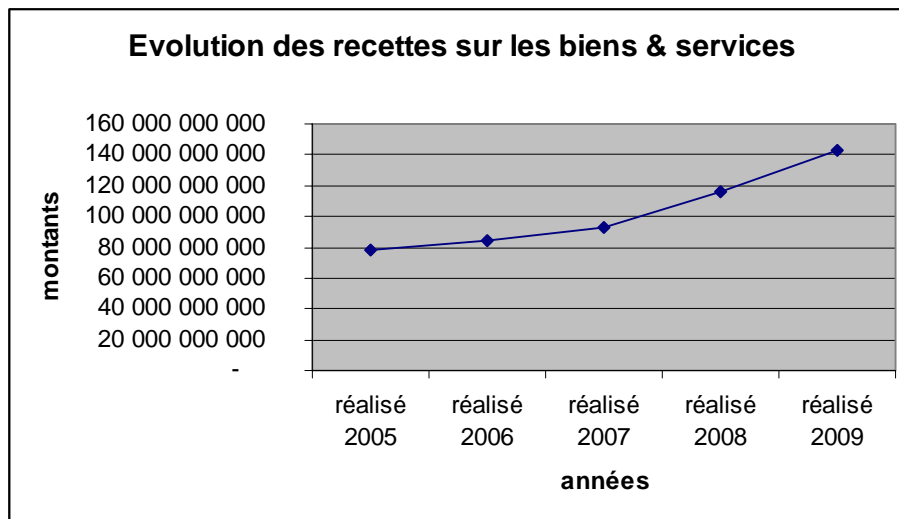
**Tableau n° 9 : Evolution des recettes sur les biens et les services**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2005	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
<b>7141</b>	Impôts généraux /B&S	41 842 450 798	52 392 214 591	58 983 744 711	68 088 386 792	91 502 406 628
<b>7142</b>	Accises	24 475 990 079	28 359 261 349	30 321 813 409	47 270 615 720	50 122 402 043
<b>7145</b>	Taxe s/permis d'utilis.	203 627 263	288 366 803	395 440 177	441 200 138	4 952 599 573
<b>7147</b>	Taxes direct.affectées	11 549 875 659	3 343 055 158	2 780 363 125	543 547 632	372 894 327
<b>7149</b>	Autres imp B&S nca				184 720466	400 703 120
<b>Total</b>		<b>78 071 943 799</b>	<b>84 382 897 901</b>	<b>92 481 361 422</b>	<b>116 528 470 748</b>	<b>147 351 005 691</b>
<b>Variation en %</b>			<b>8,08</b>	<b>9,60</b>	<b>26,00</b>	<b>26,45</b>

<sup>17</sup> Il convient de signaler que le montant indiqué par le PLR diverge de celui mentionné par la Balance Générale des Comptes alors que le PLR est établi sur base des éléments de cette dernière.

Le graphique ci-après montre l'évolution des recettes de la taxe sur les biens et services :

**Graphique n° 2 : Evolution des recettes de la taxe sur les biens et les services.**



*La Cour constate que l'évolution des recettes de la taxe sur les biens et services connaît une courbe ascendante depuis 2005 à 2009.*

### 3° Des impôts généraux sur les biens et les services (Compte 7141)

Selon le PLR et la BGC, les réalisations de l'exercice 2009 se présentent comme suit :

**Tableau n° 10 : Recettes des impôts généraux sur les biens et services**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009 (I)	Réalisations 2009 (II)	Ecart en FBU (II- I)	Ecart en %
71411	Taxe de transaction	84 175 811 561	39 723 809 145	- 44 552 002 416	-52,93
71412	Impôt sur la vente/TVA intérieur		51 778 597 483	51 778 597 483	
71414	Taxe hôtelière et touristique	577 800 000		- 577 800 000	-100,00
	<b>Total</b>	<b>84 753 611 561</b>	<b>91 502 406 628</b>	<b>6 748 795 067</b>	<b>7,96</b>

**Source :** PGL 2009 et BGC 2009

Les impôts généraux sur les biens et services ont été recouverts à concurrence de 91 502 406 628 FBU sur une prévision de 84 753 611 561 FBU, soit un écart positif de 6 748 795 067 FBU, représentant 7,96 %.

*Il convient de signaler que la taxe hôtelière et touristique qui était pourtant prévue au début de l'exercice 2009 n'a connu aucune réalisation alors qu'elle a été instaurée par la loi n°1/10 du 11 juillet 2008.*

#### 4°. Des accises (Compte 7142)

Le tableau ci-après indique les composantes du compte 7142 ainsi que les recettes y relatives pour l'exercice 2009 :

**Tableau n° 11 : Recettes des accises**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009 (I)	Réalisations 2009 (II)	Ecart en FBU (II-I)	Ecart en %
714210	T/consommation tabac	2 548 965 518	3 028 505 051	479 539 533	18,8
714220	T/cons bière & limonades	47 198 034 333	40 405 406 468	-6 792 627 865	-14,4
714230	T/consommation de sucre	3 200 000 000	919 678 795	-2 280 321 205	-71,3%
714240	T/poisson vendu	972 000	1 993 100	1 021 100	105,0%
714250	T/abonnés à la télédistribution	64 800 000		-64 800 000	-100
714260	T/consommation. carburants		5 766 818 629	5 766 818 629	100
<b>Total</b>		<b>53 012 771 851</b>	<b>50 122 402 043</b>	<b>-2 890 369 808</b>	<b>-5,5</b>

**Source :** PLR 2009 et BGC 2009

De ce tableau, il ressort que les recettes sur les accises prévues à 53 012 771 851 FBU ont été réalisées à 50 122 402 043 FBU, soit une différence négative de 2 890 369 808 FBU représentant -5.5%.

Cette faible réalisation s'observe principalement au niveau de :

- la taxe de consommation sur la bière et limonade qui a régressé de 6 792 627 865 FBU par rapport aux prévisions ;
- la taxe de consommation sur le sucre qui a diminué de 2 280 321 205 FBU lorsqu'on la compare à ses prévisions.

*Toutefois, il faut noter que la taxe de consommation sur le carburant a enregistré une très bonne réalisation bien qu'elle n'avait pas été prévue, contrairement à la taxe sur les abonnés de la télédistribution qui n'a connu aucune réalisation alors qu'elle était prévue pour cet exercice.*

Le tableau ci-après indique l'évolution des recettes sur les accises de 2005 à 2009 :

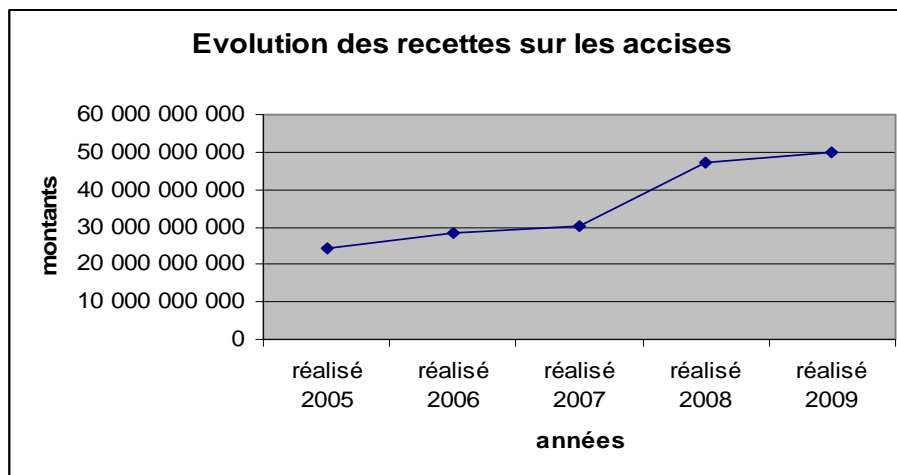
**Tableau n° 12 : Evolution des recettes sur les accises de 2005 à 2009**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2005	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
714210	T/cons tabac	3 462 477 026	1 828 772 932	1 920 705 922	2 472 010 229	3 028 505 051
714220	T/cons Boissons	19 928 090 594	26 408 344 181	28 400 301 767	41 030 657 072	40 405 406 468
714230	T/cons sucre	1 082 052 459	121 074 036	50	3 325 244 281	919 678 795
714240	T/cons poisson	370 000	770 200	805 600	1 504 000	1 993 100
714250	T/télédistribution	0	0	0	441 200 138	
714260	T cons carburant					5 766 818 629
<b>Total</b>		<b>24 472 990 079</b>	<b>28 358 961 349</b>	<b>30 321 813 339</b>	<b>47 270 615 720</b>	<b>50 122 402 043</b>
<b>Variation en %</b>			<b>19</b>	<b>6,92</b>	<b>55,90</b>	<b>6,03</b>

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes et la BGC 2009

Le graphique ci-après montre l'évolution des recettes sur les accises :

**Graphique n°3 : Evolution des recettes sur les accises**



Le tableau ainsi que le graphique ci-dessus indiquent que les recettes sur les accises ont régulièrement progressé depuis 2005 à 2009.

### 5°. Des taxes sur la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités (Compte 7145)

Le tableau ci-après indique les composantes du compte 7145 ainsi que les recettes y relatives :

**Tableau n° 13 : Recettes des taxes sur permis d'utiliser des biens ou d'exercer**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009
714510	Impôts sur véhicules à moteur		4 704 383 814
714520	Permis de transport	27 000 000	131 045 382
714530	Permis de pêche	1 944 000	-
714540	Permis / port d'armes		1 335 808
714550	Permis de conduire		62 281 000
714560	Permis de coupe de bois	21 600 000	6 669 756
714570	Taxe d'abattage des animaux	1 080 000	2 500 200
714580	Permis de travail		44 360 363
714590	Permis/sortie/ les bateaux		23 250
<b>Total</b>		<b>51 624 000</b>	<b>4 952 599 573</b>

**Source :** PLR 2009 et BGC 2009

Les taxes ou redevances sur les permissions d'utilisation des biens ou services (compte 7145) sont comptabilisées comme des ressources fiscales depuis 2005 (conformément au Plan Comptable et budgétaire). Sur une prévision de 51 624 000 FBU, les taxes sur permission d'utilisation des biens ou services ont totalisé un montant de 4 952 599 573 FBU, selon la Balance Générale des Comptes, soit une augmentation de 4 900 975 573 FBU, pendant que le PLR les porte à 248 215 759 FBU, soit un écart positif de 196 591 759 FBU par rapport aux prévisions. Au regard du contenu de la Balance Générale des Comptes, cette augmentation a été due principalement à la réalisation des recettes qui n'avaient pas été prévues en 2009. Il s'agit de :

- l'impôt sur les véhicules à moteur réalisé pour un montant de 4 704 383 814 FBU ;
- l'impôt sur permis de conduire réalisé pour une somme de 62 281 000 FBU ;
- l'impôt sur permis de travail réalisé pour une somme de 44 360 363 FBU ;
- l'impôt sur permis de port d'armes dont les réalisations ont été de 1 335 808 FBU ;

- l'impôt sur permis de sortie des bateaux (certificats de navigabilité) dont les réalisations ont été de 23 250 FBU.

*Il convient de faire remarquer que l'augmentation des recettes sur les véhicules à moteur provient du renouvellement des plaques d'immatriculation des véhicules à moteur et des motos.*

Le tableau ci- après montre l'évolution, de 2005 à 2009, des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités.

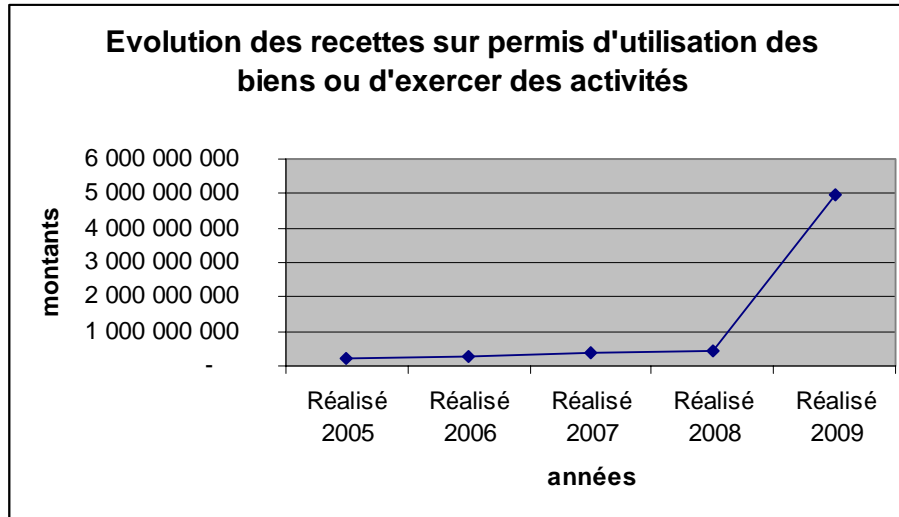
**Tableau n° 14 : Evolution des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2005	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
714510	Véhicules à moteur (Plaques)	128 020 000	129 572 675	113 408 000	233 326 991	4 704 383 814
714520	Permis de transport	63 207 913	83 518 555	95 965 521	87 337 375	131 045 382
714530	Permis de pêche	974 000	1 089 000	1 150 000		
714540	Permis de port d'armes	2 232 000	2 716 500	1 751 000	3 728 930	1 335 808
714550	Permis de conduire	0	20 700 000	52 639 000	67 510 000	62 281 000
714560	Permis de coupe de bois	5 750 000	36 769 127	2 788 404	15 497 755	6 669 756
714570	Permis d'abattage animaux	3 443 350	1 940 000	2 016 700	2 902 900	2 500 200
714580	Permis de travail	0	12 060 946	120 237 990	30 896 187	44 360 363
714590	Permis de sortie/bateaux	0	0	5 480 562		23 250
<b>Total</b>		<b>203 627 263</b>	<b>288 366 803</b>	<b>395 440 177</b>	<b>441 200 138</b>	<b>4 952 599 573</b>
<b>Variation en %</b>			<b>41,62</b>	<b>37,13</b>	<b>11,57</b>	<b>1022,53</b>

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes et la BGC 2009.

Le graphique ci-après montre, de 2005 à 2009, l'évolution des recettes sur les permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités.

**Graphique n°4 : Evolution des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités.**



Il ressort du tableau et du graphique ci-dessus que les réalisations des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités ont sensiblement augmenté de 2008 à 2009.

**6°. Des impôts sur biens et services directement affectés (Compte 7147)**

Le tableau ci-après indique les composantes du compte 7147 ainsi que les recettes y relatives :

**Tableau n° 15 : Recettes des impôts sur biens et services directement affectés.**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecarts en FBU
714710	Fonds de solidarité nation (taxe sur bière et limonade)		3 335 950	3 335 950
714730	Fonds social et culturel		16 281 440	16 281 440
714750	Fonds routier national (Permis cond)	36 288 000		-36 288 000
714750	Fonds routier national (Impôts sur véhicules)	466 560 000	353 276 937	-113 283 063
	<b>Total</b>	<b>502 848 000</b>	<b>372 894 327</b>	<b>-129 953 673</b>

**Source :** Projet de Loi de Règlement 2009 et Balance Générale des Comptes 2009



Ces recettes sont directement affectées à des fonds d'affectation spéciale.

*Il convient de signaler que la Balance Générale des Comptes indique que leur réalisation est de 372 894 327 FBU alors que le PLR les porte à 5 077 278 141 FBU, en contradiction avec le contenu de la Balance Générale des Comptes qui en est la source.*

*Il y a lieu de noter que le fonds de solidarité nationale et le fonds social et culturel (taxe sur bière et la limonade) ont connu des réalisations respectivement de 3 335 950 FBU et 16 281 440 FBU alors qu'ils n'avaient pas été prévus.*

*Par contre, le fonds routier national (permis de conduire) n'a connu aucune réalisation alors qu'il était prévu dans le budget 2009 (36 288 000 FBU).*

Le tableau ci-après illustre l'évolution de ces recettes de 2005 à 2009 comme ci-après :

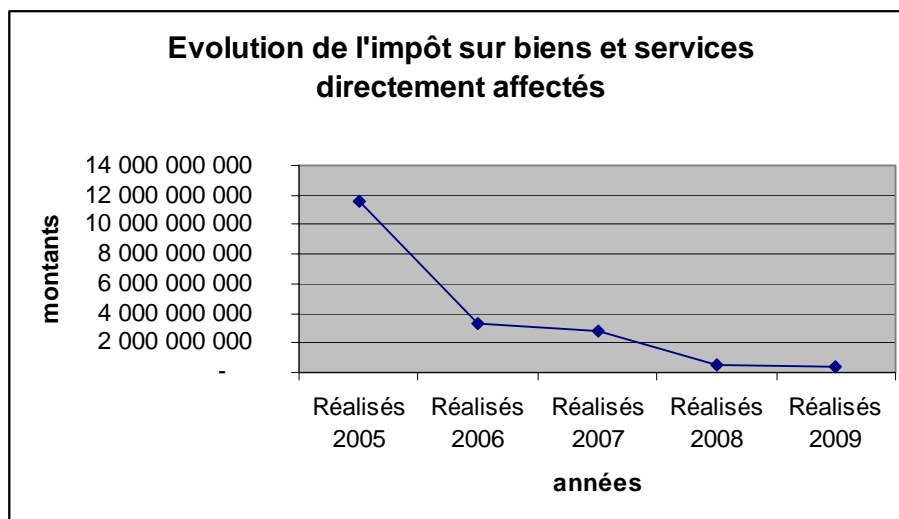
**Tableau n° 16 : Evolution des recettes des fonds.**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2005	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
714710	Fonds de solidarité nationale	11 182 276 768	1 596 268 423	630 515 059	11 907 303	3 335 950
	Fonds de Développement Communal	0	3 381 200	4	424	
714730	Fonds social et culturel	11 968 496	1 392 746 259	1 791 177 872	-	16 281 440
714750	Fonds Routier National (Permis de conduire)	0	0	4 500 000	3 385 000	
	Fonds Routier National (Impôt véhicules)	355 630 395	350 659 276	354 170 190	528 254 905	353 276 937
<b>Total</b>		<b>11 549 875 659</b>	<b>3 343 055 158</b>	<b>2 780 363 125</b>	<b>543 547 632</b>	<b>372 894 327</b>
<b>Variation en %</b>			<b>-71,06</b>	<b>-16,83</b>	<b>-80,45</b>	<b>-31,40</b>

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes.

Le graphique ci-après illustre, de 2005 à 2009, l'évolution des recettes des fonds:

**Graphique n° 5 : Evolution des recettes de l'impôt sur biens et services directement affectées.**



Du tableau et du graphique ci-dessus, il ressort que les recettes de l'impôt sur les biens et services directement affectées connaissent une régression d'une année à l'autre. Cette régression est due, depuis 2007 au versement de la plupart des fonds d'affectation spéciale au profit du compte général de Trésor.

**I.2.3. Des taxes sur le commerce extérieur (Compte 715)**

**1° Des réalisations de l'exercice 2009**

Le tableau suivant illustre ces réalisations comme suit:

**Tableau n° 17 : Recettes des taxes sur le commerce extérieur**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU
7151	Droits de douanes et autres	40 331 660 855	30 357 811 864	-9 973 848 991
7152	Taxe à l'exportation	0	72 222 940	72 222 940
7154	Bénéfice de change		213 691 014	213 691 014
7156	Amendes douanières et produits confisqués	11 570 409 623	3 738 899 460	-7 831 510 163
7157	Imp/comm ext dir affectés	10 598 956 313	10 133 348 309	-465 608 004
<b>Total</b>		<b>62 501 026 791</b>	<b>44 515 973 587</b>	<b>-17 985 053 204</b>

**Source :** Projet de Loi de Règlement 2009 et Balance Générale des Comptes 2009.

## 2° De l'évolution des recettes de l'impôt sur le commerce extérieur

De 2005 à 2009, les recettes de l'impôt sur le commerce extérieur se présentent comme suit :

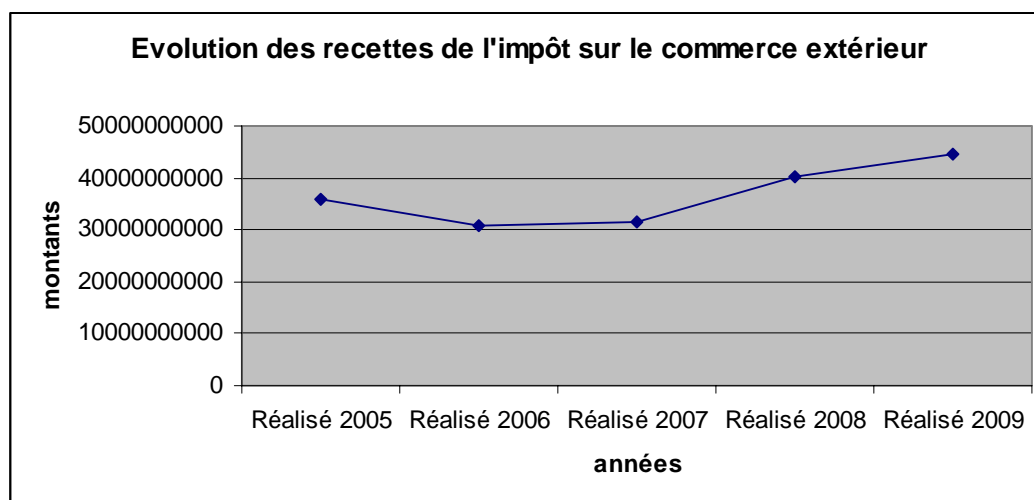
**Tableau n° 18 : Evolution des recettes de l'impôt sur le commerce extérieur**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2005	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
7151	Droits de douane & autres droits	30 583 075 908	25 091 185 322	24 220 924 570	33 177 223 732	30 357 811 864
7152	Taxes à l'exportation	997 107	94 584 875	117 110 689	146 319 545	72 222 940
7154	Bénéfice de change	0	25 458	409 771	549 376 309	213 691 014
7156	Autres impôts /commerce extérieur	1 181 477 725	735 405 308	1 693 604 391	1 884 262 914	3 738 899 460
7157	Recettes directement affectées	3 948 212 051	4 950 450 020	5 398 650 268	5 040 688 284	10 133 348 309
<b>Total</b>		<b>35 713 762 791</b>	<b>30 871 650 983</b>	<b>31 430 699 689</b>	<b>40 797 870 784</b>	<b>44 515 973 587</b>
<b>Variation en %</b>			<b>-13,56</b>	<b>1,81</b>	<b>29,8</b>	<b>9,11</b>

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes et BGC 2009.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes de l'impôt sur le commerce extérieur :

**Graphique n° 6 : Evolution des recettes de l'impôt sur le commerce extérieur.**



Il ressort du tableau et du graphique ci-dessus que les recettes de l'impôt sur le commerce extérieur ont régressé de 2005 à 2006. Cependant elles ont augmenté de 2006 à 2009.

#### **I. 2. 4. Des autres recettes fiscales (Compte 716)**

Le tableau ci- après illustre les réalisations des autres produits fiscaux pour l'exercice 2009 :

**Tableau n° 19 : Des autres recettes fiscales**

<b>Comptes</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Prévisions 2009</b>	<b>Réalisations 2009</b>	<b>Ecart en FBU</b>
71621	Droits de timbre et vente imprimés	48 335 955	36 561 812	- 11 774 143
71622	Recettes fiscales sur les exercices antérieurs	2 382 668 202		- 2 382 668 202
71623	Redevances administratives	1 795 092 690	2 184 883 461	389 790 771
71629	Autres produits fiscaux nca	447 463 593	11 342 763	- 436 120 830
<b>Total</b>		<b>4 673 560 440</b>	<b>2 232 788 036</b>	<b>- 2 440 772 404</b>

**Source :** PLR 2009 et BGC 2009

Les réalisations au titre des autres recettes fiscales ont régressé. Cette régression est due principalement aux recettes fiscales sur exercices antérieurs non recouvrées.

*La Cour recommande de faire diligence pour recouvrer toutes les recettes sur les exercices antérieurs.*

#### **I.3. Des recettes non fiscales (Compte 72)**

Selon le Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat, les produits non fiscaux appelés également recettes non fiscales, sont comptabilisés au compte 72.

**1° Des réalisations des recettes non fiscales**

Les réalisations des recettes non fiscales se présentent comme suit :

**Tableau n° 20 : Recettes non fiscales**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU
721	Revenus de la propriété	12 517 316 080	14 356 817 413	1 839 501 333
722	Vente des biens et services		3 384 100	3 384 100
723	Droits administratifs	6 890 784 000	3 329 950 893	-3 560 833 107
724	Amendes pénales et confiscations	448 168 000	456 177 499	8 009 499
729	Produits divers non identifiés	7 513 074 141	5 183 121 073	-2 329 953 068
<b>Total</b>		<b>27 369 342 221</b>	<b>23 329 450 978</b>	<b>-4 039 891 243</b>

**Source :** Budget révisé 2009, PLR et BGC 2009.

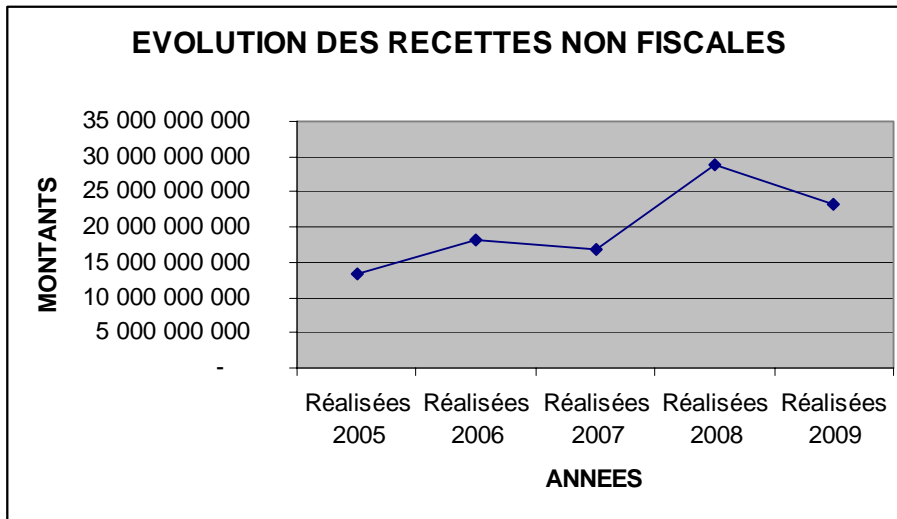
**2° De l'évolution des recettes non fiscales**

Le tableau ci-après indique l'évolution de ces recettes de 2005 à 2009 :

**Tableau n° 21 : Evolution des recettes non fiscales**

Rubriques	Réalisations 2005	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
Recettes non fiscales	13 392 206 520	18 124 666 117	16 766 038 374	28 793 597 840	23 329 450 978
Variation en %		35,34	-7,50	71,74	-18,97

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes

**Graphique n° 7 : Evolution des recettes non fiscales.**

Le tableau ainsi que le graphique montrent que les recettes non fiscales présentent une évolution irrégulière. Tantôt elles augmentent tantôt elles diminuent.

**I. 3 .1. Des revenus de la propriété (Compte 721)****1° Des réalisations des revenus de la propriété**

Les réalisations des revenus de la propriété se présentent comme suit :

**Tableau n° 22 : Recettes des revenus de la propriété.**

Comptes	Intitulés	Prévisions2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
7212	Dividendes	7 629 285 080	9 260 038 047	1 630 752 967	21,37%
7213	Prélèvements sur les excédents quasi soc	3 058 471 000	2 930 049 866	-128 421 134	-4,20%
7215	Loyers	1 829 560 000	2 166 729 500	337 169 500	18,43%
<b>Total</b>		<b>12 517 316 080</b>	<b>14 356 817 413</b>	<b>1 839 501 333</b>	<b>14,70%</b>

**Source :** Budget révisé, PLR et BGC 2009.

**2°. De la situation des dividendes payés à l'Etat (Compte 7212)**

Les réalisations des dividendes payés à l'Etat se présentent comme suit :

**Tableau n° 23 : Situation des dividendes payés à l'Etat**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009 (I)	Réalisations 2009 (II)	Ecart e (II-I)
72121	Dividendes de la BRB	3 500 000 000	3 758 654 211	258 654 211
72122	Dividendes des autres institutions financières	277 020 000	191 682 325	-85 337 675
72123	Dividendes des entreprises non financières	3 852 265 080	5 309 701 511	1 457 436 431
<b>Total</b>		<b>7 629 285 080</b>	<b>9 260 038 047</b>	<b>1 630 752 967</b>

**Source :** Budget révisé 2009, PLR 2009 et BGC 2009.

**3° De la situation des prélèvements sur les excédents des quasi- sociétés (Compte 7213)**

La situation des prélèvements sur les excédents des quasi-sociétés est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 24 : Situation des prélèvements sur les excédents des quasi- sociétés**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
72131	Excédents filière café	-	8 844 047	8 844 047	
72139	Prélèvements / excédent quasi sociétés	3 058 471 000	2 921 205 819	-137 265 181	-4,49
<b>Total</b>		<b>3 058 471 000</b>	<b>2 930 049 866</b>	<b>-128 421 134</b>	<b>-4,20</b>

**Source :** Budget révisé, PLR et BGC 2009

**4 ° De la situation des loyers payés à l'Etat (Compte 7215)**

La situation des loyers payés à l'Etat se présente comme suit :

**Tableau n° 25 : Situation des loyers payés à l'Etat**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
72151	Location terrains et maisons	228 960 000	115 258 635	-113 701 365	-49,66
72152	Revenus & redevance des carrières	265 000 000	372 557 539	107 557 539	40,59
72153	Redevances domaniales	1 335 600 000	1 678 913 326	343 313 326	25,70
<b>Total</b>		<b>1 829 560 000</b>	<b>2 166 729 500</b>	<b>337 169 500</b>	<b>18,43</b>

**Source** : Budget révisé, PLR et BGC 2009.

### I. 3.2. Des droits administratifs (Compte 723)

Le tableau ci-après indique les composantes des droits administratifs :

**Tableau n° 26 : Recettes des droits administratifs**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
7231	Droits PAFE	2 115 336 000	2 160 158 515	44 822 515	2,12
7232	Droits adm justice	31 800 000	74 754 206	42 954 206	135,08
7233	Droits adm santé	4 770 000	112 559 569	107 789 569	2259,74
7234	Droits adm Min Trav pub & éq	339 200 000	315 488 373	-23 711 627	-6,99
7235	Droits adm Min Commerce	60 420 000	50 693 147	-9 726 853	-16,10
7236	Divers droits adm	195 888 000	91 452 722	-104 435 278	-53,31
7237	Divers droits adm (suite)	3 635 370 000	2 684 765	-3 632 685 235	-99,93
7238	Droits adm directement affectés	424 000 000		-424 000 000	-100,00
7239	Redevance sur attestation fiscale	84 000 000	522 159 596	438 159 596	521,62
<b>Total</b>		<b>6 890 784 000</b>	<b>3 329 950 893</b>	<b>-3 560 833 107</b>	<b>-51,68</b>

**Source** : Budget révisé, PLR et BGC 2009

### I.3.3. Des amendes, pénalités et confiscations (Compte 724)

Le tableau ci-dessous indique les composantes des amendes, pénalités, et confiscations :

**Tableau n° 27 : Recettes des amendes, pénalités et confiscations**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
724100	Police de roulage et de circulation	408 100 000	405 218 206	- 2 881 794	-0,71
724400	Commerce et réglementation des prix	20 988 000	1 431 500	- 19 556 500	-93,18
724500	Amendes judiciaires et confiscations	19 080 000	9 590 020	- 9 489 980	-49,74
724900	Autres amendes, pénalités et Confiscation	-	39 937 773	39 937 773	
<b>Total</b>		<b>448 168 000</b>	<b>456 177 499</b>	<b>8 009 499</b>	<b>1,79</b>

**Source** : Budget révisé, PLR et BGC 2009



Au regard du tableau ci-dessus, l'augmentation de ces recettes s'observe essentiellement au niveau des recettes provenant des autres amendes, pénalités et confiscations qui ont été réalisées à 39 937 773 FBU sans avoir été préalablement prévues.

*La Cour recommande de prendre en considération ces recettes au moment des prochaines prévisions.*

### I.3 .4. Des produits divers non identifiés (Compte 729)

Le tableau ci-après indique les composantes des produits divers non identifiés :

**Tableau n° 28 : Recettes des produits divers non identifiés**

Compte	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
7293200	Cession de véhicules de l'Etat		25 600 000	25 600 000	
729900	Autres produits non fiscaux nca	4 313 074 141	1 954 196 701	- 2 358 877 440	-54,69
729309	Gains de change	1 000 000 000		- 1 000 000 000	-100,00
7293300	Produits de la liquidation et privatisation des Entreprises Publiques	2 200 000 000	172 100 000	- 2 027 900 000	-92,18
7295000	Récupération des fonds détournés		38 495 335	38 495 335	
7296000	Récupération des fonds sur les comptes gouvernementaux		2 883 876 902	2 883 876 902	
7297000	Restitution des sommes indûment décaissées sur les exercices antérieurs		108 852 135	108 852 135	
<b>Total</b>		<b>7 513 074 141</b>	<b>5 183 121 073</b>	<b>- 2 329 953 068</b>	<b>-31,01</b>

**Source :** Budget révisé, PLR et BGC 2009

Les éléments du tableau ci-dessus indiquent que les produits divers non identifiés n'ont été réalisés qu'à 68,99% suite à la faiblesse des produits de la liquidation et de la privatisation des entreprises publiques.

Par contre, certaines recettes qui n'avaient pas été prévues ont été réalisées. Il s'agit des recettes suivantes :

- Récupération des fonds sur les comptes gouvernementaux pour un montant de 2 883 876 902 FBU ;
- Restitution des sommes indûment décaissées sur des exercices antérieurs pour un montant de 108 852 135 FBU;
- Récupération des fonds détournés totalisant une somme de 38 495 335 FBU ;
- Cession de véhicules de l'Etat pour une somme de 25 600 000 FBU.

#### I.4. Des dons (Compte 73)

Dans l'ensemble, les dons prévus (393 483 994 866 FBU) représentent un pourcentage de 53,55% par Rapport à l'ensemble des ressources du budget 2009 (734 779 527 917 FBU).

Les dons courants sont comptabilisés au compte 731 tandis que les dons en capital sont enregistrés au compte 732 selon le plan budgétaire et comptable en vigueur.

Le tableau ci-dessous reprend les prévisions ainsi que les réalisations de ces dons :

**Tableau n° 29 : Recettes des dons**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
731	Dons courants	156 747 708 000	155 048 933 674	-1 698 774 326	-1,08
732	Dons en capital	236 736 286 866	17 996 950 794	-218 739 336 072	-92,40
<b>Total</b>		<b>393 483 994 866</b>	<b>173 045 884 468</b>	<b>-220 438 110 398</b>	<b>-56,02</b>

**Source :** Budget révisé, PLR et BGC 2009

*La Cour constate que le pays a été privé de moyens d'investir en 2009, ayant trop misé sur des dons en capital qui se sont par la suite révélés non réalisables.*

##### I.4. 1. De l'évolution des recettes des dons

Le tableau ci-dessous ainsi que son graphique illustrent les décaissements des dons de 2006 à 2009 :

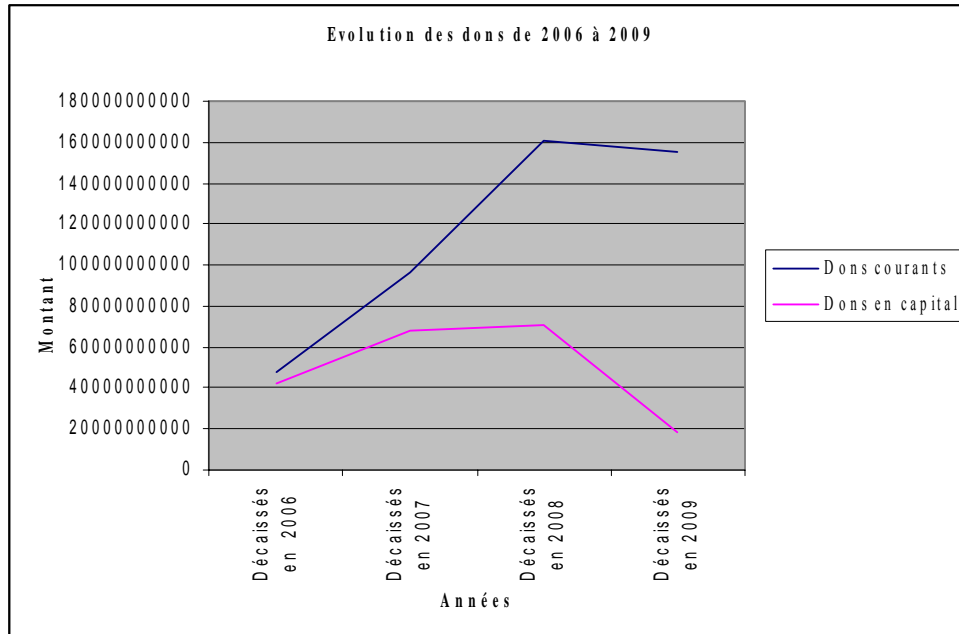
**Tableau n° 30 : Evolution des recettes en dons au cours des 4 dernières années**

Dons	Décaissements en 2006	Décaissements en 2007	Décaissements en 2008	Décaissements en 2009
Dons courants	47 332 830 144	96 763 475 332	160 476 080 003	155 048 933 674
Dons en capital	42 355 133 656	68 205 286 178	70 615 172 362	17 996 950 794
<b>Total</b>	<b>89 687 963 800</b>	<b>164 968 761 510</b>	<b>231 091 252 365</b>	<b>173 045 884 468</b>
<b>Variation en %</b>		<b>83,94</b>	<b>40,08</b>	<b>-25,12</b>

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des recettes en dons au cours des quatre dernières années :

**Graphique n°8 : Evolution des dons de 2006 à 2009.**



Comme le montrent le tableau et le graphique ci-dessus, les dons reçus en 2009 ont connu une régression par rapport à l'année précédente.

#### I. 4. 2. De la ventilation des dons courants selon la source (Compte 731)

Les dons courants sont constitués de dons reçus des aides bilatérales, de dons reçus des organisations internationales ainsi que de dons courants nca (fonds IPPTE).

Le tableau ci-dessous indique les prévisions et les réalisations de ces dons :

**Tableau n° 31 : Ventilation des dons courants selon la source**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en%
7311	Dons courants reçus des aides bilatérales	30 000 000 000	17 615 209 295	-12 384 790 705	-41,28
7312	Dons courants reçus des organisations internationales	126 747 708 000	71 139 304 193	-55 608 403 807	-43,87
7319	Autres dons courants nca		66 294 420 186	66 294 420 186	-
<b>Total</b>		<b>156 747 708 000</b>	<b>155 048 933 674</b>	<b>-1 698 774 326</b>	<b>-1,08</b>

Les dons courants prévus à 156 747 708 000 FBU ont été décaissés à concurrence de 155 048 933 674 FBU, soit un écart de -1 698 774 326 FBU représentant -1,08%.

Cette diminution s'observe essentiellement au niveau :

- Des dons prévus pour les PAYS-BAS à 15 600 000 000 FBU, mais qui n'ont pas connu de décaissement ;
- Des dons prévus pour la BAD à hauteur de 10 000 000 000 FBU, mais dont le décaissement n'a pas suivi ;
- Du surplus de financement 2008 renseigné dans les prévisions mais que le Projet de Loi de Règlement 2009 ne reprend pas comme ressources encaissées.

Par contre, les Fonds IPPTE comptabilisés dans les dons courants nca ont été réalisés pour un montant de 66 294 420 186 FBU ; cependant, ils ne sont pas enregistrés dans les prévisions sous cette rubrique.

*La Cour recommande pour le futur de faire extrêmement attention dans la budgétisation des dons et de réaliser autant que faire se peut les conditions de financement.*

#### **I.4 .3. De la ventilation des dons en capital selon l'origine et la destination (Compte 732)**

**Tableau n° 32 : Ventilation des dons en capital selon l'origine et la destination.**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Ecart en FBU	Ecart en %
7321	Dons en capital reçus des aides bilatérales	12 982 752 194	7 120 417 619	- 5 862 334 575	- 45,15
7322	Dons en capital reçus des organisations internationales	223 753 534 672	10 876 533 175	- 212 877 001 497	- 95,14
<b>Total</b>		<b>236 736 286 866</b>	<b>17 996 950 794</b>	<b>- 218 739 336 072</b>	<b>- 92,40</b>

**Source :** Budget révisé, PLR et BGC 2009.

De ce tableau, il est à constater que sur une prévision de 236 736 286 866 FBU de dons en capital, le décaissement n'a été que de 17 996 950 794 FBU, soit un écart négatif de 218 739 336 072 FBU équivalant à -92,40%.

Les dons en capital reçus en 2009 proviennent uniquement de l'Allemagne pour un montant de 7 120 417 619 FBU et de la Banque mondiale à travers le projet FIDA pour une somme de 10 876 533 175 FBU.

### I.5. Des exonérations (Compte 75)

L'article 27 de la loi de finances pour l'exercice 2009 stipule qu'« au titre de la gestion budgétaire 2009, les exonérations de la fiscalité indirecte, en dehors des conventions internationales et d'autres lois spécifiques, sont éliminées..... ».

Cette exigence légale a été édictée dans le souci de réduire l'importance des exonérations constatée ces dernières années et d'augmenter les recettes du budget.

Les impôts et taxes exonérés sont constitués des :

- impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital exonérés ;
- impôts sur les biens & services exonérés ;
- impôts sur le commerce extérieurs exonérés ;
- exonérations sur recettes affectées ;
- autres produits fiscaux exonérés.

Le tableau qui suit montre les exonérations accordées en 2008 et en 2009 :

**Tableau n° 33 : Exonérations accordées en 2008 et en 2009**

Comptes	Intitulés	Exonérés 2008(1)	Exonérés 2009 (2)	Ecart (2)-(1)
751	Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital exonérés	30 223 389	9 875 809	- 20 347 580
754	Impôts sur les biens & services exonérés	918 027 233	1 397 491 201	479 463 968
755	Impôts sur le commerce extérieurs exonérés	44 383 095 296	39 193 782 349	-5 189 321 947
756	Autres produits fiscaux exonérés	950 239	106 782 646	105 832 407
<b>Total</b>		<b>45 332 296 157</b>	<b>40 707 932 005</b>	<b>-4 624 364 152</b>

**Source :** Budget révisé, PLR et BGC 2009 et BGC 2008.

En recettes et en dépenses, le Budget Général de l'Etat avait prévu un montant de 20 000 000 000 FBU. Au cours de l'exécution, cette prévision a été portée à 40 707 932 005 FBU en recettes (Article 1<sup>er</sup> du PLR 2009) et à 44 603 718 075 FBU en dépenses (Articles 2 et 3 du PLR 2009).

*La Cour constate que :*

1. *Le montant exécuté n'est pas le même en recettes et en dépenses.*
2. *Le montant exécuté est passé à plus du double de celui prévu. Ce qui dénote une mauvaise budgétisation des exonérations.*

## De l'évolution des exonérations

L'évolution des exonérations, de 2006 à 2009, se présente comme suit :

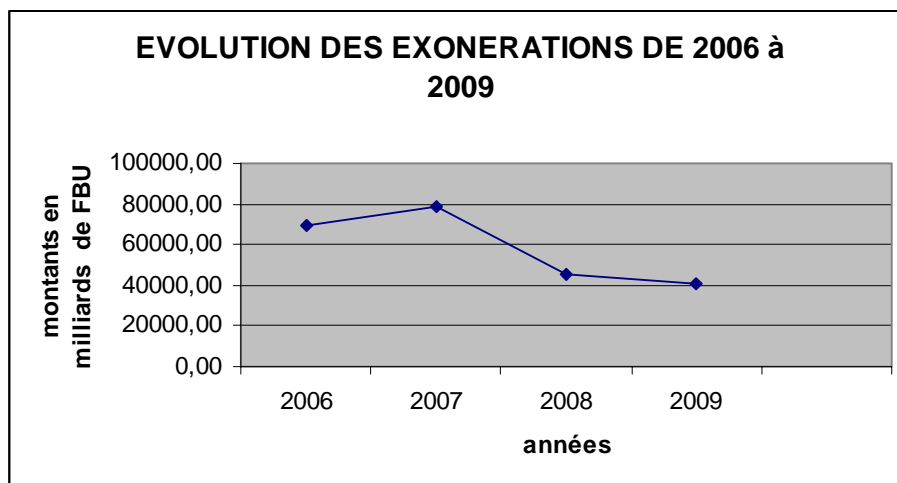
**Tableau n° 34 : Evolution des exonérations de 2006 à 2009**

Années	Montants exonérés en millions de FBU
2006	69 842,03
2007	78 394,71
2008	45 332,29
2009	40 707,93

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes, BGC 2009 et PLR 2009.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des recettes en dons au cours des quatre dernières années :

**Graphique n° 9 : Evolution des exonérations de 2006 à 2009**



Le tableau ainsi que le graphique ci-dessus montrent que depuis 2007 jusqu'à l'exécution budgétaire de 2009, les exonérations ont connu, d'une année à l'autre, une diminution encourageante.

*La Cour encourage cet effort et souhaite que le montant de ces pertes de recettes fiscales puisse continuer à baisser.*

### I. 6. Des produits exceptionnels (Compte 78)

Les produits exceptionnels sont comptabilisés au compte 78. Pour l'exercice 2009, la loi de finances prévoit une compensation des pertes de recettes dues à l'adhésion du Burundi au COMESA.

Le tableau suivant illustre le niveau des réalisations des produits exceptionnels :

**Tableau n° 35 : Réalisations des produits exceptionnels**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2009	Réalisations 2009
78501001	Fonds de compensation COMESA	13 500 000 000	7 907 551 080
78501002	Récupération DDR	2 148 470 844	-
<b>Total</b>		<b>15 648 470 844</b>	<b>7 907 551 080</b>

**Source :** Budget révisé 2009 et PLR 2009

*La Cour constate que les compensations attendues au titre des pertes de recettes dues à l'application des tarifs extérieurs communs (TEC) dans le cadre des différentes organisations connaissent une faible réalisation.*

*Pour les budgets à venir, la Cour recommande de procéder à des prévisions réalistes.*

### I. 7. Des droits constatés.

*La Cour constate que ni le Projet de Loi de Règlement (PLR), ni la Balance Générale des Comptes (BCC) ne renseigne nulle part sur les droits constatés durant l'exécution budgétaire 2009.*

*La Cour réitère sa recommandation de reprendre la comptabilité des droits constatés et de recouvrer les montants liquidés et arrêtés au profit du Trésor public.*

*A l'avenir, le service en charge du recouvrement des recettes, OBR, devrait :*

- *recenser tous les arriérés des recettes dues à l'Etat ;*
- *appliquer des pénalités de retard à ces arriérés ;*
- *procéder au recouvrement de ces recettes par toutes voies de droit ;*
- *indiquer la balance d'entrée au début de chaque exercice budgétaire ;*
- *indiquer le niveau de recouvrement à la fin de l'exercice budgétaire.*

## II. DES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2009

### II.1. De l'état général d'exécution des charges

Le Projet de Loi portant Règlement des comptes de la République du Burundi pour l'exercice 2009 présente les charges du Budget comme indiqué dans le tableau suivant :

**Tableau n° 36 : Niveau d'exécution des charges du budget**

Charges du budget	Crédits 2009 : A	Réalisations	Réalisations 2009 : C	Taux % : C/A	Ecart %
<b>a) DEPENSES COURANTES</b>					
Salaires et primes	186 743 282 262	157 615 459 798	183 914 464 575	98,49	16,68
Autres biens et services	102 316 998 983	101 383 514 046	107 227 307 197	104,79	5,76
Arriérés sur le secteur privé	0	4 321 770 590	0		
contributions aux organismes internationaux	6 603 574 613		6 539 257 957	99,03	
Transferts aux ménages	43 692 036 101	27 032 033 217	44 473 512 347	101,79	64,52
Subsides et subventions	50 304 736 330	41 392 925 604	50 530 880 629	100,45	22,07
Imprévus	1 424 000 000	0	0		
Exonérations	20 000 000 000	45 603 685 260	44 603 718 075	223,02	-2,20
<b>S/Total biens &amp; services</b>	<b>411 084 628 289</b>	<b>380 319 983 206</b>	<b>437 289 140 780</b>	<b>106,37</b>	<b>14,96</b>
<b>Versements d'intérêts de la dette publique</b>					
Versements d'intérêts extérieurs	13 599 873 887		11 459 832 999	84,26	
Versements d'intérêts intérieurs	19 021 777 891	14 821 749 407	25 946 228 183	136,40	75,05
<b>S/Total versements d'intérêts</b>	<b>32 621 651 778</b>	<b>26 946 721 209</b>	<b>37 406 061 182</b>	<b>114,67</b>	<b>38,81</b>
<b>Dépenses des fonds</b>					
Fonds routier national	5 067 649 137	6 312 899 656	7 209 465 126	142,26	11,35
Fonds stock stratégique carburant	5 600 000 000		0	-	-
Autres fonds	0	-	1 361 603 702	-	-
<b>S/Total</b>	<b>10 667 649 137</b>	<b>6 312 899 656</b>	<b>8 571 068 828</b>	<b>80,35</b>	<b>35,77</b>
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES</b>	<b>454 377 929 204</b>		<b>483 266 270 790</b>	<b>106,3</b>	
<b>b) DEPENSES EN CAP &amp; PRETS NETS</b>					
<b>Dépenses en capital</b>					
Dépenses en capital sur budget national	81 648 499 767		59 468 296 005	72,83	
Paiement arriérés sur budget national	0	-60 375 621	0	-	-
Tirages sur dette directe	76 793 812 130	11 416 097 936	16 595 981 813	21,61	45,37
Dons en capital	236 736 286 866	70 790 853 667	18 996 351 878	8,02	-99,77
<b>S/Total</b>	<b>395 178 598 763</b>	<b>126 699 994 065</b>	<b>95 060 629 696</b>	<b>24,06</b>	<b>-24,98</b>
<b>Prêts nets du Trésor</b>					
Tirages sur prêts rétrocédés	0		0		



<i>Recouvrement des prêts rétrocédés</i>	-1 000 000 000	-853 471 353	-1 117 112 642	111,71	308,90
<b>TOTAL DEPENSES EN CAP&amp; PRETS NETS</b>	<b>394 178 598 763</b>	<b>125 846 522 712</b>	<b>93 943 517 054</b>	<b>23,83</b>	<b>-25,36</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>848 552 527 967</b>	<b>539 466 126 783</b>	<b>577 209 787 844</b>	<b>68,02</b>	<b>6,99</b>

**Source** : PLR 2008 et PLR 2009.

*La Cour constate que les exonérations qui étaient prévues à 20 000 000 000 FBU connaissent un grand dépassement de 123,02%. Il s'agit des dépenses qui devaient normalement correspondre aux recettes de l'exercice mais que l'Etat n'a pas perçues.*

*La Cour estime que la gestion des exonérations n'a pas été rigoureuse pour se conformer aux prévisions.*

*Bien plus, le total des dépenses des fonds (8 571 068 828 FBU) tel qu'il est mentionné dans le projet de loi portant règlement des comptes de la République du Burundi est une reproduction du montant de la Balance Générale des Comptes (sous compte 66400) mais il ne spécifie pas le genre de dépenses effectuées au profit de ces fonds et de quels fonds il s'agit. A toutes fins utiles, il est décrit que la réalisation des dépenses sur le Fonds Stock stratégique Carburant est nulle tandis que le seul fonds budgétisé qui a connu une réalisation en dépenses est le Fonds Routier National. Celle-ci s'élève à 7 209 465 126 FBU. La différence de 1 361 603 702 FBU est attribuée aux « autres fonds » par le PLR. Ces fonds devraient être le fonds redevance informatique et le fonds TVA mentionnés dans la Balance Générale des Comptes et dont les montants ont été réalisés respectivement à 6 322 143 FBU et 558 896 778 FBU, le total étant de 565 218 921 FBU. Il y a une différence de 796 384 771 FBU, qui dénote qu'il subsiste des difficultés de reddition des comptes.*

*Sur la rubrique « Imprévus », la Cour constate que plusieurs virements ont été effectués au profit de ce compte (7 294 453 524 FBU), qui n'avait en réalité que des crédits accordés par la loi de finances équivalents à 1 424 000 000 FBU.*

Les dépenses en capital et prêts nets ont été prévues pour 394 178 598 763 FBU et ont connu une réalisation de 93 943 517 054 FBU, soit un taux de réalisation de 23,83 % ;

Ce faible taux de réalisation résulte essentiellement des:

- tirages sur dette directe prévus à 76 793 812 130 FBU et réalisées à concurrence de 16 595 981 813 FBU (21,61 %) ;
- dons en capital prévus à 236 736 286 866 FBU et réalisés pour un montant de 18 996 351 878 FBU (8,02%).

*La Cour constate que les dons en capital ont été prévus probablement sur de fausses bases, ce qui explique la faiblesse de leur réalisation.*

*La crise économique mondiale doit avoir également eu des répercussions sur l'économie burundaise, si bien que les promesses de dons et de prêts n'ont pas pu être totalement honorées.*

*La plupart des plans de passation des marchés ont aussi connu des retards d'exécution, à tel enseigne que certains projets n'ont pas été exécutés ou ne l'ont été*

que partiellement, l'exemple étant le faible niveau d'exécution des budgets accordés au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ainsi qu'à celui de l'Energie et des Mines.

Par Rapport à l'exercice précédent (2008), les charges ont augmenté de 6,99%.

## II.2. Des réalisations des dépenses selon la classification économique

La classification économique des dépenses pour l'exercice 2009 présente les charges du budget comme indiqué dans le tableau suivant :

**Tableau n° 37 : Réalisations des dépenses selon la classification économique**

Nature de la dépense	Crédits 2009: A	Engagements B	Liquidation C	Paiement D	B/A %	D/A %	Impayés C-D
<b>Emprunts dette intérieure</b>							
Banque centrale(Remb avances spéciales)	159 046 950	116 156 950	90 256 950	116 156 950	73,0	73,0	-25 900 000
Sociétés non financières (Obligations)	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	100,0	100	0
Dettes aux ménages ou ONG	1 300 801 097	1 155 416 067	1 155 416 067	1 059 764 067	88,8	81,5	95 652 000
Autres dettes-crédits fournisseurs contractualisés	10 079 468 332	9 716 001 222	6 515 750 028	8 287 614 773	96,4	82,2	-1 771 864 745
<b>Total emprunts dette intérieure</b>	<b>11 939 316 379</b>	<b>11 387 574 239</b>	<b>8 161 423 045</b>	<b>9 863 535 790</b>	<b>95,4</b>	<b>82,6</b>	<b>-1 702 112 745</b>
<b>Emprunts au titre de la dette extérieure</b>							
Crédits de développement (projets)	33 197 018 189	32 627 140 444	32 627 138 164	32 214 243 509	98,3	97,0	412 894 695
crédits rétrocédés	8 200 380 577	4 919 500 939	4 919 395 007	5 016 652 087	60,0	61,2	-97 257 080
<b>Total emprunts dette extérieure</b>	<b>41 397 398 766</b>	<b>37 546 641 383</b>	<b>37 546 533 171</b>	<b>37 230 895 596</b>	<b>90,7</b>	<b>89,9</b>	<b>315 637 575</b>
<b>Comptes d'immobilisations</b>							
Immobilisations incorporelles	105 800 000	105 790 000	105 790 000	105 790 000	100,0	100	0
Immobilisations corporelles							
- Terrains, gisements et autres actifs naturels	39 218 297 878	28 322 554 235	27 930 490 182	26 101 107 719	72,2	66,6	1 829 382 463
- Machines et équipements	13 864 406 614	9 080 452 915	8 937 416 206	8 904 097 954	65,5	64,2	33 318 252
- Autres immobilisations	11 445 706 137	5 772 951 652	5 734 405 543	5 443 322 671	50,4	47,6	285 082 872
<b>Actifs non produits</b>							
Frais et valeurs incorporels immobilisés	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	100,0	100,0	0
<b>Subventions en capital</b>							

Allocations pour projets de développement	15 819 289 138	13 779 138 762	13 211 243 287	12 575 608 520	87,1	79,5	1 203 530 242
Alloc sur dons ext aux projets de développement	1 136 000 000	999 401 084	999 401 084	999 401 084	88,0	88,0	0
<b>Total comptes d'immobilisations</b>	<b>81 669 499 767</b>	<b>58 140 288 648</b>	<b>56 998 746 302</b>	<b>54 209 327 948</b>	<b>71,2</b>	<b>66,4</b>	<b>2 789 418 354</b>
<b>Comptes de charges</b>							
<b>Rémunérations des salariés</b>							
Rémunérations des sous statuts	110 945 839 362	109 722 336 415	105 005 131 909	104 790 906 039	98,9	94,5	214 225 870
Rémunération des sous contrats	41 339 432 260	38 721 264 751	38 299 378 842	38 085 376 346	93,7	92,1	214 002 496
Vacataires, journaliers et occasionnels	443 475 000	195 499 000	195 499 000	165 945 000	44,1	37,4	29 554 000
Indemnités particulières	3 652 102 536	3 644 602 535	3 644 602 535	3 604 627 535	99,8	98,7	39 975 000
Contributions sociales	10 516 596 740	8 991 408 985	8 857 989 723	8 578 400 640	85,5	81,6	279 589 083
Autres rémunérations des salariés	19 307 794 751	23 788 678 560	23 787 485 201	22 102 120 523	123,2	114,5	1 685 364 678
<b>Total rémunérations des salariés</b>	<b>186 205 240 649</b>	<b>185 063 790 246</b>	<b>179 790 087 210</b>	<b>177 327 376 083</b>	<b>99,4</b>	<b>95,2</b>	<b>2 462 711 127</b>
<b>Autres biens et services</b>							
Acquisitions de biens et fournitures	14 188 974 116	12 788 384 787	12 662 070 458	12 521 635 958	90,1	88,2	140 434 500
Intrants et fournitures techniques	40 121 712 492	39 708 857 828	39 694 415 828	39 695 906 110	99,0	98,9	-1 490 282
Contrats de services et abonnements	1 701 790 944	5 281 838 695	5 241 379 348	1 548 635 680	310,4	91,0	3 692 743 668
Locations	13 926 640 148	13 687 086 194	13 667 021 151	13 610 048 997	98,3	97,7	56 972 154
Entretiens et réparations	22 394 730 490	22 173 034 698	22 146 522 339	21 952 302 945	99,0	98,0	193 376 994
Assurances	304 181 388	300 980 816	300 980 816	296 735 524	98,9	97,6	4 245 292
Frais de missions, contacts, intendance et réceptions	8 716 547 727	8 641 145 473	8 566 513 783	8 506 076 904	99,1	97,6	60 436 879
Honoraires et frais d'actes	1 986 000 000	1 316 506 338	1 316 506 338	1 238 022 943	66,3	62,3	78 483 395
Assistance technique	204 850 240	178 859 668	178 859 668	179 092 063	87,3	87,4	-232 395
<b>Total autres biens et services</b>	<b>103 545 427 545</b>	<b>104 076 694 497</b>	<b>103 774 269 729</b>	<b>99 548 457 124</b>	<b>100,5</b>	<b>96,1</b>	<b>4 224 970 205</b>
<b>Intérêts</b>							
Intérêts aux non résidents	13 599 873 887	11 459 869 237	11 459 744 857	11 578 160 420	84,3	85,1	-118 415 563
Intérêts aux rés autres que les adm publiques	18 221 777 891	16 495 036 231	10 522 853 903	14 919 418 469	90,5	81,9	-4 396 564 566
<b>Total intérêts</b>	<b>31 821 651 778</b>	<b>27 954 905 468</b>	<b>21 982 598 760</b>	<b>26 497 578 889</b>	<b>87,8</b>	<b>83,3</b>	<b>-4 514 980 129</b>
<b>contributions et subsides</b>							
contributions aux organisations internationales	6 628 574 613	6 539 257 957	6 539 257 957	6 544 924 616	98,7	98,7	-5 666 659

transferts courants aux ménages	42 435 380 321	42 730 938 025	42 700 392 583	42 621 747 169	100,7	100,4	109 190 856
Allocations aux frais de fonctionnement	43 453 137 813	42 391 123 900	42 237 506 639	41 847 364 324	97,6	96,3	543 759 576
Exonérations accordées aux Collectivités locales	20 000 000 000	19 584 695 906	15 371 596 769	0	97,9	0,0	19 584 695 906
Subsides aux EPA	6 927 798 517	6 927 798 510	6 927 798 510	6 927 798 510	100,0	100	0
<b>Total contributions et subsides</b>	<b>119 444 891 264</b>	<b>118 173 814 298</b>	<b>113 776 552 458</b>	<b>97 941 834 619</b>	<b>98,9</b>	<b>82,0</b>	<b>15 834 717 839</b>
<b>Prestations sociales</b>							
Prestations de sécurité sociale	1 276 655 780	1 786 696 207	1 759 792 976	1 739 792 976	140,0	136,3	46 903 231
<b>Autres charges</b>							
Charges exceptionnelles	1 382 000 000	334 150 537	334 150 537	332 259 466	24,2	24,0	1 891 071
Arriérés sur les exercices antérieurs							
Imprévus	9 413 051	0	0	0	-	-	0
<b>Total autres charges</b>	<b>1 391 413 051</b>	<b>334 150 537</b>	<b>334 150 537</b>	<b>332 259 466</b>	<b>24,0</b>	<b>23,9</b>	<b>1 891 071</b>
<b>Total général</b>	<b>578 691 494 979</b>	<b>544 464 555 523</b>	<b>524 124 154 188</b>	<b>504 691 058 491</b>	<b>94,1</b>	<b>87,2</b>	<b>19 433 095 697</b>

**Source :** Tableau confectionné par la Cour sur base de l'annexe au PLR (BGC 2009).

Comme le montre le tableau ci-dessus, les crédits accordés au titre de dépenses (578 691 494 979 FBU) ont été engagés et payés respectivement à hauteur de 544 464 555 523 FBU (94,1%) et 504 691 058 491 FBU (87,2%).

- *Les impayés de l'exercice totalisent un montant de 19 433 095 797 FBU. Ce montant est calculé à base des montants liquidés et des paiements effectués pendant l'exercice.*<sup>18</sup>
- *Globalement, les dépenses ont été réalisées dans les limites des crédits accordés, exception faite des rubriques « Autres rémunérations des salariés » et « Prestations sociales » qui ont connu respectivement des dépassements avec des taux d'exécution de 114,5% et 136,3% suite à certaines régularisations faites pendant l'exercice. Toutefois, les taux de réalisation extrêmement bas s'observent au niveau :*
  - *des charges exceptionnelles : 24,02% ;*
  - *du paiement des vacataires, journaliers et occasionnels : 44,01% ;*
  - *des autres immobilisations : 50,04%.*

<sup>18</sup> La phase « Liquidation » consistant en la constatation du service fait et accepté et à l'attestation de la réalité de la dette, l'exactitude de son montant et sa régularité budgétaire, elle est appliquée par le Ministère des Finances en ce qui concerne le calcul des arriérés de paiement.

### II.3. Des modifications des crédits

L'article 20 de la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques stipule que « dans la limite maximum de 2% des crédits du Budget Général de l'Etat, un crédit global pour couvrir les dépenses imprévisibles à caractère accidentel peut être prévu au budget du Ministère chargé des finances. En tant que de besoin, ce budget est réparti en cours d'année, par ordonnance du Ministre chargé des finances, entre les chapitres des budgets des Ministères responsables de l'exécution de ces dépenses imprévisibles à caractère accidentel. Aucune dépense ne peut être imputée directement sur ce crédit global ».

Selon l'article 24 de la loi précitée, « les crédits fixés en loi de finances peuvent être modifiés en cours d'année par voie réglementaire, dans les conditions suivantes :

- a) des crédits peuvent être transférés entre articles budgétaires d'un même ministère dans la limite de 10 % de chacun des articles budgétaires concernés ;
- b) les crédits n'ayant plus d'emploi peuvent être annulés ;
- c) s'agissant des dépenses d'investissement, les crédits de paiement d'un article budgétaire peuvent être majorés par report des crédits de paiement restant disponibles au titre de l'exercice précédent et dans la limite des dépenses engagées lors du précédent exercice sur ce même article budgétaire...;
- d) En cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par Décret du Président de la République, sous condition de respecter le solde budgétaire global arrêté par la loi de finances ».

L'article 31 de la loi de finances révisée<sup>19</sup> autorise également le Ministre des Finances à effectuer en cours d'exercice des transferts que l'exécution du budget rendrait nécessaires.

*Au cours de l'exercice 2009, des virements de crédits ont été effectués par le Ministre ayant les finances dans ses attributions alors que la loi n'autorise que des transferts de crédits.*

*Ces crédits n'ont pas été transférés entre articles budgétaires d'un même ministère comme le stipule la loi relative aux finances publiques, mais il s'agit des compensations opérées pour couvrir certains besoins indépendamment des autorisations légales et réglementaires.*

*Bien plus, ces virements n'ont été effectués qu'à base des décisions du Ministre alors que les transferts sont réglementés par ordonnance (article 20 de la loi relative aux finances publiques) ou, en cas d'urgence et de nécessité impérieuse, par un Décret du Président de la République.*

<sup>19</sup> L'article 31 de la Loi de finances révisé stipule que « Le Ministre ayant les finances dans ses attributions est autorisé à effectuer, au cours de l'exercice, les transferts de crédits que l'exécution du budget rendrait nécessaires. Il est interdit à tout gestionnaire de crédit d'engager ou d'imputer une dépense en dépassement du crédit voté et accordé en application des dispositions des articles 2 et 3.

Le Ministre ayant les finances dans ses attributions est autorisé à prendre toute sanction ou mesure disciplinaire en cas de dépassement de crédit... ».

*En tout état de cause, la Cour constate que le total des virements reste très élevé et passe outre la réglementation en vigueur. De plus, la Cour constate que beaucoup de dépenses sont cachées dans la rubrique des imprévus quand bien même le Projet de Loi portant Règlement des comptes de l'Etat n'en fait aucune mention.*

*Les virements faits de la ligne des imprévus vers les autres lignes totalisent 7 294 453 524 FBU alors que les crédits alloués à cette rubrique étaient de 1 424 000 000 FBU (512,25%). Il S'agit en réalité des dépenses qui n'ont rien d'accidentel mais qui viennent en augmentation des crédits de fonctionnement alloués à certains services. En réponse à l'interrogation de la Cour sur l'absence des réalisations en ce qui concerne les dépenses imprévues, les services techniques du Ministère des Finances réagissent en disant que « la Balance Générale des Comptes ne renseigne pas des dépenses sur la rubrique imprévu parce que le Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat (PBCE) n'a pas prévu un compte imprévu. En principe, économiquement parlant, il n'y a pas de nature de dépense imprévue, c'est soit un salaire, soit des biens et services. Le PLR prend les éléments de la BGC ».*

*Cette explication est loin de convaincre d'autant plus que le Projet de Loi de Règlement devrait être structuré conformément au budget voté par le Parlement. Le but des budgets rectificatifs semble donc être contourné même si la loi accorde certaines prérogatives au Ministre des Finances.*

Les dépenses effectuées sur la ligne des imprévus se Rapportent spécialement aux frais de missions à l'étranger, à l'achat de carburant et l'entretien du charroi de l'Etat, ainsi qu'à l'augmentation des subsides alloués au Service National des Renseignements.

*La Cour constate également qu'il y a eu, à ce niveau, soit une mauvaise estimation des dépenses au moment de la préparation et de l'adoption du budget, soit un recours excessif aux prérogatives accordées au Ministre des Finances par la loi.*

#### **II.4. De la répartition des dépenses par compte**

Les charges du Budget Général de l'Etat se répartissent en classes 2 et 6 et sont constituées par :

- les immobilisations qui se répartissent en immobilisations incorporelles (frais d'études, de recherche et de développement) et en immobilisations corporelles (terrains, gisements et autres actifs naturels, constructions, machines et équipement) et autres immobilisations (routes, adductions d'eau, électrification, télécommunications, etc.) ;
- les actifs non produits (frais et valeurs incorporelles immobilisés) ;
- les subventions en capital (allocations pour projets de développement, allocations sur crédits extérieurs aux projets de développement, allocations sur dons extérieurs aux projets de développement) ;
- les rémunérations des salariés (rémunérations des sous-statuts, rémunérations des sous-contrats, vacataires, journaliers et occasionnels, indemnités particulières, contributions sociales, autres rémunérations des salariés) ;

- les autres biens et services (acquisitions de biens et fournitures, intrants et fournitures techniques, contrats de services et abonnements, locations, entretiens et réparations, assurances, frais de mission, contacts, intendance et réceptions, honoraires et frais d'actes, assistance technique) ;
- les intérêts (intérêts aux non résidents, intérêts aux résidents autres que les administrations publiques) ;
- les contributions et subsides (contributions aux Organisations Internationales, transferts courants aux ménages, allocations aux frais de fonctionnement, exonérations accordées aux collectivités locales, subsides) ;
- les prestations sociales (prestations de sécurité sociale) ;
- les autres charges (charges exceptionnelles, imprévus).

#### II.4.1. Des immobilisations (Classe 2)

##### 1° De la structure des comptes d'immobilisations selon la classification économique

Les comptes d'immobilisations ont été dotés d'un crédit de 81 669 499 767 FBU réparti comme suit :

**Tableau n° 38 : Répartition du crédit accordé aux comptes d'immobilisations**

Comptes d'immobilisations	Crédits (A)	Engagements (B)	Liquidations (C)	Paiements (C)	B/A %	C/A %
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>105 800 000</b>	<b>105 790 000</b>	<b>105 790 000</b>	<b>105 790 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains, gisement et autres actifs naturels	39 218 297 878	28 322 554 235	27 930 490 182	26 101 107 719	72,2	66,6
Machines et équipements	13 864 406 614	9 080 452 915	8 937 416 206	8 904 097 954	65,5	64,2
Autres immobilisations	11 445 706 137	5 772 951 652	5 734 405 543	5 443 322 671	50,4	47,6
<b>Actifs non produits</b>						
Frais et valeurs incorporelles immobilisées	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	100	100
<b>Subventions en capital</b>						
Allocations pour projets de développement	15 819 289 138	13 779 138 762	13 211 243 287	12 575 608 520	87,1	79,5
Alloc sur dons extérieurs aux projets de développement	1 136 000 000	999 401 084	999 401 084	999 401 084	88,0	88,0
<b>TOTAL COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>81 669 499 767</b>	<b>58 140 288 648</b>	<b>56 998 746 302</b>	<b>54 209 327 948</b>	<b>71,2</b>	<b>66,4</b>

**Source** : Classification économique des dépenses et annexe 2 du PLR.

*Le compte 275 « Allocations sur crédits extérieurs aux projets de développement » a été néanmoins omis de la classification économique alors qu'à travers la Balance Générale des Comptes, il a connu une réalisation de 16 595 981 813 FBU.*

*Dans l'ensemble, les investissements ont connu une faible performance qui dénote un relâchement dans l'exécution des programmes de développement.*

La Balance Générale des Comptes montre la situation ci-après :

**Tableau n° 39 : Mouvements des immobilisations dans la Balance Générale des Comptes**

21	Immobilisations	Balance d'entrée 2009		Mouvements de la période		Soldes 31/12/09	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	Terrains, gisements & autres actifs naturels	25 959 365 123	0	27 930 520 982	0	53 889 886 105	
212	Machines et équipements	6 103 942 241		9 005 461 028		15 109 403 269	
213	Autres immobilisations	0		5 999 204 279	0	5 999 204 279	
	<b>Total immobilisations</b>	<b>32 063 307 364</b>		<b>42 935 186 289</b>	<b>0</b>	<b>74 998 493 653</b>	
<b>24</b>	<b>Actifs non produits</b>	<b>50 000 000</b>		<b>185 790 000</b>		<b>235 790 000</b>	
244	Frais et valeurs incorporelles immobilisés	50 000 000	0	185 790 000	0	235 790 000	
<b>25</b>	<b>Prêts &amp; autres créances à plus d'1 an (Prêts rétroc aux soc publiques)</b>	<b>124 026 063 651</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 117 112 642</b>	<b>122 908 951 009</b>	
<b>27</b>	<b>Subventions en capital</b>						
274	Allocations pour projets de dével	12 440 110 359	0	16 347 319 716	0	28 787 430 075	
275	Allocations sur crédits extérieurs Aux projets de Développement	11 416 097 936	0	16 595 981 813	0	28 012 079 749	
276	Alloc sur dons extérieurs aux projets de développement	70 790 853 667	0	18 996 351 878	999 401 084	88 787 804 461	
278	Services publics arriérés BEI	60 375 261	0	0	0	60 375 261	
	<b>Total subventions en capital</b>	<b>94 707 437 223</b>	<b>0</b>	<b>51 939 653 407</b>	<b>999 401 084</b>	<b>145 647 689 546</b>	
	<b>TOTAL COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>250 846 808 238</b>	<b>0</b>	<b>95 060 629 696</b>	<b>2 116 513 726</b>	<b>343 790 924 208</b>	

**Source** : BGC 2009 et annexe 1 du PLR 2009



Au vu du tableau ci-dessus, le compte des immobilisations enregistre un solde net (mouvement débit – mouvement crédit) de 92 844 115 970 FBU à la fin de la période.

A la fin de l'exercice 2009, le solde est débiteur de 343 790 924 208 FBU. Ce montant tient compte du solde débiteur de 250 846 808 238 FBU inscrit dans la balance d'entrée.

## 2°. De la répartition des dépenses d'investissement par institution et ministère

Au titre de la gestion budgétaire 2009, les dépenses d'investissement réalisés par Institution et/ou par Ministère se présentent comme suit :

**Tableau n° 40 : Répartition des dépenses d'investissement par Institution ou Ministère**

<b>Immobilisations /Institution ou Ministère</b>	<b>Prévisions : A</b>	<b>Engagements : B</b>	<b>Paielements : C</b>	<b>Taux % : C/A</b>
Présidence de la République	80 000 000	0	0	0
Secrétariat Général du Gouvernement	42 000 000	41 996 998	41 996 998	99,99
1ère Vice - Présidence	60 000 000	59 867 272	59 867 272	99,78
2ème Vice - Présidence	88 400 000	88 347 404	88 347 404	99,94
Assemblée Nationale	810 744 578	736 787 857	705 397 224	87,01
Sénat	412 590 000	407 637 301	407 637 301	98,80
Ministère de l'Intérieur	250 000 000	249 758 434	200 000 000	80,00
Ministère de la Décentralisation et du Dvpt	268 160 000	268 158 567	268 158 567	100,00
Ministère de la Sécurité Publique	3 230 000 000	3 182 965 941	3 173 853 719	98,26
Ministère des Rel Extérieures et de la Coop	339 800 000	333 028 412	336 417 836	99,00
Ministère de la Défense Nat et des Anc Comb	2 800 000 000	2 797 442 232	2 826 384 704	100,94
Ministère des Finances	1 941 071 757	1 396 463 614	1 297 908 651	66,87
Ministère de la Planif et de la Reconstr.	1 045 869 423	518 457 651	516 969 996	49,43
Ministère à la Prés Chargé de la Bonne Gouv	-	-	-	
Ministère de la Justice	2 445 000 000	1 713 026 838	1 652 243 338	67,58
Min de l'Info, de la Comm et des Relations avec le Parlement	617 852 549	372 495 700	225 986 959	36,58
Min de la Fonction Publique, du Trav et Séc Soc	22 850 000	22 142 200	22 142 200	96,90
Min des Affaires de la Com Est-Africaine	18 916 653	18 916 653	18 916 653	100,00
Min de l'Ens Supérieure et de la Rech Scientif	1 640 000 000	1 163 935 223	1 079 167 306	65,8
Min de l'Enseignement Primaire et Secondaire	16 686 000 000	9 299 699 528	9 267 313 018	55,54
Ministère de la Santé Publique	8 491 775 509	5 483 993 950	5 369 217 032	63,23
Ministère de la Lutte contre le SIDA	-	-	-	-

MSNRRR	2 518 714 740	1 532 174 055	1 504 493 541	59,73
Min des Droits de la Pers Hum et du Genre	30 000 000	29 833 700	29 833 700	99,45
Min de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	115 000 000	113 185 000	110 161 000	95,79
Min de l'Enseignement des Métiers, Formation Prof et Alphabétisation des Adultes	494 421 916	436 061 546	415 759 146	84,09
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	12 348 611 140	8 262 932 943	6 974 186 150	56,48
Min du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	97 358 000	31 375 507	21 381 507	21,96
Ministère de la Géologie et des Mines	7 393 000 000	4 024 598 105	3 695 937 971	49,99
Min des Transports, Postes et Télécom.	2 194 095 000	1 931 121 613	1 931 121 613	88,01
Min de l'Eau, de l'Aménag du Terr. et de l'Urb	5 416 620 000	3 661 763 131	2 912 815 094	53,78%
Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement	9 734 648 502	7 842 007 521	7 176 152 895	73,72
<b>TOTAL</b>	<b>81 633 499 767</b>	<b>56 020 174 896</b>	<b>52 329 768 795</b>	<b>64,10</b>

**Source** : Calculs de la Cour sur base de la classification administrative des dépenses (Annexe 3 du PLR)

Les réalisations au titre de dépenses d'investissement dans les Institutions et Ministères totalisent 52 329 768 795 FBU sur des crédits accordés de 81 633 499 767 FBU, soit un taux de réalisation de 64,10%. Il importe de noter que le crédit accordé diverge avec celui renseigné au niveau du budget révisé (81 648 499 767).

*La Cour constate une faible performance dans certains Ministères et Institutions due à la lenteur observée dans la procédure de passation des marchés publics.*

Il serait bon que différents Ministères et Institutions puissent mettre en place des cellules opérationnelles de passation des marchés pour élaborer à temps des plans de passation des marchés.

#### **II.4.2. Des rémunérations des salariés : compte 61**

Au titre du budget révisé de l'exercice 2009, les crédits accordés s'élevaient à 186 205 240 649 FBU. Les réalisations totalisent 183 914 464 575 FBU, soit un taux d'exécution de 98,76%.

Au cours du même exercice, les recrutements étaient autorisés dans les secteurs sociaux comme l'Education Nationale, la Santé Publique et la Justice. Certaines structures nouvellement créées devaient également avoir un impact sur cette rubrique de par les recrutements du personnel qui ont eu lieu. C'est notamment le cas de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Ainsi, l'ensemble des rémunérations des salariés se présente comme repris ci- après :

**Tableau n° 41 : Total des rémunérations des salariés**

61	rémunérations des salariés	Crédits	Engagements	Paiements	Taux %
611	rémunérations des sous-statuts	110 945 839 362	109 722 336 415	104 790 906 039	94,4
612	rémunération des sous-contrats	41 339 432 260	38 721 264 751	38 085 376 346	92,13
613	vacataires, journaliers et occasionnels	443 475 000	195 499 000	165 945 000	37,42
614	indemnités particulières	3 652 102 536	3 644 602 535	3 604 627 535	99,70
616	contributions sociales	10 516 596 740	8 991 408 985	8 578 400 640	81,57
619	Autres rémunérations des salariés	19 307 794 751	23 788 678 560	22 102 120 523	114,47
	<b>Total rémunérations des salariés</b>	<b>186 205 240 649</b>	<b>185 063 790 246</b>	<b>177 327 376 083</b>	<b>95,23</b>

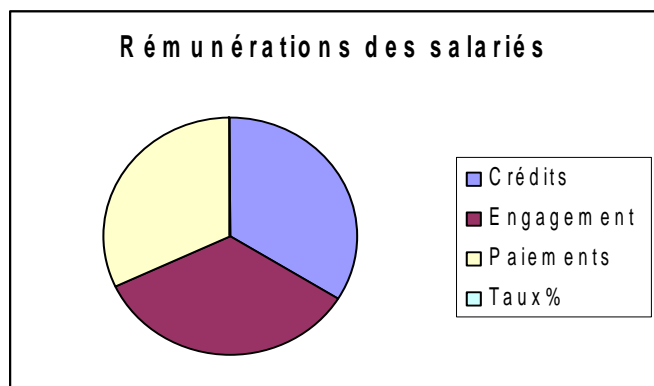
**Source** : classification économique de l'exécution des dépenses (annexe 2) du PLR 2009

Les indications du tableau ci-dessus dégagent des paiements de 177 327 376 083 FBU sur un crédit de 186 205 240 649 FBU, soit un taux d'exécution de 95,23 %. Néanmoins, ces chiffres ne concordent pas avec ceux du PLR qui indique que le total des rémunérations est de 183 914 464 575 FBU, l'écart entre les deux montants étant de 6 587 088 493 FBU.

Les services techniques du Ministère des Finances renseignent que « la classification économique tient uniquement compte des écritures passées au niveau du SIGEFI en automatique, alors que les deux autres documents BGC et PLR prennent aussi bien les écritures automatiques que les écritures hors circuits ».

*La Cour constate qu'il s'agit d'une défaillance du système informatique qui doit normalement enregistrer toutes les écritures comptables.*

Par référence aux données de la Balance Générale des Comptes, les paiements effectués au titre des rémunérations représentent 31, 43% de l'ensemble des dépenses réalisées, soit un montant de 183 914 464 575 FBU sur un total des réalisations de 585 069 812 043 FBU comme indiqué dans le graphique suivant :

**Graphique n°10 : Crédits, engagements, paiements des rémunérations des salariés**

Les salaires représentent également 38,05% des dépenses courantes (483 345 353 670 FBU) et 11,88% du PIB (1540,4 Milliards FBU)<sup>20</sup>.

La Cour constate que les charges salariales croissent d'une année à l'autre, comme le montre le tableau ci-après :

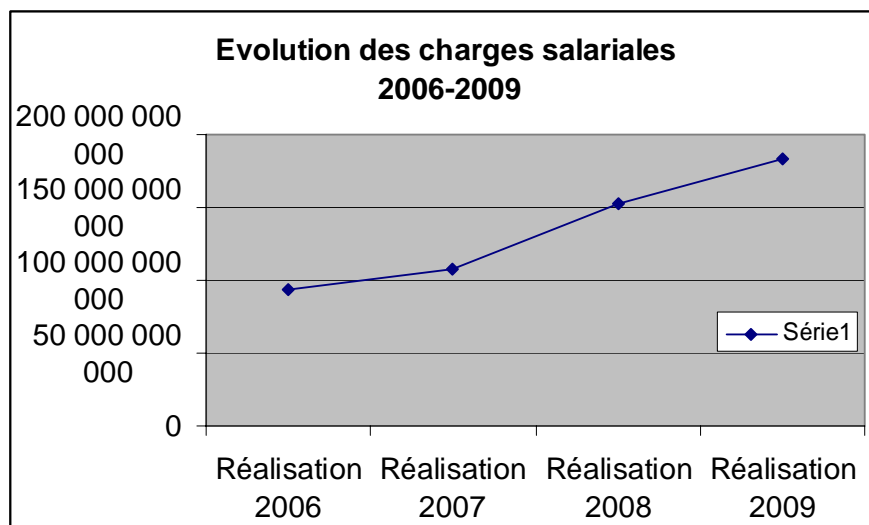
**Tableau n° 42 : Evolution des salaires**

Libellé	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009
Rémunérations des S/S	56 307 961 813	61 388 262 300	92 925 207 724	109 010 174 002
Rémunérations des S/C	26 350 758 570	31 608 451 241	35 907 829 099	38 396 494 309
Vacataires et occasionnels	369 205 800	335 796 000	298 922 000	195 499 000
Indemnités particulières	2 997 903 958	2 471 609 029	4 036 690 240	3 644 602 535
Contributions sociales	6 104 364 815	7 190 456 344	8 018 329 377	8 880 209 528
Autres rémunérations	1 760 331 001	4 478 327 950	11 202 356 707	23 787 485 201
<b>TOTAL</b>	<b>93 890 525 957</b>	<b>107 472 902 864</b>	<b>152 389 335 147</b>	<b>183 914 464 575</b>
<b>Variation %</b>	<b>2006/2005 :</b> 29,27	<b>2007/2006 :</b> 14,47	<b>2008/2007 :</b> 41,79	<b>2009/2008 :</b> 20,69

**Source :** Tableau établi sur base des données des Rapports de la Cour sur l'exécution des budgets et du PLR de 2009.

De 2006 à 2009, les charges salariales sont passées de 93 890 525 957 FBU à 183 914 464 575 FBU, soit un accroissement de 95,88%.

**Graphique n° 11 : Evolution des charges salariales de 2006 à 2009**



<sup>20</sup> Il s'agit du PIB au prix du marché tel que renseigné dans le Rapport annuel de la BRB, exercice 2009.

*Au vu de l'évolution ci –dessus, la Cour trouve que, même si la lettre de cadrage macroéconomique relative à la préparation du projet de loi de finances pour l'exercice 2009 avait précisé que les effectifs du personnel de la sécurité (armée et police) devaient être revus à la baisse et que l'impact budgétaire devait être constaté en 2009, il n'apparaît pas d'avancée significative dans ce sens.*

*Bien plus, la convention entre le Gouvernement et le FMI sur la nécessité de consolider la gestion de la masse salariale au Ministère des Finances n'a pas encore été entièrement réalisée.*

### **1° Des rémunérations des sous-statuts**

Les paiements effectués au titre des rémunérations des sous-statuts (109 010 174 002 FBU) sont constitués des rémunérations de base (85 057 386 505 FBU), des primes de technicité (22 601 642 238 FBU), des primes de rendement (540 354 839 FBU), des allocations familiales (729 897 420 FBU) et des autres rémunérations des sous-statuts nca (80 893 000 FBU).

### **2°. Des rémunérations des sous- contrats**

Selon la classification économique, les crédits accordés au titre des rémunérations des personnels sous-contrats étaient de 41 339 432 260 FBU et les paiements effectués ont totalisé un montant de 38 085 376 346 FBU, soit un taux d'exécution de 93,7 %.

Les rémunérations des sous contrats se présentent comme dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 43 : Rémunérations des sous- contrats**

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Crédits accordés : CGE : A</b>	<b>Engagements : B</b>	<b>Paiements : C</b>	<b>Taux : C/A</b>
Rémunération de base	36 989 168 311	34 477 459 721	34 262 228 223	92,63
Prime de technicité	3 316 453 428	3 505 025 789	3 308 708 192	99,77
Prime de rendement	212 518 000	194 184 500	0	
Allocations familiales	818 388 521	544 594 741	514 439 931	62,86
Autres rémunérations S/S nca	2 904 000	0	0	
<b>Total</b>	<b>41 339 432 260</b>	<b>38 721 264 751</b>	<b>38 085 376 346</b>	<b>92,13</b>

**Source** : Classification économique des dépenses, annexe 2 du PLR

### **3°. Des rémunérations des vacataires, journaliers et occasionnels**

Les crédits accordés au titre des rémunérations des vacataires, journaliers et occasionnels étaient estimés à 443 475000 FBU tandis que la Classification économique indique des réalisations pour un montant de 165 945000 FBU. Ces rémunérations étaient réparties comme ci-après :

**Tableau n° 44 : Rémunérations des vacataires, journaliers et occasionnels**

Bénéficiaires	crédits accordés	paiements	Taux %
Vacataires	396 947 000	165 945 000	
Journaliers	46 528 000	0	-
<b>Total</b>	<b>443 475 000</b>	<b>165 945 000</b>	<b>37,41</b>

Les rémunérations des vacataires étaient destinées aux professeurs vacataires de l'Enseignement Secondaire Général et Pédagogique Public de la Direction de l'Enseignement Secondaire Général et Pédagogique des Collèges Communaux, de la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel Public et de la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique Professionnel.

La Balance Générale des Comptes indique cependant que les paiements faits au titre des rémunérations des vacataires totalisent 167 603 000 FBU tandis que les journaliers ont été payés à concurrence de 27 896 000 FBU. C'est ce paiement qui est vraisemblable parce que correspondant au montant porté dans le grand livre des comptes.

Les rémunérations des journaliers sont celles accordées au personnel journalier de la Direction de la Planification et de la Gestion Immobilière au sein de la Direction Générale des Bâtiments et au personnel journalier de la Direction Générale des sports et des loisirs.

Ainsi, le total des paiements des vacataires, journaliers et occasionnels devrait être porté à 195 499 000 FBU, l'écart revenant donc à 29 554 000 FBU.

*La Cour constate que ce faible taux d'exécution sur la rubrique concernée, explique les contestations qui se sont toujours manifestées pour non paiement des frais de vacatariat des enseignants des écoles secondaires publics.*

**4°. Des indemnités particulières**

Les crédits accordés au titre d'indemnités particulières totalisent un montant de 3 652 102 536 FBU<sup>21</sup>. Les paiements totalisent 3 604 627 535 FBU, soit un taux de 98,70 %. La Balance Générale des Comptes et le Grand-Livre font néanmoins état d'un montant de 3 644 602 535 FBU, soit un écart de 39 975 000 FBU.

<sup>21</sup> Ce montant est tiré de la classification économique de l'exécution des dépenses du PLR.

**Tableau n° 45 : Les indemnités particulières**

Nature de l'indemnité	Crédits accordés	Paiements	
		Classification économique	Classification économique
Traitements et indemnités pour le personnel politique	1 750 273 616	1750273615	1 750 273 615
Traitements et indemnités des parlementaires	856 773 364	856 773 364	856 773 364
Indemnités de caisse	7 500 000	0	0
Heures supplémentaires et sujétions	1 037 555 556	1 037 555 556	997 580 556
<b>Total</b>	<b>3 652 102 536</b>	<b>3 644 602 535</b>	<b>3 604 627 535</b>

**Source** : Classification économique des dépenses, annexe 2 du PLR.

Les traitements et indemnités des parlementaires (856 773 364 FBU) sont constitués d'indemnités des députés (606 029 320 FBU) et des sénateurs (250 744 044 FBU).

Les indemnités de sujétions dont les crédits alloués s'élèvent à 1 037 555 556 FBU ont été réalisées à hauteur de 997 580 556 réparties entre les Députés et les Sénateurs pour des montants respectifs de 668 025 000 FBU et 329 555 556 FBU. Le taux d'exécution en ce qui concerne la rubrique est de 96,14%.

**5°. Des contributions sociales**

La Balance Générale des Comptes dégage un montant de 8 880 209 528 FBU réalisé au titre des paiements de l'exercice 2009. Les crédits qui avaient été accordés étaient de 10 516 596 740 FBU et le taux de réalisation de 84,43%.

Les paiements effectués se chiffrent à 8 880 209 528 FBU et se répartissent entre les contributions à l'INSS des sous- statuts et des sous- contrats respectivement à concurrence de 4 579 737 471 FBU et 4 300 472 057 FBU.

*Toutefois, la Cour constate que la Balance Générale des Comptes renseigne un montant qui diffère de celui de la classification économique des comptes qui est de 8 578 400 640 FBU pour l'ensemble des contributions sociales, ce qui fait un écart de 301 808 888 FBU.*

**6°. Des autres rémunérations des salariés**

Les autres rémunérations des salariés ont connu un taux d'exécution de 123,21 % en 2009, soit un montant de 23 787 485 201 FBU rapporté par la Balance Générale des Comptes sur des prévisions de 19 307 794 751 FBU.

*La Cour constate que la Balance Générale des Comptes et la classification économique des comptes(22 102 120 523 FBU) enregistrent néanmoins un écart de 1 685 364 678 FBU, ce qui est un montant non négligeable quand on sait que les données des deux documents devraient être identiques.*

Les paiements effectués au titre des rémunérations nca se remarquent sur les deux lignes budgétaires suivantes :

- (61990901) : Motivation du personnel à travers la contractualisation de la performance globale des centres de santé pour 1 371 360 146 FBU;
- (61990001) : Régularisation des enseignants par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (257 283 504 FBU).

*La Cour constate que les crédits accordés au titre de la régularisation des Enseignants (1 448 000 000 FBU) par le Budget révisé n'ont été exécutés qu'à concurrence de 257 283 504 FBU, soit un taux de 10,86 %.*

*Ce taux est très faible alors que des arrêts de travail ne cessent d'être observés pour motif d'arriérés dus aux enseignants par l'Etat. Les crédits alloués à cette rubrique devraient être consommés tout au moins pour diminuer les impayés des exercices antérieurs.*

*Aussi, aucun paiement n'a été fait au titre de la régularisation des enseignants de la Direction Générale de l'Enseignement des Métiers et de la Formation professionnelle qui vivent la même situation que leurs collègues de l'Enseignement Primaire et Secondaire.*



## 7°. De la répartition des rémunérations par entité administrative

Pour ce qui est de la répartition de ces rémunérations par Institution et par Ministère, elles se présentent comme ci-après :

**Tableau n° 46 : Répartition des rémunérations par entité administrative**

Salaires par Institution/Ministère	Crédits	Engagements	Paiements	Taux (%)
Présidence: Cabinet	2 149 437 781	2 149 373 775	2 149 373 775,0	100,00
SGG	28 799 816	25 270 055	25 270 055,0	87,74
1ère Vice- Présidence	81 516 832	81 516 832	81 516 832,0	100,00
2ème Vice- Présidence	88 394 325	88 394 316	88 394 316,0	100,00
Assemblée Nationale	2 418 082 265	2 418 082 265	2 373 730 265,0	98,17
Sénat	1 465 315 222	1 465 315 209	1 465 315 209,0	100,00
Cour des Comptes	411 251 492	218 719 169	218 719 169,0	53,18
Ministère Intérieur	930 362 807	808 277 001	699 395 116,0	75,17
Min de la Décentralisation et du Développement Communal	89 629 862	76 344 000	72 329 722,0	80,70
Min de la Sécurité Publique	21 453 270 555	20 092 733 361	20 086 633 361,0	93,63
Min des relations Extérieures et de la Coopération	5 414 276 694	5 410 422 786	5 347 277 313,0	
Min de défense et des Anciens Combattants	33 639 384 007	30 325 677 900	30 777 506 361,0	91,49
Ministère des Finances et de la Coopération	1 667 115 702	1 418 347 462	1 012 959 233,0	60,76
Min de la Planification et de la Reconstruction	114 798 819	120 229 765	112 696 661,0	
Min de la Justice et Garde Des Sceaux	5 531 791 491	7 108 031 721	6 057 948 805,0	109,51
Min à la Prés Chargé de la Bonne Gouvernance	1 225 002 103	1 185 610 949	1 151 130 130,0	93,97
Min de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement	36 098 589	23 157 254	19 762 353,0	54,75
Min de la Fonction Publique	16 403 608 267	22 156 058 824	20 480 526 441	124,85
Min des Affaires de la Communauté Est Africaine	208 979 983	94 150 242	93 561 107,0	44,77
Min de l'Enseignement Supérieur	205 951 687	216 294 373	196 105 718,0	95,22

Min de l'Enseignement Primaire et Second	71 996 615 313	69 368 227 225	76 314 537 904,0	106,00
Min santé publique	14 608 763 171	13 581 860 952	13 001 391 928,0	89,00
Min chargé de la lutte c/sida	36 235 925	40 122 049	40 151 885,0	110,81
MSNRRR	485 947 965	480 006 288	476 686 795,0	98,09
Min des droits de la personne Humaine et du genre	70 416 554	45 872 649	44 689 506,0	63,46
Min de la Jeunesse, des sports et de la Culture	222 791 077	187 520 101	177 771 710,0	79,79
Min de l'Enseign Métiers, de la Formation Prof et de l'Alphab Des adultes	1 750 611 265	1 201 732 513	1 147 530 769,0	65,55
Min de l'Agriculture et de l'Elevage	2 507 099 999	2 414 610 685	2 331 192 186,0	92,98
Min commerce	273 439 785	235 610 725	227 101 176,0	
Min de l'Energie et des Mines	229 026 109	215 124 222	184 384 318,0	80,51
Min des Transports, Postes et Télécom	61 789 741	68 341 922	68 241 270,0	110,44
Min eau	411 636 691	287 588 511	274 782 316,0	66,75
Min travaux public	145 114 339	145 114 339	124 722 916,0	85,95
<b>Total</b>	<b>186 362 556 233</b>	<b>183 753 739 440</b>	<b>186 923 336 621</b>	<b>100,30</b>

**Source :** Tableau confectionné par la Cour à base des données de la classification administrative de l'exécution des dépenses.

Le tableau ci-dessus montre que les institutions bénéficiant d'une certaine autonomie financière ont connu des niveaux d'exécution très satisfaisants, allant même au-delà de 100% pour les dépenses salariales (Présidence de la République, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice-présidence de la République, Assemblée Nationale, Sénat).

La Cour constate en outre que cinq ministères ont connu des dépassements sur leur budget des rémunérations. Il s'agit de :

- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux : 9,51% ;
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale : 24,85% ;
- Ministère chargé de la Lutte contre le Sida : 10,81 % ;
- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire : 6% ;
- Ministère des Transports, Poste et Télécommunications : 10,44%.

La gestion des crédits de l'exercice 2009 montre quand même des progrès par Rapport à l'exercice précédent où plus de sept ministères avaient connu des dépassements de crédits.

Certains autres ministères ont connu des niveaux d'exécution relativement bas. C'est le cas du :

- Ministère des Finances : 60,76%
- Ministère de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement : 54,75 % ;
- Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation des Adultes : 65,55%.
- Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaines : 44,77
- Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre : 63,55

Il ressort également du tableau précédent que cinq ministères les plus dépensiers en matière de rémunération du personnel sont :

- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire : 76 314 537 904 FBU ;
- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale : 20 480 526 441 FBU ;
- Ministère de la Défense Nationale et des Anciens combattants : 30 777 506 361 FBU
- Ministère de la Sécurité Publique : 20 086 633 361 FBU ;
- Ministère de la Santé Publique : 13 001 391 928 FBU.

Par rapport à l'ensemble des rémunérations payées, ces ministères représentent respectivement 40,83% ; 10,96% ; 16,46% ; 10,46% et 6,95% du budget exécuté.

Cependant, s'agissant du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, sa présence sur la liste des ministères budgétivores ci-dessus, n'a qu'un caractère transitoire. Elle résulte de la provision constituée pour la nouvelle politique salariale dont le montant des paiements est de : 19 657 176 488 FBU.

En réalité, ce montant était à ventiler à tous les ministères au titre d'augmentation des salaires des fonctionnaires.

**8°. Des régularisations non effectuées**

Le compte de tiers et de régularisation (compte 4) présente un solde créditeur au niveau des charges du personnel comme suit :

**Tableau n° 47 : Impayés sur salaires de l'exercice 2009 et des exercices antérieurs**

Compte : 42	Libellé	Solde créditeur (FBU)
<b>421</b>	<b>Salaires-Pensions &amp; indemnités</b>	<b>87 952 235</b>
<b>422</b>	<b>Retenues pour contributions sociales :</b>	<b>1 195 081 186</b>
4221	-Mutuelle de la Fonction Publique	343 605 656
4222	-INSS	31 730 555
4228	Autres Organismes	819 744 975
<b>TOTAL</b>		<b>1 283 033 421</b>

**Source :** BGC 2009

*La Cour a toujours recommandé que l'Etat fasse des charges du personnel une priorité pour éviter des cumuls d'arriérés à ce niveau.*

*Ces arriérés mettent aussi en difficulté les bénéficiaires, en l'occurrence les organismes de sécurité sociale et compromettent les services rendus par ces organismes à leurs membres.*

**II.4.3. Des autres biens et services : compte 62**

Les crédits alloués à la rubrique des « autres biens et services » par la loi de finances révisée, exercice 2009, s'élevaient à 102 316 998 983 FBU. Les paiements effectués sur cette rubrique selon la classification économique se répartissent comme suit :

- acquisitions de biens et fournitures : 12 521 635 958 FBU;
- intrants et fournitures techniques : 39 695 906 110 FBU ;
- contrats de services et abonnements : 1 548 635 680 FBU ;
- locations : 13 610 048 997 FBU ;
- entretiens et réparations : 21 952 302 945 FBU ;
- assurances : 296 735 524 FBU ;
- frais de mission, contacts, intendance et réceptions : 8 506 076 904 FBU ;
- honoraires et frais d'actes : 1 238 022 943 FBU ;
- assistance techniques : 179 092 063 FBU.

Les paiements effectués totalisent un montant de 99 548 457 124 FBU. Par Rapport au crédit accordé de 103 545 427 545 FBU selon la classification économique de l'exécution des dépenses, les paiements représentent 96,14%.

Il importe de préciser que les paiements ci-haut mentionnés comprennent certaines dépenses IPTTE.

Il ressort des données ci- haut que le poste « intrants et fournitures techniques » accuse un niveau de dépenses le plus élevé par Rapport au total des paiements, soit 39,87%.

Les autres dépenses sur cette rubrique se présentent selon leur importance comme suit :

- entretiens et réparations : 21 952 302 945 FBU, soit 22,05;
- locations : 13 610 048 997 FBU, soit 13,67% ;
- acquisitions de biens et fournitures : 12 521 635 958 FBU, soit 12,57% ;
- frais de mission, contact, intendance et réception : 8 506 076 904 FBU, soit 8,54% ;
- contrats de services et abonnements : 1 548 635 680 FBU, soit 1,55% ;
- honoraires et frais d'actes : 1 238 022 943 FBU, soit 1,24% ;
- assurances : 296 735 524 FBU, soit 0,29% ;
- assistances techniques : 179 092 063 FBU, soit 0,18%.

La répartition de ces charges par Ministère ou Institution se présente comme repris ci-après :

**Tableau n° 48 : Autres biens et services**

Salaires par Institution/Ministère	Budget révisé 2009	Classification économique	Paiement	Taux d'exécution	% de chaque Min/Institution
Présidence: Cabinet		6 744 620 772	6 384 924 126	94,67	6,41
Secrétariat Général du Gouvernement		4 045 500 797	3 954 927 650	97,76	3,97
1ère vice Présidence		618 862 764	612 084 385	98,90	0,61
2ème vice présidence		772 917 768	742 471 743	96,06	0,75
Assemblée Nationale		4 909 357 204	4 862 537 525	99,05	4,88
Sénat		2 649 578 082	2 613 775 508	98,65	2,63
Cour des comptes		198 163 650	190 915 849	96,34	0,19
Ministère Intérieur		526 663 972	525 991 253	99,87	0,53
Min de la Décentralisation et du Développement Communal		78 097 936	77 857 800	99,69	0,08
Min de la Sécurité Publique		23 708 787 437	23 598 416 383	99,53	23,70
Min des relations Extérieures et de la Coopération		5 553 627 638	5 306 629 476	95,55	5,33
Min de défens		31 432 100 000	31 193 810 259	99,24	31,33
Min des Finances		2 022 475 200	1 762 249 941	87,13	1,77
Min de la Planification et de la Reconstruction		75 251 536	73 518 908	97,70	0,07
Min de la Justice et Garde Des Sceaux		2 622 924 929	1 751 977 889	66,79	1,76
Min à la Prés Chargé de la Bonne Gouvernance		213 848 408	195 478 578	91,41	0,20
Min de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement		48 567 385	44 655 782	91,95	0,04
Min de la Fonction Publique		201 552 434	157 271 191	78,03	0,16
Min des Affaires de la Communauté Est Africaine		462 596 716	458 884 586	99,20	0,46
Min de l'Enseignement supérieur		135 274 677	111 089 258	82,12	0,11
Min de l'Enseignement Primaire et Secondaire		2 794 725 164	2 086 556 325	74,66	2,10
Min santé publique		3 982 857 624	3 482 003 538	87,42	3,50
Min chargé de la lutte c/sida		2 149 685 003	2 121 652 867	98,70	2,13
MSNRRR		801 255 459	689 858 555	86,10	0,69
Min des droits de la personne Humaine et du genre		177 890 904	175 589 100	98,71	0,18
Min de la Jeunesse, des sports et de la Culture		107 998 140	96 846 529	89,67	0,10

Min de l'Enseign Métiers, de la Formation Prof et de l'Alphab Des adultes		199 268 246	165 881 872	83,25	0,17
Min de l'Agriculture et de l'Elevage		648 789 868	612 078 716	94,34	0,61
Min du Commerce, de l'industrie et du Tourisme		159 773 966	147 616 254	92,39	0,15
Min de l'Energie et des Mines		74 256 490	68 587 434	92,37	0,07
Min des Transports, Postes et Télécom		424 849 501	410 681 656	96,67	0,41
Min de l'eau, de l'environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme		109 917 367	76 587 075	69,68	0,08
Min Travaux publics et de l'Equipement		4 885 533 012	4 799 425 955	98,24	4,82
<b>Total</b>	<b>102 316 998 983</b>	<b>103 537 570 049</b>	<b>99 552 833 966</b>	<b>96,15</b>	<b>100,00</b>

**Source** : Classification administrative de l'exécution des dépenses, annexe 3 du PLR

Il importe de signaler d'emblée que le montant des crédits accordés, relatif aux autres biens et services, figurant dans le budget révisé 2009 (102 316 998 983 FBU) diffère de celui mentionné dans l'annexe 2 de la classification économique des dépenses (103 545 427 545 FBU), soit une différence de 1 228 428 562 FBU. Par Rapport à ce dernier montant, les calculs de la Cour montrent une différence de 7 857 496 FBU (103 545 427 545 FBU – 103 537 570 049 FBU).

De même, alors que la balance générale des comptes de l'Etat indique un solde de 104 905 757 290 FBU, le Projet portant règlement des comptes de la République du Burundi renseigne un montant de 107 227 307 197 FBU des réalisations à fin décembre 2009, soit une différence de 2 321 549 907 FBU.

Ces discordances dénotent la persistance des difficultés au niveau de la reddition des comptes, les services techniques du Ministère des finances rejetant le tort au dysfonctionnement du SIGEFI.

Le tableau ci-haut montre en outre que le taux moyen d'exécution des biens et services a été de 96,15%, soit 99 552 833 966 FBU sur un crédit de 103 537 570 049 FBU. Il montre en outre que deux ministères s'accaparent 55,04% des crédits accordés aux biens et services. Il s'agit du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants avec 31,33% et du Ministère de la Sécurité Publique avec 23,71%. Le niveau d'exécution de leurs crédits a été respectivement de 99,24% et 99,53%. Aucun autre ministère n'atteint même 10% des crédits accordés pour les biens et services alors que la plupart d'entre eux constituent des appuis importants du développement.

### **Compte 621 : Des acquisitions des biens et fournitures**

Le compte « Acquisitions de biens et fournitures » comprend les rubriques reprises dans le tableau suivant :

**Tableau n° 49 : Dépenses des acquisitions des biens et fournitures**

Nature de la dépense	Crédits	Réalisations	Taux de Réal (%)
Petit matériel et fournitures de bureau	2 688 917 245	2 532 707 623	94,19%
Fournitures d'eau et d'électricité	1 032 127 113	945 683 772	91,62%
Carburants, lubrifiants pour véhicules	3 971 339 163	3 917 778 302	98,65%
Autres biens et fournitures nca	6 496 590 595	5 125 466 261	78,89%
<b>Total</b>	<b>14 188 974 116</b>	<b>12 521 635 958</b>	<b>88,25%</b>

**Source :** Classification économique (annexe 2 du PLR 2009)

Le montant des crédits accordés pour l'acquisition des biens et fournitures s'élevait à 14 188 974 116 FBU et le montant des paiements effectués a été de 12 521 635 958 FBU, soit un taux d'exécution de 88,25 %. Ce taux est principalement dû à un bas niveau de paiement des crédits accordés à la sous-composante « Autres biens et fournitures nca » (78,89%).

**Compte 622. Des intrants et fournitures techniques**

Le montant des crédits accordés aux intrants et fournitures techniques a été de 40 121 712 492 FBU et a été réalisé à hauteur de 39 695 906 110 FBU, soit un taux d'exécution de 98,94%. Ces dépenses se répartissent comme dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 50 : Dépenses en intrants et fournitures techniques**

Nature dépense	Crédits accordés	Payements	Taux de réalisation (%)
Fournitures agricoles et vétérinaires	17 520 000	0	-
Fournitures médicales et hospitalières	5 007 582 492	4 593 453 128	91,73%
Fournitures scolaires et pédagogiques	230 750 000	229 523 925	99,47%
Fournitures techniques des forces armées	19 185 860 000	19 193 135 221	100,04%
Fournitures techniques de la police nationale	15 680 000 000	15 679 793 836	100,00%
<b>Total</b>	<b>40 121 712 492</b>	<b>39 695 906 110</b>	<b>98,94%</b>

**Source :** Classification économique des dépenses (annexe 2 du PLR 2009)

La part du sous-compte « Intrants et fournitures techniques » (40 121 712 492 FBU) représente 38,75% du crédit total alloué au compte « 62 Autres biens et services » (103 545 427 545 FBU).

La lecture du tableau ci-dessus révèle que les postes « fournitures techniques des forces armées » ainsi que « fournitures techniques de la police nationale » se taillent la part du lion avec 86,90%. En effet, ces postes totalisent respectivement 19 185 860 000 FBU et 15 680 000 000 FBU, soit respectivement 47,82% et 39,08%. Les fournitures agricoles et vétérinaires, à côté du faible taux de crédits accordés (0,04%),



n'ont même pas connu de réalisation dans un pays essentiellement agricole, ce qui devrait susciter des interrogations de la part des gestionnaires des crédits au sein du ministère concerné.

### **Compte 623. Des contrats de services et abonnements**

Le montant du crédit accordé s'élevait à 1 701 790 944 FBU et les paiements ont été réalisés à 1 548 635 680 FBU, soit 91%. Il convient de préciser que les engagements, les liquidations et les ordonnancements s'élevaient respectivement à 5 281 838 695 FBU, 5 241 379 348 FBU et 1 560 258 169 FBU ; ce qui prouve qu'il y a beaucoup d'arriérés sur ces dépenses.

*Ainsi, la Cour constate que les impayés au titre d'abonnements téléphoniques totalisent 3 670 820 182 FBU alors que les crédits accordés étaient de 880 927 572 FBU.*

*Sur ce point, la gestion du téléphone par les services publics devrait susciter l'attention des gestionnaires.*

Les dépenses pour contrats de services et abonnements se répartissent comme suit :

**Tableau n° 51 : Dépenses des contrats de services et abonnements**

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Crédits</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Taux de réalisation (%)</b>
Frais de poste, courrier et valises diplomatiques	57 084 226	38 586 291	67,60%
Abonnements téléphoniques	880 927 572	821 405 800	93,24%
Prestations informatiques	357 500 000	302 516 314	84,62%
Abonnements à l'Internet	334 679 146	324 986 649	97,10%
Autres contrats et abonnements	71 600 000	61 140 626	85,39%
<b>Total</b>	<b>1 701 790 944</b>	<b>1 548 635 680</b>	<b>91,00%</b>

**Source :** Classification économique des dépenses, annexe 2 du PLR

### **Compte 624. Des locations**

Le montant du crédit accordé aux frais des locations s'élevait à 13 926 640 148 FBU et les paiements ont été réalisés à hauteur de 13 610 048 997 FBU, soit un taux de réalisation de 97,73%.

Les dépenses de location depuis 2005 ont évolué de la manière suivante :

**Tableau n° 52 : Dépenses des locations**

Nature de la dépense	2005	2006	2007	2008	2009
Loyers des bureaux	1 852 621 912	1 894 623 362	2 375 696 390	6 419 867 624	5 236 338 718
Loyers d'habitations	2 504 614 704	5 757 092 209	7 579 537 988	8 297 669 789	8 373 710 279
<b>Total</b>	<b>4 357 236 616</b>	<b>7 651 715 571</b>	<b>9 955 234 378</b>	<b>14 717 537 413</b>	<b>13 610 048 997</b>
<b>Variation en %</b>		<b>75,6%</b>	<b>30,1%</b>	<b>47,8%</b>	<b>-7,53%</b>

**Source :** Tableau élaboré par la Cour à base des Rapports d'exécution budgétaire, PLR 2009

Il ressort de ce tableau que les dépenses liées aux locations ont évolué de 2005 à 2008 de façon très significative, mais ont diminué légèrement en 2009. Elles sont passées en effet de 4 357 236 616 FBU en 2005 à 14 717 537 413 FBU en 2008, soit un accroissement de 337,7%. Le taux de diminution de 2009 est de 7,53% par Rapport au montant des loyers de 2008.

*La Cour estime que les pouvoirs publics commencent à sentir le poids des frais de location d'immeubles sur le Trésor d'où cette légère diminution des montants alloués à cette rubrique.*

*La diminution provient aussi de l'engagement du Gouvernement à réduire les dépenses relatives à l'achat des biens et services pour dégager des économies sur cette rubrique<sup>22</sup>.*

*Toutefois, cette question reste épineuse et devrait figurer parmi les priorités du Gouvernement pour lui trouver une solution durable.*

**Compte 625. Entretien et réparations**

Le montant du crédit accordé aux « entretiens et réparations » s'élevait à 22 394 730 490 FBU et les paiements ont été de 21 952 302 945 FBU, soit un taux de réalisation 98,02%.

Ce compte enregistre les dépenses en Rapport avec l'entretien des bâtiments administratifs, l'entretien et la réparation du charroi de l'Etat, l'entretien des avions officiels, l'entretien des équipements de bureau et l'entretien des autres équipements.

<sup>22</sup> Voir Lettre de cadrage macroéconomique relative à la préparation du budget pour l'exercice 2009.

**Tableau n° 53: Dépenses d'entretiens et réparations**

Nature de la dépense	Crédit	Réalisation	Taux de réalisation
Entretien des bâtiments	607 781 593	587 605 632	96,68%
Entretiens et réparations du charroi	19 492 850 668	19 241 016 596	98,71%
Entretiens, réparations des avions	1 200 000 000	1 043 528 829	86,96%
Entretiens des autres équipements	481 362 229	467 415 892	97,10%
Autres entretiens, réparations nca	612 736 000	612 735 996	100,00%
<b>Total</b>	<b>22 394 730 490</b>	<b>21 952 302 945</b>	<b>98,02%</b>

**Source :** Classification économique des dépenses, annexe 2 du PLR

Il ressort de ce tableau que la grande partie des dépenses d'entretiens et de réparations a été consacrée à l'entretien et à la réparation du charroi de l'Etat. En effet, sur un total de 22 394 730 490 FBU alloué à ce poste, 19 492 850 668 FBU ont été réservés à l'entretien et à la réparation du charroi, soit 87,04% de l'ensemble des dépenses prévues sous cette rubrique. Il est à constater également que la même rubrique accapare une part importante dans l'ensemble des dépenses d'entretiens et réparations (87,65%).

Au regard de l'importance des crédits alloués à l'entretien et à la réparation du charroi de l'Etat, sans parler des crédits occasionnés par son acquisition et son approvisionnement en carburants et lubrifiants, l'accélération des réformes en cours en matière de transport administratif s'impose afin d'alléger le poids de la charge que ce poste fait peser sur le Trésor public. Le premier lot de vieux véhicules de l'Etat est en train d'être écoulé dans le sens de réduire ce genre de dépenses, quand bien même toutes les mesures d'accompagnement y relatives ne sont pas encore mises en place.

**Compte 626. Assurances**

Le montant du crédit accordé pour les assurances s'élevait à 304 181 388 FBU et les paiements ont été de 296 735 524 FBU, soit un taux de réalisation de 97,30%.

**Tableau n° 54 : Dépenses d'assurances**

Nature de la dépense	Crédits	réalisations	Taux de réal (%)
Assurances des bâtiments	3 200 000	0	0,00%
Assurances des véhicules	300 981 388	296 735 524	98,59%
<b>Total</b>	<b>304 181 388</b>	<b>296 735 524</b>	<b>97,30%</b>

**Source :** Classification économique des dépenses, annexe 2 du PLR

Les montants retenus pour ce poste ont été utilisés pour l'assurance des véhicules de l'Etat, à l'exception des véhicules militaires et de la police.

### Compte 627. Frais de mission, contact, intendance et réception.

Le crédit accordé à ce poste était de 8 716 547 727 FBU et a été réalisé à hauteur de 8 506 076 904 FBU, soit un taux de réalisation de 97,59%.

**Tableau n° 55 : Frais de missions, contacts, intendance et réceptions**

Nature de la dépense	Crédit	Réalisation	Taux de réal (%)
Missions des personnalités politiques	5 565 036 815	5 434 835 065	97,66%
Autres missions officielles	541 125 000	494 836 106	91,45%
Frais de missions à l'intérieur	969 968 000	943 695 504	97,29%
Frais de logement des invités de l'Etat	87 274 962	87 453 248	100,20%
Frais de réception, conférence	688 892 950	688 014 298	99,87%
Frais de contacts	420 400 000	413 404 170	98,34%
Frais d'intendance	363 850 000	363 849 988	100,00%
Autres frais de mission, contact	80 000 000	79 988 525	99,99%
<b>Total</b>	<b>8 716 547 727</b>	<b>8 506 076 904</b>	<b>97,59%</b>

### Compte 628. Honoraires et frais d'actes

Le crédit accordé à ce poste était de 1 986 000 000 FBU et a été dépensé à hauteur de 1 238 022 943 FBU, soit un taux de réalisation de 62,34%.

**Tableau n° 56 : Dépenses d'honoraires et frais d'actes**

Nature de la dépense	Crédit	Réalisation	Taux (%)
Frais d'avocat et contentieux	1 950 000 000	1 238 022 943	63,49%
Autres honoraires et frais d'actes	36 000 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 986 000 000</b>	<b>1 238 022 943</b>	<b>62,34%</b>

**Source** : Classification économique des dépenses, annexe 2 du PLR

Les frais payés comme indiqué ci-dessus se Rapportaient au contentieux opposant l'Etat du Burundi aux tiers.

## Compte 629. Assistance technique

Le crédit accordé aux institutions étatiques sous forme d'assistance technique était de 204 850 240 FBU et a été utilisé à hauteur de 179 092 063 FBU, soit 87,63%. Il s'agit des fonds utilisés pour des études diverses intéressant le développement socio-économique, mais aussi bien les crédits accordés que les réalisations semblent être minimales.

### II.4.4. Des intérêts : compte 64

Les dépenses relatives au paiement d'intérêts ont totalisé un montant de 26 497 578 889 FBU pour des prévisions de 31 821 651 778 FBU, soit un taux de réalisation de 83,27 %. Les paiements d'intérêts sont structurés comme suit :

**Tableau n° 57 : Dépenses relatives au paiement d'intérêts**

Nature d'intérêts	Prévisions : Budget révisé :A	Crédits accordés: Annexe 2 du PLR 2009 :B	Paiements Annexe 2 du PLR 2009 : C	Taux%: C/A	Taux%: C/B
<b>Intérêts aux non résidents</b>		<b>13 599 873 887</b>	<b>11 578 160 420</b>		<b>85,13%</b>
<b>Intérêts aux Résidents autres que les Administrations Publiques</b>		<b>18 221 777 891</b>	<b>14 919 418 469</b>		<b>81,88%</b>
– Intérêts sur bons du trésor		5 050 419 000	6 190 237 002		122,57%
– Intérêts sur avances extraordinaires et ordinaires consolidées		12 463 313 407	8 535 336 809		68,48%
– Autres intérêts aux résidents		708 045 484	193 844 658		27,38%
<b>Total intérêts</b>	<b>32 621 651 778</b>	<b>31 821 651 778</b>	<b>26 497 578 889</b>	<b>81,23%</b>	<b>83,27%</b>

**Source :** PLR 2009 et ses annexes.

La loi de finances révisée 2009 prévoyait un montant de 32 621 651 778 FBU au titre des paiements d'intérêts extérieurs constitués d'intérêts sur emprunts extérieurs (13 599 873 887 FBU) et d'intérêts intérieurs (19 021 777 891 FBU). Les crédits accordés selon le document de la classification économique des dépenses en 2009 sont de 13 599 873 887 FBU accordés au titre d'intérêts aux non résidents et 18 221 777 891 FBU au titre d'intérêts aux résidents autres que les administrations publiques.

L'ensemble des paiements effectués est de 11 578 160 420 FBU (85,13%) pour les premiers et 14 919 418 469 FBU (81,88%) pour les seconds. Le seul poste de paiement des « intérêts sur bons du trésor » a connu un dépassement de 22,57% par rapport aux crédits accordés.

Les intérêts versés aux sociétés financières pour un montant de 19 900 881 FBU renseignés dans la Balance Générale des Comptes ne figurent pas dans la classification économique des dépenses de l'Etat.

Toutefois, le total des intérêts payés tels qu'ils sont repris par la Balance Générale des Comptes ne concorde pas avec celui porté dans la classification économique des comptes bien qu'il soit le produit d'un même document, et la situation est la suivante :

**Tableau n° 58 : Discordance de montants entre la BGC et la classification économique des comptes pour les intérêts**

64	Intérêts	Classification économique	Balance Générale des Comptes	Ecart en FBU
641	Autres Intérêts aux non-résidents	11 578 160 420	11 459 832 999	118 327 421
642	Intérêts aux résidents autres que les administrations publiques	14 919 418 469	25 946 228 183	-11 026 809 714
6421000	Intérêts sur bons du Trésor	6 190 237 002	16 444 229 059	-10 253 992 057
6423000	Intérêts avances ord et extraord	8 535 336 809	8 624 208 826	-88 972 017
6425000	Intérêts aux sociétés financ nca	-	19 900 881	-19 900 881
6429000	Autres intérêts aux résidents nca	193 844 658	857 889 417	-664 044 759
<b>Total</b>		<b>26 497 578 889</b>	<b>37 406 061 182</b>	<b>-10 908 482 293</b>

**Source** : - Balance Générale des Comptes, annexe 1 du PLR

- Classification économique des dépenses, annexe 2 du PLR ;

*L'écart relevé par la Cour totalise un montant de -10 908 482 293 FBU, soit 118 327 421 FBU pour les intérêts aux non résidents et -11 026 809 714 FBU pour les intérêts aux résidents autres que les administrations publiques.*

**II.4.5. Des contributions et subsides : compte 66**

Les contributions et subsides comprennent les contributions aux organisations internationales, les transferts courants aux ménages, les allocations aux frais de fonctionnement, les exonérations accordées aux collectivités locales et les subsides aux EPA. Ces dépenses sont structurées comme ci-après :

**Tableau n° 59 : Dépenses des contributions et subsides**

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Budget révisé 2009 : A</b>	<b>Réalisation : Art 2 PLR : B</b>	<b>Crédits accordés: Class écon : C</b>	<b>Paiements Class écon : D</b>	<b>Taux % D/A</b>	<b>Taux % D/C</b>
contributions aux org intern	6 603 574 613	6 539 257 957	6 628 574 613	6 544 924 616	99,11%	98,74%
Transferts courants aux ménages	43 692 036 101	44 473 512 347	42 435 380 321	42 621 747 169	97,55%	100,44%
Allocations aux frais de fonctionnement	0	0	43 453 137 813	41 847 364 324	-	96,30%
Exonérations accordées aux collectivités locales	20 000 000 000	44 603 718 075	20 000 000 000	0	0%	0,00%
Subsides aux EPA	50 304 736 330	50 530 880 629	6 927 798 517	6 927 798 510	13,77%	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>120 600 347 044</b>	<b>146 147 369 008</b>	<b>119 444 891 264</b>	<b>97 941 834 619</b>	<b>81,21%</b>	<b>82,0%</b>

**Source** : - Article 2 du PLR

- Classification économique de l'exécution des dépenses

- Les contributions aux organisations internationales (contributions aux organisations africaines et autres organisations internationales) ont connu un taux d'exécution de 98,74 % et concernent les cotisations du pays dans les organisations internationales dont il est membre.
- Les transferts courants aux ménages sont constitués de bourses d'études, de frais de scolarité, de dépenses pour entretien des élèves, de fonds d'assistance sociale et des autres transferts courants aux ménages. Le tableau ci-après montre comment ces dépenses sont structurées :

**Tableau n° 60 : Dépenses des transferts courants aux ménages**

<b>Nature de dépense</b>	<b>Budget révisé : 2009 : A</b>	<b>Réalisations : Art 2, PLR : B</b>	<b>Crédits accordés : Class écon : C</b>	<b>Paiements : Class écon : D</b>	<b>Taux d'exécution: D/A</b>	<b>Taux %: D/C</b>
Bourses			10 926 426 573	8 434 890 742		77,20%
Frais de scolarité			4 781 462 652	4 501 675 458		94,15%
Entretien des élèves			8 009 197 764	7 890 152 922		98,51%
Entretien des hospitalisés			30 000 000	30 000 000		100,00%
Entretien des indigents			1 118 000 000	1 058 675 883		94,69%
Fonds d'assistance sociale			809 293 332	759 565 840		93,86%
Autres transferts			16 761 000 000	19 946 786 324		119,01%
<b>Total</b>	<b>43 692 036 101</b>	<b>44 473 512 347</b>	<b>42 435 380 321</b>	<b>42 621 747 169</b>	<b>97,55%</b>	<b>100,44%</b>

**Source** : Classification économique de l'exécution des dépenses, annexe 2 du PLR

*La Cour constate que l'intitulé du compte ne respecte pas la nomenclature du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat « Allocations-Contributions et Exonérations ». Le compte 66 est intitulé « Subventions et Subsides » par le PLR tandis que la BGC l'intitule « Contributions et Subsides ».*

*Le sous-compte « Transferts courants aux ménages » inscrit dans le PLR prête à confusion du fait qu'il cumule les transferts courants aux ménages du sous-compte 663 de la BGC et les « Prestations de sécurité sociale » du compte 68.*

- Les frais de scolarité ont été exécutés à 94,15 %, soit des paiements de 4 501 675 458 FBU sur des crédits accordés de 4 781 462 652 FBU. Ces dépenses concernent le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en ce qui concerne le rapatriement des élèves et étudiants et le Ministère des Relations Extérieures en ce qui concerne la scolarisation des enfants des diplomates.
- Les frais d'entretien des élèves réalisés à concurrence de 7 890 152 922 FBU, soit 98,51 % par Rapport aux crédits accordés concernent les Ministères en charge de l'Education ainsi que le Ministère de la Santé et se Rapportent à la restauration des élèves internes des Lycées et écoles paramédicales à internat.
- Les frais relatifs à l'entretien des hospitalisés concernent le Ministère de la Santé au niveau des directions des provinces sanitaires.
- Au cours de l'exercice 2009, des dépenses relatives à l'entretien des indigents, contrairement à l'exercice précédent (2008) où elles n'avaient pas été prévues, s'élevaient à 1 118 000 000 FBU. Les paiements se sont chiffrés à 1 058 675 883 FBU, soit un taux de 94,69%.
- Les fonds d'assistance sociale sont des enveloppes accordées dans certains budgets pour permettre aux autorités d'accorder des cadeaux, des primes, des récompenses, des assistances funéraires et autres dons à la population<sup>23</sup>. Pour l'exercice sous examen, les crédits votés à ce titre et les paiements effectués se présentent comme suit :

**Tableau n° 61 : Dépenses des fonds d'assistance sociale**

Bénéficiaire	Crédits accordés	Crédits engagés	Paiements
Cabinet du Président	35 000 000	32 499 992	32 499 992
Premier Vice Président	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Deuxième Vice Président	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Assemblée Nationale	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sénat	25 000 000	25 000 000	25 000 000
<b>Total</b>	<b>140 000 000</b>	<b>137 499 992</b>	<b>137 499 992</b>

**Source :** PLR 2009, Classification administrative des dépenses

<sup>23</sup> Voir le Plan Budgétaire et comptable de l'Etat Edition 2005, décret n°100/168 du 31 décembre 2004.



*La Cour constate que les autres bénéficiaires de ces fonds ne sont pas renseignés dans le Projet de Loi portant Règlement des Comptes de la République du Burundi. Toutefois, cette assistance intervient dans la plupart des cas pour l'enterrement des fonctionnaires défunts et pour des cas de maladies des indigents.*

- Les autres transferts courants aux ménages dont les prévisions étaient de 16 761 000 000 FBU ont été réalisés à 19 946 786 324 FBU, soit un dépassement de 3 185 786 324 FBU (19,01%). Ce dépassement provient des subventions des soins des enfants de moins de cinq ans et des accouchements réalisées à 13 200 464 842 FBU alors que les prévisions étaient de 10 000 000 000 FBU. La mise en place des cantines scolaires (6 000 000 000 FBU) et du système de référence et contre référence (52 444 444 FBU) ont été réalisés sans dépassement.
- Les allocations aux frais de fonctionnement ont été exécutées à 96,30%, soit des paiements de 41 847 364 324 FBU sur des crédits accordés de 43 453 137 813 FBU. Ce compte qui figure dans le Plan Budgétaire et Comptable à titre transitoire enregistre les dépenses des entités non autonomes de l'Etat mais dont le Budget est accordé de façon globale sans ventilation par nature de dépenses.

Ces allocations se répartissent comme ci-après :

**Tableau n° 62 : Dépenses d'allocations aux frais de fonctionnement**

Nature de la dépense	Crédit accordé	Paiement	Taux d'exécution
Allocations aux frais de fonctionnements des services publics	13 017 743 787	11 823 988 939	90,83%
Allocations aux frais de fonctionnements des APE	29 554 328 218	29 276 390 342	99,06%
Allocations aux frais de fonctionnement des projets	881 065 808	746 985 043	84,78%
<b>Total</b>	<b>43 453 137 813</b>	<b>41 847 364 324</b>	<b>96,30%</b>

**Source** : Classification économique de l'exécution des dépenses, annexe 2 du PLR

Les allocations aux frais de fonctionnement des services publics désignent les allocations accordées aux Conseils Nationaux (64 999 992 FBU) gérées à la Présidence de la République, les frais de fonctionnement des commissions techniques alloués au Secrétariat Général du Gouvernement ( 161 199 996 FBU), les frais de fonctionnement de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (951 447 648 FBU), du Comité Nationale de Coordination des Aides (98 688 461FBU), les frais de fonctionnement du Secrétariat Permanent de Suivi des Réformes Economiques et Sociales (88 590 325 FBU), les frais de fonctionnement des Commissions Parlementaires Permanentes (19 822 000 FBU), les frais de fonctionnement des commissions d'enquête (106 000 000 FBU), les frais de fonctionnements des cabinets

des Députés (79 800 000 FBU), les frais de fonctionnement des commissions spéciales (15 000 000 FBU), les allocations au Journal Parlementaire (30 000 000 FBU), les frais de fonctionnement du collège des questeurs (21 000 000 FBU), les frais destinés à l'appui aux associations nationales parlementaires (13 750 000 FBU), les frais pour l'accueil des délégations étrangères (30 000 000 FBU), les frais de fonctionnements des différentes commissions permanentes du Sénat (14 195 000 FBU), les frais pour enquêtes des sénateurs (40 000 000 FBU), ainsi que les allocations de fonctionnement accordés aux cabinets ministériels, aux directions et directions générale.

Les allocations aux frais de fonctionnement des APE sont des subsides accordés aux entités autonomes, APE et EPA. Ces allocations correspondent au financement pour tout ou partie par l'Etat des dépenses de fonctionnement des entités juridiquement indépendantes. Ces dépenses sont gérées sous les responsabilités des Directions Générales ou des Directions de ces entités.

Les allocations aux frais de fonctionnement des projets de développement sont essentiellement des crédits alloués au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture dans le cadre de deux programmes : Promotion des Associations des Jeunes et Programme annuel d'activités sportives ainsi que des dotations aux divers programmes et projets des différents ministères. Sur des prévisions de 43 384 852 650 FBU, les paiements se sont élevés à 40 263 754 043 FBU, soit un taux d'exécution de 92,8%. Par Rapport aux dépenses totales de l'exercice 2009 (577 288 870 724 FBU), les subsides et dotations (40 263 754 043 FBU) représentent 6,97%.

- Les exonérations, prévues pour un montant de 20 000 000 000 FBU, ont été engagées pour 19 584 695 906 FBU ; selon la classification économique des dépenses, les paiements n'ont pas pu avoir lieu. Cependant, le projet portant règlement des comptes de la République du Burundi contient des paiements allant jusqu'à 44 603 718 075 FBU, ce qui est paradoxal.
- Le Crédit des subsides destinés aux Etablissements Publics Administratifs était de 6 927 798 517 FBU et a été utilisé à hauteur de 6 927 798 510 FBU, soit un taux de réalisation de 100%. Ces subsides ont été accordés à l'Université du Burundi pour son fonctionnement.

#### **II.4.6. Des prestations sociales**

Les paiements effectués au titre des prestations sociales ont été de 1 739 792 976 FBU sur un crédit accordé de 1 276 655 780 FBU, soit un dépassement de 36,28 %. Il s'agit des prestations de sécurité sociale directement payées par l'Etat aux agents retraités. Celles-ci se présentent comme suit :

**Tableau n° 63 : Dépenses des prestations sociales**

Nature de la prestation	Crédit alloué	paiement	Taux
Retraites des anciens agents de l'Etat	1 275 660 000	1 738 952 083	136,32%
Retraites des anciens chefs et sous-chefs	995 780	840 893	84,45%
<b>Total</b>	<b>1 276 655 780</b>	<b>1 739 792 976</b>	<b>136,28%</b>

**Source** : Classification économique de l'exécution des dépenses, annexe 2 du PLR

Les prestations sociales en ce qui concerne les retraites des anciens agents de l'Etat ont connu des réalisations supérieures aux crédits accordés, soit 1 738 952 083 FBU payés sur des crédits de 1 275 660 000 FBU (136,32%).

Il s'agit des régularisations effectuées au-delà des prévisions.

*Le PLR devrait spécifier cette charge comme un compte à part au lieu de le fonder dans les charges sur biens et services du compte 62. Cela permettrait une bonne lisibilité et une conformité au Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat.*

**II.4.7. Des autres charges**

Les « autres charges » sont également consignées dans le compte des biens et services comme le renseignent les services techniques du Ministère des Finances.

Le compte est constitué des charges exceptionnelles comprenant pertes de change, autres charges exceptionnelles, imprévus et autres charges de l'Etat. Elles se présentent comme repris ci-dessous :

**Tableau n° 64 : Dépenses des autres charges**

Nature de la dépense	Crédits	Engagement	Paiement	Taux
Pertes de change	1 000 000 000	0	0	0
Autres charges exceptionnelles	382 000 000	334 150 537	332 259 466	86,98%
Imprévus et autres charges	9 413 051	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 391 413 051</b>	<b>334 150 537</b>	<b>332 259 466</b>	<b>23,88%</b>

**Source** : Classification économique de l'exécution des dépenses, annexe 2 du PLR

La classification économique des dépenses montre que la rubrique « autres charges » a été réalisée à concurrence de 332 259 466 FBU sur des crédits accordés de 1 391 413 051 FBU, soit un taux de 23,88 %.

Toutefois, la Balance Générale des Comptes indique un solde débiteur de 2 322 392 307 FBU représentant la rubrique « autres charges », c'est dire qu'entre les paiements

indiqués dans les deux documents, il existe une différence de 1 990 132 841 FBU. Cette différence est essentiellement due aux inévitables pertes de change prévues à 1 000 000 000 FBU et non payées selon le document de classification économique, mais payés à hauteur de 1 978 764 822 FBU selon la Balance Générale des Comptes, avec un dépassement de 978 764 822 FBU (97,88%).

Les autres charges exceptionnelles dont les crédits sont repris par la classification économique des dépenses sont d'un montant de 382 000 000 FBU et ont été réalisées jusqu'à un montant de 332 259 466 FBU, soit un taux de 86,98%. La Balance Générale des Comptes montre plutôt un solde débiteur de 343 627 485 FBU, soit une différence de 11 368 019 FBU.

#### **II.4.8. Des dépenses des fonds d'affectation spéciale**

Le Budget Général de l'Etat comprend aussi les ressources et les dépenses des fonds d'affectation spéciale, à savoir le Fonds Routier National(FRN) et le Fonds Stocks stratégiques Carburant.

Le PLR 2009 (article 6) indique que le montant payé au titre de dépenses pour le Fonds Routier National est de 7 209 465 126 FBU correspondant aux recettes de l'année.

La Balance Générale des Comptes indique de son côté que les recettes réalisées sur ce compte totalisent 5 376 813 762 FBU, soit un écart de 1 832 651 364 FBU.

Il y a lieu de signaler que le FRN est régi par le Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des APE et que l'adoption de son budget est du ressort de son Conseil d'Administration ; certaines données de son compte de gestion échappent au service de la reddition des comptes.

Aucune indication n'a été faite en ce qui concerne les recettes du Fonds Stocks Stratégiques Carburant, tout comme la reddition des comptes enregistre une réalisation nulle sur cette rubrique.

#### **II.4.9. Des autres fonds**

Il s'agit du Fonds Redevances Informatiques et du Fonds TVA.

Les dépenses effectuées sur le premier fonds totalisent 6 322 143 FBU tandis que celles effectuées sur le second sont de 558 896 778 FBU.

Il a été constaté que l'argent perçu au titre de la redevance informatique servait de suppléments aux frais de fonctionnement des services des douanes et qu'il dérogeait en conséquence au principe même de l'universalité du budget. Avec la création de l'Office Burundais des Recettes (OBR), ce fonds devrait rapidement être supprimé.

S'agissant du Fonds TVA, une partie est destinée au remboursement des crédits TVA par l'administration fiscale, soit par chèque endossable, soit par des espèces<sup>24</sup>, une autre est destinée au Compte du Trésor Public.

Ce fonds devrait être érigé en un fonds directement affecté pour le rendre accessible et permettre une gestion transparente.

## II.5. De la passation des marchés publics

Le tableau ci-dessous indique l'ampleur des marchés publics passés en 2009 par rapport à l'exercice 2008.

**Tableau n° 65 : Marchés publics passés en 2009 par Rapport à l'exercice 2008**

Année	Total des marchés		Marchés de gré à gré sollicités par l'autorité contractante		Marchés passés par consultation restreinte		Marchés passés par appel d'offres ouvert	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2008	Fournitures	122	12	9,84%	19	15,6%	91	74,6%
	Travaux	31	4	12,9%	4	12,9%	23	74,2%
	Services	12	0	0%	2	17%	10	83%
<b>TOTAL</b>		<b>165</b>	<b>16</b>	<b>9,7 %</b>	<b>25</b>	<b>15,15%</b>	<b>124</b>	<b>75,15%</b>
2009	Fournitures	456	27	5,92%	6	1,32%	423	92,76%
	Travaux	125	3	2,40 %	4	3,20 %	118	94,40 %
	Services	102	5	4,9 %	12	11,8 %	85	83,3 %
<b>TOTAL</b>		<b>683</b>	<b>35</b>	<b>5,12 %</b>	<b>22</b>	<b>3,22 %</b>	<b>626</b>	<b>91,65 %</b>

**Source** : Données recueillies auprès de la DNCMP

Au vu du tableau ci-dessus et des données recueillies auprès de la DNCMP, la Cour constate que :

- 456 marchés de fournitures ont été enregistrés en 2009 dont 12 ont été relancés parce qu'ils avaient été infructueux et 5 annulés. Parmi ces marchés, 27 ont été passés de gré à gré, 6 par consultation restreinte et 423 par appels d'offres ouverts.
- 125 marchés de travaux ont été enregistrés, dont 3 ont été conclus de gré à gré, 4 par consultation restreinte et 118 par appels d'offres ouverts.
- 102 marchés de service ont été conclus, dont 5 de gré à gré, 12 par consultation restreinte et 85 par appels d'offres ouverts.

<sup>24</sup> Article 23 de la Loi n° 1/02 du 17 février 2009 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée « TVA ».

- *La Cour a constaté que le volume des marchés publics attribués a augmenté de 313,94 % par Rapport à l'exercice précédent.*
- le nombre de marchés publics ayant bénéficié de la non objection en 2009 est de 337.
- 26 marchés enregistrés en 2008 ont été achevés en 2009 et 7 avenants aux marchés ont été accordés. Ce sont essentiellement des marchés qui devaient être exécutés sur plusieurs années ou conclus vers la fin de l'exercice précédent suite à certaines lenteurs administratives.
- 327 marchés ont été visés par les services de la DNCMP alors que 10 étaient conclus par les autorités contractantes conformément à l'ordonnance ministérielle n° 540/1035/008 du 6/10/2008 portant seuil de passation, de contrôle et de publication des marchés publics.
- Il y a eu 17 marchés non enregistrés, mais contrôlés par la DNCMP. Ce sont des marchés de gré-à-gré que les autorités contractantes n'ont pas fait enregistrer après avoir eu l'autorisation de recourir à cette procédure.

*La Cour constate que cet état de fait peut cacher des manœuvres frauduleuses.*

Ainsi, il y a eu un total de 44 marchés de gré-à-gré sur 344 marchés adjugés après contrôle.

Ainsi par exemple, la Loi de Finances révisée pour l'exercice 2009 disposait en son article 25 qu' « Au cours de la gestion budgétaire 2009, toutes les plaques d'immatriculation des véhicules et motos seront renouvelées. Le prix de la plaque comprend une taxe de 40 000 FBU pour les véhicules et 25 000 FBU pour les motos ».

*La Cour n'a pas pu retrouver la procédure utilisée pour faire passer ce marché, encore moins ses attributaires.*

Au cours de l'exercice 2009, le taux des marchés de gré-à-gré a gonflé par Rapport à l'exercice précédent (2008), passant de 16 à 35.

Les explications données par la DNCMP évoquent les circonstances d'extrême urgence dans lesquelles se trouvait le Gouvernement, notamment :

- le cantonnement des combattants du Front National de Libération « FNL » conformément aux Accords de Paix signés entre le Gouvernement et ce mouvement. L'urgence était dictée par l'approvisionnement en vivres et non vivres des cantonnés, exigeant le recours au gré à gré, surtout dans les corps de défense et de sécurité.
- la famine en provinces Kirundo et Ruyigi qui a poussé le MSNRRR à conclure des marchés de gré-à-gré pour venir en aide aux affamés et aux sinistrés des deux provinces.
- Le désistement des soumissionnaires gagnants pour certains marchés, conduisant par la suite au gré-à-gré en vue de sortir de l'impasse, surtout en ce qui concerne le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, celui de la Sécurité Publique et le MSNRRR.

Selon les mêmes sources, le recours au gré-à-gré a été aussi un moyen pour pouvoir engager des crédits qui allaient tomber en annulation au 31 octobre 2009 surtout en ce qui concerne les fonds IPPTE.

*La Cour constate que cette pratique risque de se généraliser pour contourner les usages des marchés ouverts à la concurrence et recommande son application pour des cas d'extrême nécessité.*

### **III. DES FONDS IPPTE – exercice 2009**

Les fonds IPPTE sont des ressources provenant du produit de l'allègement de la dette extérieure. Ils sont considérés comme des dons par les lois de finances. En août 2005, le Burundi a atteint le point de décision. En janvier 2009, il a atteint le point d'achèvement. Depuis cette date il bénéficie de l'allègement total d'une partie de la dette extérieure. Les montants des remboursements relatifs à cette partie sont reversés sur le « compte IPPTE », sous-compte du compte « comptes du Trésor à la BRB » et géré par l'Ordonnateur Trésorier du Burundi. Les fonds IPPTE sont utilisés dans des secteurs convenus entre les bailleurs et le pays. Ces secteurs sont notamment ceux de l'éducation, de la santé, du développement rural, du développement social, de l'assainissement, de l'eau potable.

#### **III.1. Des ressources IPPTE**

Les fonds IPPTE sont alimentés par le produit de l'allègement de la dette extérieure. Considérés comme des dons, ils n'apparaissent, ni dans le tableau des prévisions des ressources à l'article premier de la loi de finances, ni dans le tableau des réalisations des ressources à l'article premier de la loi de règlement. Ils n'apparaissent, dans les deux documents, que dans le tableau d'équilibre de la loi de finances, à l'article 3, dans la partie du financement intérieur du déficit global.

##### **a. Des prévisions des ressources IPPTE**

L'article 3 de la loi de finances 2009 prévoit 78 816 180 000 FBU comme montant de l'allègement de la dette destiné à financer une partie du déficit global. Par contre la même loi prévoit pour les dépenses IPPTE des crédits de 52 151 195 065 FBU, répartis entre 12 ministères éligibles.

*La Cour constate que la loi de finances 2009 n'indique pas clairement les prévisions des recettes IPPTE.*

##### **b. Réalisation des ressources IPPTE**

Le compte de produits IPPTE 7319200 dans la Balance Générale des Comptes enregistre au crédit un solde de 66 294 420 186 FBU. La même balance générale et le grand livre indiquent au débit du Compte Banque IPPTE 5112000 un total de 81 475 476 212 FBU.

*La Cour constate une discordance de montants entre le compte de produits IPPTE et le compte Banque IPPTE, alors que le compte banque IPPTE est alimenté par le compte de produits IPPTE.*

#### **III.2. Des dépenses IPPTE**



**a. Des prévisions des dépenses IPPTE**

Les prévisions des dépenses IPPTE n'apparaissent pas dans le tableau des prévisions des charges totales de l'Etat à l'article 2 de la loi de finances. Elles n'apparaissent que dans le tableau d'équilibre de la loi de finances comme un des éléments du financement intérieur du déficit, avec un montant de 78 816 180 000 FBU. La même loi avait prévu, pour les dépenses IPPTE, un montant de 52 151 195 065 FBU à répartir entre 12 ministères éligibles.

**b. Des réalisations des dépenses IPPTE**

Le tableau de l'article 3 du Projet de Loi de Règlement, dans sa partie réservée au financement intérieur de déficit, indique un montant de 66 294 420 186 FBU, tandis que la balance générale et le grand livre indiquent un montant de 65 378 170 085 FBU au crédit du compte banque. Cependant, l'addition des dépenses IPPTE payées par tous les ministères éligibles aboutit à un montant de 42 331 061 366 FBU, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 66 : Dépenses IPPTE ventilées par ministère (en FBU)**

Ministères	Crédits	Paiements	Réalisation %
Ministère des finances	50 000 000	30 912 782	60%
Ministère de la justice et Garde des sceaux	2 544 000 000	1 680 289 871	66%
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	300 000 000	301 351 000	100%
Ministère de l'enseignement primaire et secondaire	8 148 660 000	4 123 638 691	51%
Ministère de la santé publique	22 067 274 385	21 362 104 334	99%
Ministère de la lutte contre le Sida	2 070 500 000	2 043 406 769	99%
Ministère de la solidarité nationale, du rapatriement des réfugiés	1 849 460 000	1 672 832 795	90%
Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture	308 050 000	302 688 770	98%
Ministère de l'agriculture et de l'élevage	5 838 798 000	4 213 419 227	72%
Ministère de l'énergie et des mines	2 777 100 000	1 670 665 320	60%
Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire	2 600 000 000	1 538 836 262	59%
Ministère des travaux publics et de l'équipement	3 597 352 680	2 991 635 545	83%
<b>Total</b>	<b>52 151 195 065</b>	<b>42 331 781 366</b>	<b>81%</b>

**Source :** BGC 2009.

Le taux de réalisation des dépenses IPPTE est de 81% selon les crédits alloués aux ministères éligibles, et de 84,11% selon les chiffres du financement intérieur des tableaux d'équilibre de la loi de finances et du PLR.

*La Cour constate que le Projet de Loi de Règlement n'indique pas clairement les réalisations des dépenses IPPTE.*

**Tableau n° 67 : Dépenses IPPTE ventilées par nature**

Nature de la dépense	Montants en FBU	Par Rapport au total général
<b>I. COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>		
1. Immobilisations incorporelles	105 790 000	0,24%
2. Immobilisations corporelles	16 731 117 455	39,52%
Subventions en capital	4 527 791 336	10,69%
<b>Sous-total</b>	<b>21 364 698 791</b>	<b>50,47%</b>
<b>II. COMPTES DE CHARGES</b>		
Rémunérations des salariés	1 371 360 146	3,24%
Autres biens & services	1 281 766 086	3,03%
Intrants & fournitures techniques	2 355 807 219	5,57%
Contributions & Subsidés	15 958 149 124	37,70%
<b>Sous-total</b>	<b>20 967 082 575</b>	<b>49,53%</b>
<b>Total</b>	<b>42 331 781 366</b>	<b>100%</b>

**Source:** Tableau établi par la Cour sur base des données extraites du Compte Général de l'Etat.

La répartition des dépenses IPPTE par nature montre que la part des dépenses utilisées pour le fonctionnement (49.53%) est quasi identique à celle des dépenses investies (50.47%).

*Bien que la plupart des dépenses de fonctionnement soient des dépenses pro-pauvres (achats de médicaments, fournitures, entretien, frais de fonctionnement des projets), elles ne devraient pas être privilégiées au détriment des dépenses d'équipement.*

#### IV. DE L'ENDETTEMENT DU BURUNDI AU 31/12/2009.

##### IV.1. De la dette totale au 31/12/2009.

Selon la Balance Générale des Comptes, la dette publique se présentait comme suit au 31 décembre 2009 :

La dette intérieure s'élevait à : 220.079.141.392 FBU

La dette extérieure s'élevait à : 1.478.346.106.815 FBU

Soit une dette totale de 1.698.425.248.207 FBU

La dette totale représentait 110,26 % du PIB ; 324,25 % des recettes totales et 495,45% des recettes nationales en 2009.

##### IV.2. De la dette intérieure

La dette intérieure au 31/12/2009 était composée comme ci-dessous :

**Tableau n° 68 : Composition de la dette intérieure**

Libellé	Montant
<b>a) Banque centrale</b>	<b>219 932 499 892</b>
• Avances ordinaires de la B.R.B.	160 927 978 877
• Bons du Trésor	59 004 521 015
<b>b) Sociétés non financières</b>	<b>146 641 500</b>
<b>Total dette intérieure</b>	<b>220 079 141 392</b>

**Source** : BGC 2009

La dette intérieure a diminué de 13,32% en passant de 249.403.700.000 FBU en 2008 à 220.079.141.392 FBU en 2009.

*La Cour constate que le Projet de Loi de Règlement ne mentionne que l'endettement bancaire de l'Etat auprès de la B.R.B et ignore l'endettement auprès des autres institutions financières et non financières.*

### 3. De la dette extérieure

La dette extérieure au 31/12/2009 était composée comme repris ci-dessous :

**Tableau n° 69 : Composition de la dette extérieure**

Libellé	Montant en FBU
Crédits de développement « Projets » (Dette directe)	1.281.124.737.332
Crédits rétrocédés	197.221.369.483
<b>Total dette extérieure</b>	<b>1.478.346.106.815</b>

**Source** : PLR 2009 ( article 9) et BGC 2009.

Par Rapport à 2008 (1.612.495.340.000 FBU), la dette extérieure a diminué de 8,32 %.

Les données sur la dette de l'Etat renseignées par le PLR et la BGC diffèrent des données recueillies auprès du service de la dette extérieure et du service de la dette intérieure du Ministère des Finances.

Les données des deux services arrivent à une dette totale de 1 887 048,89 millions de FBU, dont 313 639,79 millions de FBU pour la dette intérieure et 1 573 409,10 millions de FBU pour dette extérieure.

La dette totale représenterait alors 122,51 % du PIB, la dette intérieure 20,36% et la dette extérieure 102,14%.

**4. La dette du pays selon les données des services de la Direction de la Trésorerie**

Selon les données du service de la dette intérieure, l'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2009 se présente comme suit (en millions FBU) :

- Bons du Trésor : 63 700,00
- Obligations du Trésor : 48 147,00
- Avances de la BRB : 201 792,79

Total : 313 639,79

Elle représentait 20,36% du PIB

Selon les données du même service, la dette intérieure a évolué de la manière suivante :

**Tableau n° 70 : Evolution de la dette intérieure (en millions FBU)**

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bons du Trésor	8,00	11,56	5,56	1,00	45,83	62,90	63,70
Obligations du Trésor	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,71	48,15
Certificats du Trésor	25,11	25,28	21,31	19,88	0,00	0,00	0,00
Bons d'investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances de la BRB	86,00	127,39	154,43	154,43	131,02	170,80	201,79
Autres avances	1,87	1,09	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>121,33</b>	<b>165,33</b>	<b>181,62</b>	<b>175,31</b>	<b>176,85</b>	<b>249,40</b>	<b>313,64</b>
<b>Accroissement en %</b>	-	<b>36,26%</b>	<b>9,85%</b>	<b>-3,47%</b>	<b>0,88%</b>	<b>41,02%</b>	<b>25,76%</b>

**Source** : Tableau établi par la Cour sur base des données du service de la dette intérieure.

Par Rapport à 2008, la dette intérieure de 2009 a augmenté de 25,76 %. Les obligations du Trésor et les avances de la BRB ont connu une augmentation assez sensible : respectivement 206,49% et 18,14%. Pour ce qui concerne les avances de l'Etat, il convient de rappeler qu'elles doivent disparaître des modes de financement de l'Etat avec fin 2014, c'est-à-dire dans 5 ans (articles 12 et 63 de la loi relative aux finances publiques).

Selon le service de la dette intérieure, la dette intérieure a été de 31 152 659 651 FBU, dont 17 593 331 961 FBU d'intérêts.

Concernant l'encours de la dette extérieure, le service de la dette extérieure a fourni les données suivantes :

- Dette extérieure totale (IADM<sup>25</sup> + non IADM) : 1 573 409,10 millions FBU
- Dette NON IADM : 474 627,00 millions FBU
- En faisant la différence entre les deux, l'on obtient le montant de la dette IADM, soit 1 098 782,1 millions FBU.

La dette extérieure totale représentait 102,14% du PIB, la dette IADM 71,33% et la dette non IADM 30,8% ;

Le tableau ci-après donne l'évolution de la dette extérieure totale en 2009.

### **Tableau n° 71 : Evolution de la dette extérieure selon les données du service de la dette extérieure (IADM + NON IADM ; en millions FBU)**

<sup>25</sup> IADM signifie initiative pour l'allègement de la dette multilatérale. L'encours de la dette IADM au 31 décembre 2009 est l'encours de la dette qui fait l'objet de l'allègement à cette date. Il s'agit des décaissements intervenus avant la date de signification de l'allègement et non encore remboursés au 31 décembre 2009. La dette non IADM est la partie de la dette totale qui ne fait pas l'objet de l'allègement, c'est-à-dire qui doit être remboursée à 100%. Elle est composée des décaissements intervenus après la date de signification de l'allègement.

Bailleur	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>A.Créanciers officiels</b>	<b>1 446 639,9</b>	<b>1 226 021,7</b>	<b>1 342 824,9</b>	<b>1 567 259,8</b>	<b>1 607 095,1</b>	<b>1 567 256,6</b>
1. Multilatéraux	1 268 217,7	1 073 280,6	1 174 694,4	1 387 098,5	1 413 782,5	1465 157,7
2. Bilatéraux	178 422,2	152 741,1	168 130,5	180 161,3	193 312,6	102 098,9
Membres du Club de Paris	124 224,6	102 063,2	113 865,0	137 065,9	158 002,7	43 711,3
Non membres du Club de Paris	54 197,6	50 677,9	54 265,5	43 095,4	35 309,9	58 397,6
<b>B.Créanciers privés</b>	<b>11 747,2</b>	<b>6 312,4</b>	<b>4 753,2</b>	<b>5 342,2</b>	<b>6 172,7</b>	<b>6 152,5</b>
1. Institutions financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Institutions non financières	11 747,2	6 312,4	4 753,2	5 342,2	6 172,7	6 152,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 458 387,1</b>	<b>1 232 334,1</b>	<b>1 347 578,1</b>	<b>1 572 602,0</b>	<b>1 613 267,8</b>	<b>1 573 409,1</b>
Accroissements en %	-	-15,50%	9,35%	16,70%	2,59%	-2,47%

**Source :** Tableau établi par la Cour sur base des données du service de la dette du Ministère des Finances.

Au 31 décembre 2009, l'encours de la dette extérieure non IADM s'élevait à 474 627 millions FBU et était composée de la manière suivante :

#### Tableau n° 72 : Encours de la dette non IADM au 31 décembre 2009

Bailleur	Montant	%
Multilatéraux	366 377	77,19%
Bilatéraux	102 097	21,51%
1. Membres du Club de Paris	43 710	
1. Non membres du Club de Paris	58 388	
Autres	6 153	1,30%
<b>Total</b>	<b>474 627</b>	<b>100,00%</b>

**Source :** Service de la dette extérieure du Ministère des finances

Selon le service de la dette extérieur, la dette non IADM représentait 30,81 % du PIB en 2009

Les 8 premiers bailleurs de fonds non IADM en 2009 étaient :

L'IDA : 180 801 millions FBU

Le FIDA : 51 856 millions FBU

La CEE : 46 697 millions FBU

Le Japon : 35 919 millions FBU

Le Koweït : 28 462 millions FBU

Le FAD : 28 303 millions FBU

Le Fonds saoudien : 27 571 millions FBU

L'OPEP : 27 288 millions FBU



## V. SOLDES PRINCIPAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET ET LE FINANCEMENT DU DEFICIT

### V.1. De l'analyse des soldes budgétaires

Le tableau suivant présente les principaux soldes budgétaires de l'année 2009.

**Tableau n° 73 : Soldes budgétaires**

Libellé	Prévisions 2009	Réalisations (PLR)	Taux d'exécution
<b>I. RECETTES COURANTES</b>	<b>325 647 061 564</b>	<b>342 836 976 968</b>	<b>105 %</b>
Recettes fiscales	298 277 719 343	319 507 525 990	107 %
Recettes non fiscales	27 369 342 221	23 329 450 978	85%
<b>II. DONNS</b>	<b>393 483 994 866</b>	<b>106 721 464 282</b>	<b>27 %</b>
Dons courants	156 747 708 000	88 754 513 488	57 %
Dons en capital	236 736 286 866	17 996 950 794	8 %
<b>II'. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>15 648 470 844</b>	<b>7 907 551 080</b>	<b>51 %</b>
<b>TOTAL RECETTES ET DONNS</b>	<b>734 779 527 917</b>	<b>457 495 992 330</b>	<b>62%</b>
<b>III. DEPENSES COURANTES</b>	<b>454 373 929 204</b>	<b>483 266 270 790</b>	<b>106 %</b>
<b>Dépenses sur biens et services</b>	<b>441 084 628 289</b>	<b>437 289 140 780</b>	<b>99 %</b>
Salaires	186 743 282 262	183 914 464 575	98 %
Autres biens et services	102 316 998 983	107 227 307 197	105 %
Arriérés sur le secteur public & privé	0	0	0 %
Contributions aux organismes internationaux	6 603 574 613	6 539 257 957	99 %
Transferts aux ménages	43 692 036 101	44 473 512 347	102 %
Subventions et subsides	50 304 736 330	50 530 880 629	100 %
Exonérations	20 000 000 000	44 603 718 075	223 %
<b>Versement d'intérêts sur la dette publique</b>	<b>32 621 651 778</b>	<b>37 406 061 182</b>	<b>115 %</b>
Versements d'intérêts extérieurs	13 599 873 887	11 459 832 999	84 %
Versements d'intérêts intérieurs	19 021 777 891	25 946 228 183	136 %
<b>Dépenses des fonds</b>	<b>10 667 649 137</b>	<b>8 571 068 828</b>	<b>80 %</b>
<b>IV. SOLDES COURANT HORS DONNS (I-III)</b>	<b>- 128 726 866 997</b>	<b>- 140 429 295 822</b>	<b>109 %</b>
<b>V. SOLDES COURANTS Y COMPRIS DONNS (I+II-III)</b>	<b>280 405 598 713</b>	<b>- 33 707 831 540</b>	<b>-12 %</b>
<b>VI. DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS</b>	<b>394 178 598 763</b>	<b>93 943 517 054</b>	<b>24 %</b>
Dépenses en capital	395 178 598 713	95 060 629 696	24 %
Prêts nets du Trésor	- 1 000 000 000	- 1 117 112 642	112 %
<b>VII. DEFICIT GLOBAL AVEC DONNS (V-VI)</b>	<b>- 113 773 000 050</b>	<b>- 127 651 348 594</b>	<b>112 %</b>
<b>VIII. DEFICIT GLOBAL HORS DONNS (IV-VI)</b>	<b>- 522 905 465 760</b>	<b>- 234 372 812 876</b>	<b>45 %</b>
<b>IX. ARRIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>X. DEFICIT BASE CAISSE (VII-IX)</b>	<b>- 113 773 000 050</b>	<b>- 127 651 348 594</b>	<b>112 %</b>

**Source** : PLR 2009 (article 3).

#### **a. Du solde global de l'exercice 2009**

Selon le Projet de Loi de Règlement, la gestion budgétaire de l'année 2009 s'est soldée par un déficit global de 127 651 348 594 FBU, avec un dépassement de 12% par Rapport aux prévisions (113 773 000 050 FBU). Le faible dépassement du déficit réalisé par Rapport aux prévisions est dû aux taux de réalisation des recettes et des dépenses qui sont quasi identiques. Le solde global représente 37,3 % des recettes courantes, 24,4% des recettes totales, 26,4 % des dépenses courantes, 22,12 % des dépenses totales, 73,8 % des dons réalisés et 8,3 % du PIB.

#### **b. Du solde courant hors dons**

Le solde courant hors dons est la différence entre les recettes nationales et les dépenses courantes. En 2009, il est négatif de 140 429 295 822 FBU. Les recettes nationales n'ont pas suffi pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Etat. Cela signifie qu'une partie des charges courantes de l'Etat a été couverte par des dons. Cela signifie aussi que le pays n'a pas pu investir sur les ressources nationales.

#### **c. Du solde courant y compris les dons**

Le solde courant y compris les dons est la différence entre les recettes courantes plus les dons et les dépenses courantes de fonctionnement. Pour l'exercice 2009, il est négatif de 33 707 831 540 FBU. Cela signifie que, même avec les dons courants (106 721 464 282), l'Etat n'a pas pu couvrir les dépenses courantes. Une situation où l'ensemble des recettes nationales et des dons courants ne parvient pas à satisfaire le total des dépenses courantes est inquiétante.

#### **d. Du solde global avec dons**

Le solde global avec dons est la différence entre les recettes totales et les dépenses totales. En 2009, il est négatif de 127 651 348 594 FBU. Cela implique que, non seulement les investissements, mais aussi une partie des charges courantes ont été couvertes par de nouveaux emprunts.

#### **e. Du solde global hors dons**

Le solde global hors dons est la différence entre les recettes courantes sans dons (ou recettes nationales) moins les dépenses totales. Prévu à -522 905 465 760 FBU, il a été de -234 372 812 876 FBU, soit une amélioration de 45 %, qui s'explique par le très faible taux de réalisation des dépenses en capital. Cette amélioration cache néanmoins une triste réalité, celle de la faiblesse des investissements faute de financements.

### f. Du solde global base caisse

Le solde global base caisse égale les recettes totales moins les dépenses totales moins les arriérés. En 2009, il est égal à -127 651 348 594 FBU et est identique au solde global avec dons, le tableau d'équilibre budgétaire ne faisant pas état de paiement d'arriérés. Le non paiement des arriérés par l'Etat signifie la privation des moyens de financement aux agents économiques, ce qui est nuisible à l'économie.

**Tableau n° 74 : Evolution du déficit base caisse (en milliards de FBU)**

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Déficit réalisé	94,53	43,50	61,84	22,01	148,83	127,65

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes de 2004 à 2008 et PLR 2009

Le tableau ci-dessus montre que le montant du déficit varie d'une année à l'autre, sans afficher de tendance soutenue à la baisse ou à la hausse. Une très forte augmentation s'observe cependant pour les années 2008 et 2009 par rapport à 2007.

### V.2. Du financement du déficit

Selon le Projet de Loi de Règlement, le déficit global réalisé en 2009 est de 127 651 348 594 FBU. Ce déficit a été financé aussi bien par des ressources extérieures qu'intérieures.

**Tableau n° 75 : Financement du déficit**

Libellé	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Taux d'exécution
<b>FINANCEMENT DU DEFICIT</b>	<b>113 773 000 050</b>	<b>127 651 348 594</b>	<b>112 %</b>
<b>Financement extérieur net</b>	<b>35 396 413 364</b>	<b>- 20 950 551 358</b>	<b>-159 %</b>
Tirages sur dette directe	76 793 812 130	16 595 981 813	22 %
Tirages sur dette rétrocedée	0	0	0 %
Dette rééchelonnée	0	0	0 %
Remboursements dette directe	- 41 397 398 766	- 37 546 533 171	-91 %
<b>Financement intérieur net</b>	<b>78 376 586 686</b>	<b>148 601 899 952</b>	<b>190 %</b>
Avances BRB, Bons et Obligations du Trésor	11 499 723 065	287 727 437 486	2502 %
Allègement de la dette (PPTE)	49 816 180 000	66 294 420 186	
Allègement de la dette (IADM)	29 000 000 000	0	84 %
Autres financements intérieurs bancaires et non bancaires	0	62 680 975 507	
Remboursement dette intérieure	- 11 939 316 379	- 268 100 933 227	2245 %
<b>BESOINS DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

**Source** : PLR 2009, article 3

### **1. Du financement extérieur net**

Le tableau montre que l'Etat a eu des difficultés à mobiliser le financement extérieur. En effet, des tirages sur dette directe prévus à 76 793 812 130 FBU, il n'a réalisé que 16 595 981 813 FBU, soit 22 %.

### **2. Du financement intérieur net**

N'ayant pas pu mobiliser le financement extérieur suffisant, l'Etat a comblé son déficit budgétaire (-127 651 348 594 FBU) exclusivement par les ressources intérieures, en recourant aux avances, bons et obligations du Trésor auprès de la Banque Centrale, des banques commerciales, du secteur non bancaire, ainsi qu'au produit de l'allègement de la dette extérieure ( financement intérieur net de 148 601 899 952 FBU).

Le troisième tiret de l'article 63 de la loi relative aux finances publiques autorise le financement de l'Etat par des avances de la Banque Centrale jusqu' à la fin de 2015.

Cependant, n'ayant pas pu réaliser les dons et les financements extérieurs qu'il avait prévus, l'Etat a comblé le déficit par un financement de la Banque centrale de 287 727 437 486 FBU, soit 24 fois le montant prévu dont 32 841 200 000 pour avance ordinaire BRB et 254 886 237 486 pour les bons et obligations du Trésor. L'Etat devrait trouver d'autres modes de financements non inflationnistes.

Comme pour les tirages, le PLR regroupe les avances de la BRB, les bons et les obligations du Trésor dans une même rubrique, ce qui ne permet pas leur analyse.

*La Cour recommande d'éclater les rubriques du financement tant intérieur qu'extérieur pour faciliter leur analyse.*



## VI. DES CONSTATATIONS

Des développements qui précèdent, la Cour a relevé les constatations générales suivantes :

- 1- Au niveau des visas du Projet de Loi de Règlement, il y a omission de la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Lois de Finances et de la loi n° 1/21 du 08 septembre 2009 portant Fixation du Budget Général révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2009.
- 2- La gestion budgétaire de l'exercice 2009 était soumise à l'application, pour la première fois, de la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques et de l'ordonnance ministérielle n° 540/757 du 21 juillet 2008 portant Modification du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat.
- 3- Le Décret portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics qui devait préciser les modalités d'application du chapitre IV de la loi relative aux finances publiques n'a pas encore vu le jour, alors qu'il aurait dû intervenir dans les six mois de la promulgation de cette loi en application de son article 62, alinéa 2.
- 4- Le Compte Général de l'Etat (article 178 alinéa 2 de la Constitution) n'a pas été produit en bonne et due forme à la Cour des Comptes. Le Ministre des Finances s'est contenté d'annexer une Balance Générale des Comptes (appelée aussi Balance Cumulée des Comptes) au Projet de Loi de Règlement. Le Compte Général de l'Etat devait comprendre, outre la Balance Générale des Comptes, le Compte de Résultat et l'état des actifs et passifs financiers de l'Etat.
- 5- L'appellation du Projet de Loi de Règlement produit par le Ministre des Finances n'est pas conforme à l'article 56 de la loi relative aux finances publiques. En effet, le Ministre a soumis à la Cour des Comptes un « Projet de Loi de Règlement des Comptes » au lieu d'un « Projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu budgétaire ». Le Compte-rendu budgétaire étant le Rapport de Reddition des Comptes.
- 6- Le Ministre des Finances n'a pas transmis à la Cour les états trimestriels d'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat prévus par l'article 53 de la Loi relative aux Finances Publiques.
- 7- Les documents de Reddition des Comptes de l'Etat produits (Balance Générale des Comptes, Projet de Loi de Règlement, Classification Economique des dépenses) comportent des omissions, erreurs et discordances auxquelles le Ministre des Finances n'apporte pas d'explications convaincantes. De même, le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques(SIGEFI) ne semble pas avoir été paramétré en harmonie avec le Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat (PBCE), les lois et règlements de gestion budgétaire de façon à fournir des informations fiables. Le PBCE n'est pas non plus stable. Il subit des

changements fréquents, ce qui complique nécessairement la Reddition des Comptes.

- 8- Certaines rubriques des prévisions des recettes de la Loi de Finances 2009 ne sont pas reprises fidèlement dans le Projet de Loi de Règlement. Il en est de même de certains montants des dépenses. Certains chiffres inscrits dans la Balance Générale des Comptes ne concordent pas avec ceux du PLR alors que la première sert à l'établissement du second.
- 9- Les recettes IPPTE comportent une discordance de montant de 15 181 056 026 FBU. En effet, le compte banque IPPTE enregistre un montant de 81 475 476 212 FBU alors que le compte de produit IPPTE de la Balance enregistre un montant de 66 294 420 186 FBU. Les deux montants devraient être identiques. Cela vaut aussi pour les dépenses IPPTE où une discordance de 916 250 101 FBU se fait remarquer entre le PLR (article3) et les sorties du compte IPPTE de la Balance Générale des Comptes, alors que le montant devrait être le même dans les deux documents.
- 10-La procédure prévue en matière de transfert de crédits par la loi relative aux finances publiques en son article 24 n'a pas été respectée. L'article 24 dispose, en son litera a, que : « des crédits peuvent être transférés entre articles budgétaires d'un même ministère dans les limites de 10% de chacun des articles budgétaires concernés ». Le même article précise que les mouvements sont décidés par ordonnance interministérielle. Le Ministre a opéré, non seulement des transferts, mais aussi des décisions s'apparentant à l'octroi de crédits supplémentaires qui sont pourtant du ressort du Président de la République qui doit autoriser le transfert par décret.
- 11-Le budget de 2009 n'a pas été exécuté, en tous ses articles, conformément au budget approuvé par le Parlement. En effet, des dépassements des prévisions de dépenses ont été observés ; des virements ont été opérés à la place des transferts ; le fonds stock stratégique carburant n'a pas connu de réalisation ; le fonds redevance informatique est réapparu, etc.
- 12-Ni la BGC, ni le PLR ne font état du fonds stock stratégique carburant pourtant reconnu légalement. Notons que les prévisions pour cette rubrique s'élevaient à 5 600 000 000 FBU.
- 13-De plus, le PLR ne fait pas état des fonds redevance informatique et des fonds TVA alors qu'ils sont renseignés dans la BGC. Le fonds redevance informatique n'a pas d'existence légale et ne doit plus fonctionner comme un fonds d'affectation spéciale. Ses ressources doivent alimenter le Compte Général du Trésor, surtout avec la création de l'OBR. Un fonds d'affectation spéciale TVA devrait être créé comme compte de tiers conformément à la loi sur la TVA, pour qu'il soit budgétairement renseigné.
- 14-Les droits constatés (impôts enrôlés et non encore recouverts) ne sont plus comptabilisés. Leur recouvrement n'est donc pas entièrement garanti.

- 15-Le rapprochement bancaire ne se fait qu'une fois l'an, c'est-à-dire à la fin de l'année. De même, le retraitement des opérations effectué à la fin de l'année ne rassure pas sur l'exhaustivité des opérations financières.
- 16-Les subventions en capital regorgent de frais de fonctionnement comme les salaires et les achats de biens et services. Cela ne permet pas de rendre compte du niveau des investissements réels capables de stimuler le développement économique.
- 17-Les exonérations apparaissent dans le Projet de Loi de Règlement pour un montant différent en recettes et en dépenses, et sont passées du simple au double au cours de l'exécution. Cela dénote une faible maîtrise des exonérations.
- 18-La procédure utilisée dans la passation du marché des plaques d'immatriculation des véhicules et des motos en 2009 n'a pas été transparente. Il y a violation du principe de l'universalité du budget. En effet, les lois de finances de 2009 auraient dû reprendre le montant global de leur acquisition et des taxes au lieu de n'enregistrer que ces dernières.
- 19-Le fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics et l'existence des cellules de passation des marchés dans la grande majorité des services publics constitue une avancée significative dans la gestion des marchés publics. Nonobstant, la lenteur administrative observée dans le système de passation des marchés publics entraîne un gel ou une annulation des crédits affectés à certaines activités pourtant prioritaires.
- 20-Le taux d'exécution des recettes totales, estimé à 70,21%, est très faible en général:
  - Les ressources intérieures ont connu un taux de réalisation satisfaisant de 94,20% ;
  - La réalisation des dons a connu un taux très bas de 44%, en particulier les dons en capital qui n'ont été réalisés qu'à hauteur de 8%.
- 21- La taxe hôtelière et touristique ainsi que la taxe de télédistribution n'ont connu aucune réalisation. La loi qui les institue est devenue presque caduque.
- 22-La Loi de Finances n'indique pas clairement les prévisions et les réalisations des recettes IPPTE. Ce constat vaut aussi pour le Projet de Loi de Règlement en ce qui concerne les prévisions et les réalisations des dépenses IPPTE.
- 23-Le taux d'exécution des dépenses IPPTE est estimé à 68,03% ; ce qui dénote un niveau très faible de mise en œuvre des programmes et projets de lutte contre la pauvreté.
- 24- Par rapport à l'exercice précédent, les charges ont diminué de 1,33%. Cette baisse est essentiellement due aux mesures prises par le Gouvernement en vue de réduire les dépenses relatives à l'achat des biens et services.
- 25-Les dépenses en capital et prêts nets ont connu un faible taux de réalisation (23,83%), ceci résulte probablement d'une estimation des prévisions faite sur de fausses bases.



- 26-Beaucoup de dépenses sont cachées dans la rubrique des « Imprévus » comme supplément des crédits qui avaient déjà été alloués par la Loi de finances Révisée. Ces dépenses concernent essentiellement les missions officielles à l'étranger et les frais de fonctionnement de certaines entités administratives et n'ont rien d'accidentel comme le dispose la Loi relative aux Finances Publiques.
- 27-Les charges salariales ont augmenté d'année en année. Bien que la lettre de cadrage macroéconomique relative à la préparation du projet de Loi de Finances de l'exercice 2009 dispose que les effectifs du personnel des corps de défense et de sécurité devaient être revus à la baisse et que l'impact budgétaire devait être constaté en 2009, aucune avancée n'est visible en ce sens. Ainsi, les salaires des cadres et agents des services publics représentent 31,43% des charges totales ; 38,05% des dépenses courantes, 35,1% des recettes totales, 54,2% des recettes nationales et 11,88% du PIB.
- 28-La convention entre le Gouvernement du Burundi et le FMI telle qu'elle est décrite dans la lettre de cadrage macroéconomique et faisant état de la nécessité de consolider la gestion de la masse salariale au Ministère des Finances n'a pas été entièrement exécutée en 2009. Cette réforme préconisée par le FMI et la Banque Mondiale semble causer des problèmes de sa mise en œuvre. Une revue s'impose pour arrêter définitivement une stratégie de bonne gestion des rémunérations qui constituent une bonne partie des dépenses publiques.
- 29-Le financement du déficit et de la trésorerie a privilégié le recours aux avances de la Banque Centrale, ce qui est de nature à aggraver l'inflation.

## VII. DES RECOMMANDATIONS

A la lumière des constatations relevées ci-avant, la Cour formule les recommandations suivantes :

1. Adopter dans les meilleurs délais le Règlement Général de gestion des budgets publics (article 62 alinéa 2 de la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques).
2. Produire des documents de reddition des comptes de l'Etat respectant la forme, les délais ainsi que les formalités prévus par la loi précitée, notamment :
  - Les comptes des comptables publics préalablement mis en état et centralisés, après en avoir vérifié la conformité avec le Compte Général de l'Etat ;
  - Les opérations de l'OTBU éclatées pour permettre leur lecture aisée ;
  - Le Compte Général de l'Etat : une Balance Générale des Comptes, un compte de résultat et un état récapitulatif des actifs et des passifs financiers de l'Etat (article 49) ;
  - Le Projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu budgétaire (article 56) ;
  - Toute annexe explicative pour permettre une compréhension rapide des documents produits ;
  - Les états trimestriels d'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat (article 53 alinéa premier), pour permettre le suivi de l'exécution du Budget Général de l'Etat par le Parlement.
3. Constater correctement, en comptabilité publique (Compte Général de l'Etat), le Résultat de l'exécution du budget de l'Etat.
4. Au niveau des visas du Projet de Loi de Règlement :
  - Ajouter la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques ;
  - Supprimer des visas le Décret n° 100/60 du 06 juin 1995 portant Approbation du Plan Comptable de l'Etat, car celui-ci a été abrogé par le Décret n° 100/168 du 31 décembre 2004 portant Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat ;
  - Ajouter l'Ordonnance Ministérielle n° 540/757 du 21 juillet 2008 portant Modification du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat ;
  - Ajouter la loi n° 1/21 du 08 septembre 2009 portant Fixation du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2009.
5. Retracer dans le Compte Général de l'Etat et le Projet de Loi de Règlement les montants de toutes les opérations qui affectent le budget, y compris celles qui n'avaient pas été prévues dans le budget.
6. Appliquer les lois sur la taxe hôtelière et touristique ainsi que la taxe de télédistribution aussi longtemps qu'elles ne sont pas abrogées ou les revoir au besoin pour leur adaptation à la réalité du moment.
7. Tenir la comptabilisation des droits constatés et procéder à leur recouvrement par toute voie de droit.

8. Indiquer clairement les prévisions des recettes ainsi que les prévisions des dépenses IPPTE dans la loi de finances.
9. Indiquer clairement les réalisations des recettes ainsi que les réalisations des dépenses IPPTE dans le Projet de Loi de Règlement.
10. Consacrer la grande part des dépenses IPPTE aux investissements.
11. S'assurer de la concordance des données relatives aux recettes et aux dépenses IPPTE dans les différents documents de reddition des comptes.
12. S'assurer de la cohérence des documents des comptes produits.
13. Budgétiser les promesses de dons appuyées par des actes d'engagement ferme.
14. S'assurer de l'application rigoureuse des lois régissant les exonérations qui sont à l'origine des pertes importantes de recettes fiscales.
15. Fixer correctement les prévisions de recettes provenant des compensations au titre des pertes de recettes dues à l'adhésion du Burundi au COMESA et à l'EAC.
16. Mettre des moyens matériels et humains suffisants auprès des services de la comptabilité publique pour une Reddition des Comptes de l'Etat conforme à l'exécution budgétaire.
17. Compter de plus en plus sur les ressources nationales tout au moins, pour les dépenses courantes.
18. Eviter le recours excessif à la rubrique des imprévus qui, à la longue, détourne les objectifs assignés au budget voté par le Parlement. Le recours aux imprévus doit respecter rigoureusement les conditions fixées par la loi relative aux Finances Publiques (article 20).
19. Eviter le recours aux avances de la BRB.
20. Respecter les lettres de Cadrage Macroéconomique et de Cadrage Budgétaire en matière de charges salariales.
21. Eviter les lenteurs administratives dans les procédures de passation des marchés publics ; ne recourir au gré-à-gré que dans la passation des marchés d'extrême nécessité et aux marchés qui ne peuvent pas être soumis à un autre régime.
22. Eviter le cumul des arriérés de charges du personnel.
23. Supprimer le « fonds redevance informatique » au profit du Compte Général du Trésor.
24. Créer, par la loi de Finances, le fonds TVA comme compte d'affectation spéciale conformément à la loi ad hoc.
25. L'article 12 du Projet de Loi de Règlement doit être complété pour indiquer le montant global de la dette intérieure au lieu de se limiter à l'endettement bancaire de l'Etat auprès de ou via la BRB.
26. Maîtriser les données sur l'endettement du pays en s'assurant de la concordance des données détenues par les différents services.

27. Prendre progressivement des mesures en vue de l'application intégrale du premier alinéa de l'article 49 de la loi relative aux Finances Publiques sur la tenue de la comptabilité générale et ce en application de son article 63, deuxième alinéa, deuxième tiret, selon lequel « l'application des dispositions de l'article 49 et celles du deuxième alinéa de l'article 50 peut être différée jusqu'à la fin du septième exercice budgétaire suivant sa promulgation ».
  28. Contenir le déficit budgétaire par la réduction de certaines dépenses non jugées incontournables et l'accroissement des recettes nationales et, s'il échet, le financer par des mécanismes non inflationnistes.
  29. Procéder aux corrections des erreurs et omissions renseignées avant le vote du Projet de Loi de Règlement.
-

**ANNEXES**